

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXV, numéro 10, décembre 1995



Les Archives nationales du Québec

Abonnement 1 an

10 numéros

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiants, Québec	22,00 \$
France	300,00 FF
Autres pays	65,00 \$
(Taxes incluses)	

Abonnement 2 ans

20 numéros

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiants, Québec	40,00 \$
France	500,00 FF
Autres pays	115,00 \$
(Taxes incluses)	

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale

Périodicité :

10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

1259, rue Berri, bureau 320

Montréal, H2L 4C7

Téléphone : (514) 845-8533

Télécopieur : (514) 286-8165

La page couverture reproduit des fonds et collections d'archives; cette photographie nous est fournie par les Archives nationales du Québec.

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent par l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilitent nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *Périodex* » depuis 1984 et dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans l'Action nationale sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

DÉCEMBRE 1995

4	<i>Éditorial</i> Le problème Chrétien Rosaire Morin	84	La maison des patriotes Onil Perrier
6	Pensées vivantes Pierre Vadeboncoeur	86	Cap-aux-Diamants Philippe Allard
8	Le Québec au 21^e siècle Yvon Martineau	89	Le chemin du retour Marie Cholette
17	Le projet de loi C-96 Francine Lalonde	90	Faits référendaires Rosaire Morin
25	Le défi de l'intégration Gisèle Belzile	111	<i>À travers l'actualité</i> Rosaire Morin
40	Les jeunes et le décrochage Nicole de Sève	123	<i>Comptes-rendus :</i> – <i>Sur la place publique</i> de Émile Roberge
50	Vers l'indépendance Gaston Laurion	125	<i>Lectures</i>
70	Le français dans le monde Paul-Émile Roy	127	<i>Index des auteurs 1995</i>
75	Travail en équipe Michel Rioux	135	<i>Nos annonceurs</i>
81	Le fédéral en anglais Jean-Paul Perrault	147	<i>Dossier :</i> Les Archives nationales du Québec Louis Roy

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ-E

Deux cents personnes reçoivent la revue chaque mois sans y être abonnées. L'Action nationale est devenue un lieu de réflexion, de prospective et un instrument d'information.

Sensible aux problèmes du présent et aux défis du proche avenir, la revue défend des valeurs fondamentales et elle fait la promotion d'un projet de société qui facilitera à tous l'accès à un travail permanent.

**Vous pouvez nous retourner
votre chèque et ce formulaire**

Abonnement :	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	38 \$	70 \$
Étudiant	22 \$	40 \$
France	300 FF	500 FF
Autres pays	65 \$	115 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom	Prénom
-----	--------

Adresse	Code postal
---------	-------------

Téléphone	Télocopieur
-----------	-------------

Profession	
------------	--

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320
Montréal
H2L 4C7

Téléphone (514) 845-8533
Télocopieur (514) 923-5755

SI VOUS ÊTES ABONNÉ-E

Deux questions :

La première :

Pouvez-vous nous trouver un nouvel abonné ? Si chacun le fait, nous doublons notre rayonnement... Merci de votre coopération.

La seconde :

Sur l'étiquette comportant votre adresse, la date d'échéance de votre abonnement est indiquée. Si le temps est venu de le renouveler, vous pouvez nous faire parvenir votre remise sans autre avis. Si chacun le fait, L'Action nationale économise 6 000 \$ par année en timbres, papeterie et temps !

Abonnement :	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	38 \$	70 \$
Étudiant	22 \$	40 \$
France	300 FF	500 FF
Autres pays	65 \$	115 \$

Un reçu pour impôt sera émis pour toute somme supérieure au tarif de l'abonnement.

Nom	Prénom
Adresse	Code postal
Téléphone	Télécopieur
Profession	

L'Action NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire

Marie-Laure Prunier

Relationniste

Laurence Lambert

Analyse sociale

Michel Rioux

Comptes-rendus

Denis Monière

Éducation

Jean-Claude Tardif

Entrevues

Jean-Pierre Bonhomme

Réussites

Yvon Leclerc

Comité de rédaction

Hélène-Andrée Bizier
Jacqueline

Darveau-Cardinal

Robert Laplante

Denis Monière

Michel Rioux

Ronald Laviolette

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

L'Action NATIONALE

1259, rue Berri, bur. 320

Montréal

H2L 4C7

Téléphone (514) 845-8533

Télécopieur (514) 923-5755

Supplément postal, L'Action NATIONALE
Volume LXXXV, numéro 10, décembre 1995

Comité éditorial

François Aquin, avocat, Montréal

Louis Balthazar, politologue, Université Laval

Claude Bariteau, anthropologue, Université Laval

André Beauchamp, sociologue, Montréal

Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide

Claire Bonenfant, sociologue, Québec

Gérard Bouchard, sociologue, UQAC

Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval

Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN

Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, Le Devoir, Forces

Fernand Daoust, président, Fonds de Solidarité

Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, Le Devoir

Nicole de Sève, conseillère, CEQ

Clermont Dugas, géographe, UQAR

Fernand Dumont, sociologue, Université Laval

Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville

Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT

Danielle Gagné, administratrice, Longueuil

Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Mona-Josée Gagnon, conseillère, FTQ

Pierre Graveline, écrivain, Montréal

Jean-Claude Guérard, économiste, HEC

Roger Guy, professeur, UQAT

André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR

Claude Lafleur, directeur général, UPA

Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal

Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Conseil de la Famille
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal
Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM

Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert
Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme
Denis Monière, politologue, Université de Montréal

Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT
Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN

Micheline Paradis, directrice, Ma Caisse, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont
Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains

Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, rectrice par intérim, UQAR
Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncœur, écrivain, Outremont

Volume LXXXV
Numéro 10,
Décembre 1995

Directeur
Rosaire Morin

Secrétaire
Marie-Laure Prunier

Relationniste
Laurence Lambert

Analyse sociale
Michel Rioux

Comptes-rendus
Denis Monière

Éducation
Jean-Claude Tardif

Entrevues
Jean-Pierre Bonhomme

Réussites
Yvon Leclerc

Comité de rédaction
Hélène-Andrée Bizier
Jacqueline

Darveau-Cardinal
Robert Laplante
Denis Monière
Michel Rioux
Ronald Laviolette

Comité de lecture
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Pierre Dupuis
Lucia Ferretti
Colette Lanthier
Pierre Noreau
Christiane Pelchat
Paul-Émile Roy
Janine Thériault

Prix André-Laurendeau
Membres du jury
Jules Bélanger
Lucia Ferretti
Colette Lanthier

Éditorial

Le problème Trudeau-Chrétien

Le 30 octobre, le peuple québécois a parlé avec force et sérénité. Devant le verdict, il faut momentanément s'incliner. Le gouvernement du Québec doit gouverner. Il doit exercer la plénitude des pouvoirs constitutionnels que la Constitution lui reconnaît. Parmi les priorités de l'heure, la primauté doit être accordée à l'emploi. L'objectif principal est de viser le plein emploi. C'est la clé de la prospérité économique et de la santé sociale.

Mais la question constitutionnelle n'est pas résolue. Elle demeure entière. Les revendications traditionnelles du Québec reçoivent l'appui de tous les partis politiques québécois, malgré des divergences dans l'expression. La réponse du gouvernement fédéral est attendue. La montée irrésistible de l'indépendance réclame des changements majeurs. Si la marchandise n'est pas livrée, si les offres fédérales sont inacceptables, la «prochaine fois» sera pour bientôt. C'est la loi inexorable de la démocratie.

À écouter M. Chrétien et les chefs politiques, à lire les journaux du Canada anglais, on se rend compte de la profondeur de la solitude entre les deux Canadas. Alors que de forts consensus sont établis au Québec, le Canada anglais est aussi incapable de répondre à un NON du Québec qu'à un OUI.

*Le 30 octobre, le
peuple québécois
a parlé avec force
et sérénité.*

Comme élément de solution, M. Chrétien rêve d'une loi fédérale sur la société distincte et M. Frank McKenna espère que plusieurs provinces imiteront Ottawa et qu'il deviendra possible d'inscrire la réalité distincte du Québec dans la constitution canadienne.

Cette reconnaissance agréable à la majorité de la population québécoise en 1990 a perdu depuis le symbolisme dont parle M. McKenna. En 1995, le Québec refuse une telle reconnaissance. Il est un peuple, une nation.

M. Chrétien s'agite. Il vient d'établir deux comités ministériels composés majoritairement d'Ontariens pour résoudre la crise québécoise. C'est là l'attitude aveugle d'un homme dépassé par les événements.

L'homme demeure fidèle à la pensée de son maître, Pierre Elliott Trudeau. Le maître et le disciple ont conduit le pays à la faillite. En 1968, le prince Elliott devenait premier ministre. La dette fédérale nette qui n'était que de 23 958 millions\$ en 1974 est passée à 238 537 millions\$ en 1985, au départ de M. Trudeau. M. Chrétien a même été le premier ministre des Finances à présenter un déficit budgétaire supérieur à dix milliards\$ pour les années 1977-1978 et 1978-1979.

La lutte au séparatisme avait conduit ces deux hommes à investir dans tous les domaines pour assurer la visibilité du fédéralisme. La même conception d'un régime fédéral fort les avait conduits au coup d'État de 1982, au rejet des ententes du lac Meech et de Charlottetown. Leur passé est garant de leur avenir. Leur grenouillage facilitera l'indépendance du Québec. □

Rosaire Morin

Les préoccupations nationales des Québécois sont parfois taxées d'esprit passéiste et réactionnaire, et le fait est qu'il a existé jadis telle chose qu'une politique nationale passéiste. Mais l'idée nationale a un autre rôle et un autre sens, exactement contraires à l'esprit rétro. Elle peut être et elle est la source d'un dynamisme considérable et alors, loin d'être passéiste, elle est politique au premier chef, c'est-à-dire tout actuelle, essentiellement tournée vers le futur et, dans bien des cas, le moteur même des volontés. Et démocrate, et progressiste, et sociale-démocrate, comme nous ne cessons de le montrer depuis trente ans.

Pensées vivantes, pensées mortes

Pierre
Vadeboncœur

Le sens d'un intérêt collectif et vital est une force indispensable et il l'est universellement, non seulement pour les peuples, mais pour les groupes, pour les minorités, pour les majorités, pour les classes; en somme pour tout ce qui veut exister. Mais c'est là que certaines mécaniques à penser cessent de saisir quoi que ce soit.

Demandez-le au Canada anglais même, aux Amérindiens, à qui vous voudrez. Demandez-le aux Américains. Ou à l'Allemagne présente. Il y a des choses qui ont un nom. Les mouvements d'histoire sont collectifs.

Demandez aux Juifs ce que c'est qu'une politique orientée selon leur propre point de vue et pour leurs propres fins. Demandez-leur ce qu'ils pensent du sens identitaire en rapport avec ces fins. Les résistances d'histoire sont collectives.

Mais les malins d'ici nous disent que, pour nous, la volonté d'inspiration nationale est sentimentale, anachronique.

À preuve que la volonté souverainiste est à tous égards une volonté politique et que c'est une volonté moderne, voyez entre autres choses l'opposition qu'elle rencontre au Canada : à la racine de l'agitation canadienne, il y a nécessairement des concurrents économiques du Québec qui s'énervent et une droite particulièrement réactionnaire qui veut dominer. Au Canada et aux États-Unis. Il y a des possessions québécoises d'État que cette droite veut briser ou dont elle veut s'emparer, par exemple la Caisse de dépôt et Hydro-Québec, entre autres. Quant aux concurrents, ils préfèrent compter sur leurs gouvernements à eux et ne veulent pas d'État concurrent des leurs.

Voici au surplus ce qu'une rationalité étroite ne peut saisir. Ce qui échappe à son attention trop abstraite et trop maigre, c'est ceci : l'extrême amplitude des effets qu'engendre le succès ou l'échec, non d'une pure idée, mais d'une collectivité humaine, c'est-à-dire du vivant.

Nos fédéralistes n'entrevoient guère ni d'un côté ni de l'autre ces conséquences multipliées : d'une part, rajeunissantes, libérantes ; d'autre part, d'atrophie et de déclin, dynamique descendante obligée de tout ce qui va finir ou périlcliter.

Ils spéculent sans la moindre imagination. Ils ont l'esprit collé sur des pensées mortes : ils ne présentent ni ne devinent les suites d'une victoire, d'une cohésion, d'une force québécoise affirmée, ni d'autre part les suites de la faiblesse, de l'abandon, de la subordination chronique, de la défaite. Ils font dans les idées statiques. L'extraordinaire dynamique positive ou négative découlant des situations dans l'histoire leur échappe. Devant le non tout comme devant le oui, au référendum, ils avaient à cet égard l'esprit fermé. □

*L'idée nationale
est la source d'un
dynamisme
considérable, le
moteur même
des volontés.*

À Hydro-Québec, le mot « branché » est très important. Il traduit à lui seul notre réalignment. Nous voulons dès aujourd'hui brancher le Québec sur le XXI^e siècle. Voici comment.

Hydro-Québec doit s'ajuster à une nouvelle réalité économique. Notamment par la diversification et une plus grande commercialisation de ses activités. Nous le disons clairement dans le mémoire que nous avons déposé à la Table de consultation du Débat public sur l'énergie. La demande ne justifie plus, dans un avenir immédiat, de nouveaux méga-projets hydroélectriques au Québec.

Cela nous donne l'occasion, pour ne pas dire la chance, de mobiliser notre expertise et nos ressources pour explorer de nouveaux horizons, pour développer de nouveaux projets, au service de la collectivité québécoise.

Bien sûr, nous gardons notre mission de base, qui est de fournir de l'électricité à toutes les clientèles québécoises au meilleur prix possible. Cette mission demeure. Et notre vision aussi, celle d'être reconnue par nos clients comme la meilleure entreprise d'électricité au pays d'ici l'an 2000.

Mais, en même temps, pour contrer la décroissance et surtout pour prendre l'avenir d'une façon engagée, Hydro-Québec, ses fournisseurs et ses partenaires, doivent trouver et développer de nouveaux champs d'application pour nos équipements, notre savoir-faire, nos compétences et notre créativité technologique.

Brancher le Québec sur le 21^e siècle

Yvon Martineau
*Président
du Conseil
d'administration
d'Hydro-Québec*

Il faut définir des projets qui répondent aux besoins de demain. Les télécommunications, la nouvelle commercialisation du savoir-faire et l'innovation technologique, offrent des perspectives stimulantes. Et à cet égard, il y a ample matière à travailler ensemble.

Les télécommunications

Après avoir électrifié le Québec, nous devons «l'électronifier». Hydro-Québec veut s'associer à des entreprises privées pour brancher le Québec, le plus tôt possible, sur les grands circuits d'information du XXI^e siècle.

Cela fait partie de la prochaine étape de la modernisation du Québec. Et, comme elle l'a été dans les années 60, Hydro-Québec peut être, encore une fois, l'un des grands moteurs de notre développement économique.

Hydro-Québec possède des atouts exceptionnels, uniques, pour être au cœur de ce développement. Et voyez pourquoi?

D'abord, nous possédons le plus vaste réseau privé de télécommunications au Québec. Il a été créé pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de notre réseau de centrales et de lignes de transport et de distribution.

Et un programme d'investissement majeur dans les technologies de l'information a été lancé l'an dernier : plus d'un milliard et demi de dollars d'ici l'an 2000 . Ces investissements, pourquoi ne pas les faire fructifier, les optimiser, dans le partage avec les entreprises? C'est la nouvelle approche que je propose.

Nous avons aussi accès, par notre réseau de distribution, à toutes les résidences et à toutes les entreprises du Québec.

*Nous voulons
dès aujourd'hui
brancher le
Québec sur le
XXI^e siècle.*

Nous avons développé des systèmes de transactions commerciales qui nous permettent de faire affaires avec tous les foyers et toutes les entreprises du Québec.

Ces systèmes commerciaux ont été conçus comme support à notre activité de base, qui est de vendre de l'électricité. Mais aujourd'hui, nous voulons leur trouver d'autres emplois, leur donner de nouvelles vocations et en tirer des profits additionnels.

Hydro-Québec et ses partenaires, doivent trouver et développer de nouveaux champs.

Enfin, notre grande capacité financière et nos réseaux de contacts internationaux viendront appuyer nos initiatives en télécommunications.

L'électronification du Québec, c'est un projet nécessaire et pressant. Car dans le prochain siècle, ceux et celles qui n'auront pas réussi à s'accrocher à ces courants nouveaux risquent de devenir les démunis de l'information, les analphabètes de demain.

Ce grand projet, Hydro-Québec ne veut pas le faire seule, mais en partenariat, en accord avec la tradition de la solidarité québécoise. Il se réalisera, ce projet, autour d'une société, Hydro-Québecom, à laquelle le secteur privé, par le biais d'un appel à l'épargne, sera invité à participer éventuellement.

La forme exacte que prendra ce partenariat demeure à préciser. Nous voudrions en discuter avec nos partenaires avant de l'arrêter. Chose certaine cependant, la formule retenue devra aussi protéger les consommateurs d'électricité en séparant cette activité de diversification de celles dont les coûts sont considérés dans le calcul des tarifs d'électricité.

La nouvelle commercialisation du savoir-faire

Voilà pour les télécommunications. Faut-il pour autant conclure de cet engagement qu'il n'y a plus d'avenir dans l'électricité? Non, bien au contraire. Car le monde a d'énormes besoins d'énergie. Et l'électricité et, particulièrement l'hydroélectricité, est

et demeurera la grande ressource énergétique de l'avenir.

Pour les quatre raisons suivantes :

Premièrement, le potentiel hydroélectrique demeure très grand dans le monde et, ne l'oublions pas, deux milliards d'êtres humains n'ont pas encore accès à l'électricité. La Chine, l'Inde, l'ancienne URSS, l'Afrique et l'Amérique du Sud recèlent un immense potentiel. Si la demande d'électricité s'accroît comme prévu, on estime que la moitié de ce potentiel pourrait être mis en valeur d'ici 20 ans.

Deuxièmement, l'hydroélectricité est une ressource renouvelable qui permet d'atteindre des objectifs planétaires de réduction des émissions atmosphériques et du réchauffement climatique. Elle nous a permis de réduire de 20 % les gaz à effet de serre au Québec, alors même que l'économie continuait à se développer. Elle répond aux exigences du développement durable. Et elle rejoint merveilleusement cet aphorisme que je prête à Saint-Exupéry, « On ne tient pas la terre de ses parents mais on l'emprunte à ses enfants ».

Troisièmement, l'hydroélectricité est plus économique que l'électricité produite d'autres sources. Et cet avantage croît avec le temps, comme le prouve notre centrale de Beauharnois, où un programme de réfection, moins coûteux qu'un équipement neuf, prolongera la vie utile des équipements encore d'un demi-siècle.

Quatrièmement, le Québec est l'endroit au monde où l'on a le plus investi depuis 30 ans pour développer un savoir-faire dans la construction et la gestion de barrages, centrales, lignes de transport et réseaux de distribution électriques. L'expérience et la compétence d'Hydro-Québec, alliées à celles des entreprises, nous permettent d'entreprendre n'importe quel projet touchant l'électricité.

Ces quatre facteurs combinés représentent des possibilités d'affaires innombrables. Déjà, depuis

*Hydro-Québec
veut brancher le
Québec sur les
grands circuits
d'information
du XXI^e siècle.*

1978, Hydro-Québec International, avec des partenaires, a vendu le savoir-faire québécois en électricité.

Il faut maintenant passer à une autre étape, avec de nouveaux partenaires, financiers cette fois. Le potentiel de projets que je viens d'évoquer nous est accessible si l'offre québécoise est aussi intéressante pour les clients que le sont les propositions de nos concurrents.

Pour cela, il faut investir et faire investir. Hydro-Québec International est prête à jouer son rôle de catalyseur et, avec les entreprises et le capital québécois, nous avons tout ce qu'il faut pour gagner dans les nouveaux marchés du savoir-faire.

*L'électricité
demeurera la
grande ressource
énergétique de
l'avenir.*

L'innovation

En même temps qu'Hydro-Québec International était lancée, la société-mère commençait à commercialiser à l'échelle mondiale les nouvelles technologies qu'elle mettait au point. Encore une fois, avec des partenaires industriels.

Depuis 10 ans, les investissements de Nouveler ont permis de créer ou de stimuler l'émergence de certains de ces nouveaux partenaires. Hydro-Québec entend continuer à développer les technologies dont elle a besoin et à les transférer à l'industrie. Mais elle veut aussi inviter les entreprises à jouer un rôle plus actif dans l'innovation technologique.

Prenons un exemple parmi d'autres : celui de la distribution électrique. Dans ce secteur, un marché immense attend les audacieux et les innovateurs. Car, depuis 50 ans, les matériaux et les équipements de distribution ont peu évolué, si on les compare à n'importe quel autre secteur manufacturier. Où trouve-t-on encore, en Amérique du Nord, des automobiles, des réfrigérateurs, des radios et des maisons fabriqués comme en 1945?

Et pourtant, on installe toujours les mêmes gros transformateurs inesthétiques, en haut des mêmes

poteaux de bois. On fixe toujours le conducteur à l'isolateur de la même manière qu'il y a 50 ans. Les réseaux souterrains coûtent toujours beaucoup plus cher que les réseaux aériens et comportent également des installations encombrantes et difficiles à exploiter.

Devant ce constat, on peut être certain que de nouveaux équipements et installations, plus esthétiques ou plus discrets, plus performants, à prix compétitifs, seront requis pour répondre aux besoins et attentes de nos clients, qui réclament un environnement non seulement plus sain, mais aussi plus beau.

Hydro-Québec a entrepris un exercice majeur de révision de son réseau de distribution où entrent en jeu les municipalités et, possiblement, les promoteurs et d'autres intervenants du milieu. Cela signifie une révision complète de la conception du réseau. Hydro-Québec offrira diverses options aux clients et aux municipalités.

Bref, il y là un marché qui attend d'être développé. Un marché énorme. Songez seulement que l'ensemble des réseaux nord-américains sont construits selon des normes semblables aux nôtres. Quel potentiel fabuleux!

Non seulement y a-t-il un marché, il y a aussi une conjoncture favorable. Car les entreprises américaines d'électricité, qui recherchent elles aussi des équipements répondant à des normes plus élevées, n'investissent pas dans la recherche à cause du contexte de déréglementation, alors que les Européens vendent leurs équipements trop chers pour percer le marché nord-américain.

Les conditions nous sont donc favorables. Il n'en tient qu'à nous d'en profiter. Hydro-Québec veut exercer son leadership dans ce domaine, en posant des exigences qui répondent aux attentes de la population et aux besoins de notre réseau.

Le meilleur service qu'Hydro-Québec peut rendre aux entreprises, c'est d'exiger un rapport qualité/prix

Ce que l'on vise, c'est développer au Québec des produits qui soient reconnus comme étant les meilleurs du monde.

toujours plus élevé. Ce que l'on vise, c'est développer au Québec des produits qui soient reconnus comme étant les meilleurs du monde, et à des prix compétitifs. J'invite le Québec à innover dans l'excellence. Et les marchés s'ouvriront.

C'est une affaire de volonté, c'est une question d'énergie.

Nous avons encore ici tous les atouts pour faire, dans le marché de l'électricité, la même chose que les Japonais ont fait sur le marché de l'automobile durant les années 70. Ou les Italiens dans le marché du meuble. Assumer un leadership mondial par la qualité du design. En faisant plus petit, plus beau, plus efficace et moins cher.

Voici un défi que je lance :

- fabriquer à un coût compétitif un transformateur qui ne soit pas plus large qu'un poteau de distribution ;
- concevoir des disjoncteurs, des sectionneurs, des transformateurs sur socles ou sur poteaux, qui soient plus faciles à installer, plus esthétiques, plus légers et moins volumineux, pour les exporter à coup sûr ;
- imaginer de nouveaux systèmes d'assemblage plus efficaces pour les équipements de distribution, des techniques plus économiques pour cacher les fils, et nous les utiliserons ! Nous en ferons la promotion à l'étranger.

Notre objectif collectif, ici au Québec, devrait être une redéfinition générale de l'équipement électrique associé au réseau de distribution, en fonction des impératifs modernes, pour nous donner un solide avantage concurrentiel dans le monde, avantage qui favorisera l'industrialisation chez-nous.

Il faut que l'électricité soit, pour le Québec, ce que la montre et l'horloge ont été et continuent d'être pour la Suisse : une industrie séculaire, enracinée dans de fortes traditions. Pourtant, quand la montre à quartz est apparue, la Suisse s'est « mise à

l'heure» de la nouvelle technologie. Nous devons faire de même pour garder nos avantages concurrentiels dans le monde. Au Québec, l'industrie électrique doit se «mettre au courant» des nouvelles technologies.

Somme toute, la concurrence commande qu'Hydro-Québec prenne – et, je vous le dis, elle a pris – une orientation affaires. En pratique, cette orientation traduit ma vision d'Hydro-Québec : une société d'État R.A.R.E. : Rigoureuse, Audacieuse, Rentable, et Efficace. Et avec l'entreprise privée, Hydro-Québec jouera ainsi son rôle de moteur économique et non pas celui de «vache à lait».

Mettre l'atout de la jeunesse dans son jeu

Les télécommunications, la commercialisation internationale de notre savoir-faire et de nos produits, et le développement du marché de la distribution électrique. Voilà des projets d'avenir! Et quand on pense avenir, on pense «jeunes». Ce qui me tient à cœur dans ces projets, ce sont les perspectives d'avenir qu'ils ouvrent pour les jeunes, pour nos enfants. C'est pour eux, avec eux et par eux qu'il faut les concrétiser.

Je ne suis pas le premier à déplorer que notre jeunesse soit sous-employée; j'en suis personnellement touché. Et depuis longtemps. Il y a dix ans, j'ai participé à la création de la Société d'Investissement Jeunesse, dont l'objectif était d'encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes. J'y croyais et j'y crois encore. Il faut investir dans la jeunesse car, si les gens de ma génération ont encore quelques bonnes idées, c'est l'énergie des jeunes qui permet de concrétiser le changement, le renouveau, le progrès.

D'ailleurs, une grande partie des entreprises émergentes en informatique et nouvelles technologies à Montréal sont formées de jeunes de moins de 30 ans. Elles sont spécialisées dans les images de synthèse, l'animation en trois dimensions, les agents

Il faut investir dans la jeunesse car c'est l'énergie des jeunes qui permet de concrétiser le changement.

intelligents, bref tout ce qui est à la fine pointe de l'informatique.

Il y a beaucoup d'autres « whiz kids » au Québec qui voudraient partir à la conquête du monde. Que faisons-nous pour eux? À Hydro-Québec, j'ai demandé que l'on crée des programmes de formation, de stages et d'embauche pour les jeunes, pour leur ouvrir nos portes et leur donner la chance de mettre le pied à l'étrier. Et je souhaite vivement qu'il en soit de même dans les entreprises. Cette jeunesse nous autorise tous les espoirs.

Et comme nous enseignons aux jeunes de le faire, prenons-nous en main, concevons de nouveaux projets, n'ayons pas peur de voir grand.

Car, si Hydro-Québec entend demeurer un grand patrimoine pour le Québec, et un puissant levier de progrès économique et social, ce sera en développant de nouvelles solidarités.

Autrefois, un méga-projet pouvait servir de point de convergence à toute une économie. Dorénavant, l'initiative des stratégies et des projets devra venir des entreprises aussi bien que d'Hydro-Québec.

Prenons-nous en main, concevons de nouveaux projets, n'ayons pas peur de voir grand.

Certains l'ont compris. Nous fournissons des outils de développement, l'accès aux marchés et des possibilités d'action à grande échelle. Les entreprises doivent fournir des idées, de l'initiative, de l'innovation. Et ensemble nous réussirons.

Nous savons aujourd'hui que notre grande force en Amérique, c'est notre solidarité collective. Nous en avons des preuves concrètes, tangibles, solides. Le Mouvement Desjardins, le Fonds de solidarité de la FTQ, Hydro-Québec, sont autant de témoignages éloquentes de notre vigueur et de notre capacité collectives. Ils nous rappellent ce qu'on peut faire quand on décide, tous ensemble, de bouger, tous ensemble, dans la même direction. C'est une affaire de volonté, c'est une question d'énergie. □

Loin d'annoncer le retrait du gouvernement fédéral du domaine de développement de la main-d'œuvre, le projet de loi C-96, loi constitutive du ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DHRC), y accentue la présence fédérale. Les dédoublements et les inefficacités qui découlent de cette loi accordent au ministre les pouvoirs nouveaux nécessaires pour négocier directement avec des instances ou organismes locaux, en passant par-dessus la tête des provinces, et pour déterminer unilatéralement les orientations, les normes et les résultats attendus.

Le projet de loi C-96 : Le vrai visage du Canada en cas de «NON»

Francine Lalonde
Paul Crête
Antoine Dubé*

Au cours des derniers jours, un large consensus s'est encore une fois fait entendre au Québec pour dénoncer les visées centralisatrices du gouvernement fédéral et pour réaffirmer la nécessité et l'urgence pour le Québec d'avoir la complète maîtrise d'œuvre des politiques et programmes en matière de main-d'œuvre.

Interrogé à la Chambre des Communes par les députés du Bloc Québécois le 5 octobre dernier, le ministre du DHRC Lloyd Axworthy, de concert avec le Premier ministre Jean Chrétien, nous a répondu que «l'opposition ne s'est manifestement pas donné la peine de lire le projet de loi.» Cette arrogance fait aussi insulte à l'intelligence des personnes œuvrant au sein d'organismes tels que la *Société québécoise de développement de la main-d'œuvre du Québec*

* Francine Lalonde, députée de Mercier
Paul Crête, député de Kamouraska-Rivière-du-Loup
Antoine Dubé, député de Lévis.

(SQDM), l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICÉA), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le Mouvement action chômage de Montréal et le Front commun des personnes assistées sociales, ainsi qu'à la ministre d'État à la Concertation et ministre de l'Emploi du Québec, Mme Louise Harel, qui ont chacun émis un communiqué pour dénoncer cette offensive du gouvernement fédéral.

Loin d'annoncer le retrait du gouvernement fédéral du domaine de la main-d'œuvre, le projet de loi C-96 y accentue la présence fédérale.

Les nouveaux pouvoirs du ministre

En comparant les principaux articles du projet de loi C-96 aux articles correspondant des lois actuelles, il est saisissant de voir l'ampleur des pouvoirs et des autorisations qui seraient légalement octroyés au ministre du DHRC.

L'article 6 stipule que « les attributions du ministre s'étendent d'une façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement liés au développement des ressources humaines au Canada... » Le ministre se sert de cet article pour affirmer que le projet de loi ne lui accorde aucun nouveau pouvoir; qu'il ne fait que confirmer les mandats existants en vertu de la compétence du Parlement fédéral; et qu'il ne vise qu'à donner un cadre légal à la situation existante.

C'est là que le bât blesse! Au fil des dernières décennies, le gouvernement fédéral n'a eu de cesse de s'immiscer dans les champs de compétences provinciales et de créer, particulièrement au Québec, de nombreux doublages et chevauchements qui s'avèrent excessivement coûteux et inefficaces. Le consensus unanime au Québec en cette matière en est une preuve éclatante.

Par ailleurs, les réformes successives de l'assurance-chômage au cours des dernières années ont, en plus d'exclure de plus en plus de chômeurs, permis au gouvernement fédéral de se retirer du financement du Régime tout en puisant à même le Compte d'assurance-chômage pour payer de plus en plus ses

propres initiatives. Le gouvernement fédéral a ainsi progressivement perverti le régime d'assurance-chômage et a largement débordé la responsabilité constitutionnelle qui lui avait été accordée en 1940 au titre de l'assurance-chômage.

La prochaine réforme, qui est maintenant prête, comme tout le monde le sait, mais qu'on nous cache pour l'après-référendum, accélérera cette tendance. Lorsque mise en parallèle avec l'établissement du *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux* où les provinces, et particulièrement le Québec, écoperont, on constate que le gouvernement fédéral entend se servir des cotisations des travailleuses et des travailleurs ainsi que des entreprises du Québec versées au Compte d'assurance-chômage, lequel accumule actuellement d'importants surplus, pour se donner les moyens financiers d'intervenir, «tassant» ainsi de facto les provinces d'un domaine de compétence qui relève pourtant d'elles.

Le projet de loi C-96 mettrait en place le cadre législatif pour que le ministre du DRHC puisse aller de l'avant avec sa réforme de l'assurance-chômage selon les orientations financières déjà définies par le dernier budget fédéral et à la lumière des révélations issues de documents ayant fait l'objet de «fuites» au cours des dernières semaines. Le projet de loi tend à confirmer que les grands paramètres de la réforme à venir de l'assurance-chômage sont eux-aussi déjà bien définis.

Le projet fédéral de décentralisation : passer par-dessus la tête des provinces

Revenons au projet de loi C-96. Les articles 20 et 21 nous indiquent les véritables intentions du gouvernement fédéral quant à son désir de passer par-dessus la tête des provinces. Que signifient ces articles? Pour bien saisir leur portée, il faut les interpréter en fonction des lois actuelles (voir le tableau) et des articles 6, 31(3), 71 et 89 du projet de loi C-96. Rappelons que les domaines tombant sous la

Le gouvernement fédéral n'a eu de cesse de s'immiscer dans les champs de compétences provinciales et de créer de nombreux dédoublements et chevauchements.

responsabilité du ministre sont très vastes et que ces articles s'appliquent souvent à l'ensemble de ces domaines, soit : l'assurance-chômage, les programmes de sécurité du revenu pour les enfants et les aînés, les programmes fédéraux actuels de soutien aux provinces dans les secteurs de l'enseignement post-secondaire et du bien-être social, de l'adaptation au marché du travail, du développement social ainsi que des prêts aux étudiants.

Le projet de loi tend à confirmer que les grands paramètres de la réforme à venir de l'assurance-chômage sont eux-aussi déjà bien définis.

Le gouvernement fédéral s'apprête donc à mettre en place un cadre légal attribuant au ministre du DRHC les pouvoirs nécessaires pour confier à qui il l'entend, organisme ou personne de son choix, la gestion des politiques et programmes de son ministère. Et cela, sans qu'il doive en débattre avec qui que ce soit. Le ministre aurait ainsi le pouvoir de soustraire selon sa « seule et pleine discrétion ».

PROJET DE LOI C-96	LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION
Article	Article
<i>Dispositions générales</i> 20. En vue de faciliter la formulation, la coordination et l'application des politiques et programmes relatifs aux attributions énoncées à l'article 6, le ministre peut conclure un accord avec une province, un organisme public provincial, une institution financière ou toute autre personne ou organisme de son choix.	<i>Accords</i> 7. Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec une province ou un groupe de provinces un accord visant à faciliter la formulation, la coordination et l'application des politiques et programmes d'assurance-chômage, d'emploi et d'immigration.

PROJET DE LOI C-96	LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION
Article	Article
21. Le ministre peut déléguer ses attributions, à titre individuel ou collectif, au ministre du Travail, à la commission ou à toute autre personne ou organisme qu'il désigne.	<i>Pouvoirs et fonctions du ministre</i> 6. Sous réserve de toute autre loi fédérale, le ministre peut, par arrêté, déléguer ses attributions, à titre individuel ou collectif, à des cadres ou à d'autres fonctionnaires du ministère ou de la Commission, les attributions déléguées étant précisées dans l'arrêté.

Les lois qui seraient abrogées par le projet C-96 n'accordent pas autant de latitude au ministre, tant au niveau de la délégation de pouvoirs que des accords possibles. Elles sont d'ailleurs plus spécifiques sur les entités avec lesquelles le ministre peut contracter des accords, donc plus contraignantes.

Le gouvernement fédéral s'apprête donc à mettre en place un cadre légal pour confier à qui il l'entend la gestion des politiques et programmes.

Il est remarquable de constater que le projet de loi C-96 ne contient aucune disposition faisant référence aux compétences provinciales, encore moins à leur respect. Le ministre serait en mesure de négocier directement avec des organismes régionaux et locaux, les municipalités n'étant pas exclues. En effet, même les municipalités pourraient être courtisées et se faire proposer des responsabilités, contractées directement auprès du DRHC, comme l'a déjà illustré le dévoilement par le ministre, au cours de l'été 1995, de sa réforme des centres d'emploi, notamment en matière de guichet électronique.

Le projet de loi C-96 ouvre grande la porte à la délégation d'attributions confiées au ministre ou à la nouvelle *Commission de l'emploi et de l'assurance du*

Canada, appelée à remplacer la Commission de l'emploi et de l'immigration, vers d'autres entités que les gouvernements provinciaux et les administrations publiques. En d'autres mots, ce projet de loi ouvre grande la porte à la «privatisation», à la «sous-traitance» et à la multiplication des intervenants. Comme l'affirme Mme Harel, «Ce projet de loi est l'antithèse du consensus québécois en main-d'œuvre, l'antithèse du guichet unique.»

*Les lois qui
seraient abrogées
par le projet C-96
n'accordent pas
autant de latitude
au ministre, tant
au niveau de la
délégation de
pouvoirs que des
accords possibles.*

De plus, cette délégation d'attributions se ferait vraisemblablement selon les diktats du ministre, lequel serait ainsi en mesure d'établir directement ses propres normes ainsi que les résultats attendus, surtout lorsque l'on pense à la vulnérabilité de certains organismes et groupes. À cet égard, le ministre pourrait faire siennes les «premières normes de formation nationales», rendues publiques par la *Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre* le 18 septembre dernier, et vouloir les imposer au Québec. Soulignons que dès le départ, le gouvernement du Québec a dénoncé la mise en place de la Commission comme une illustration d'un empiétement de compétences provinciales et qu'il ne participe pas aux travaux de la Commission. Au Québec, rappelons-le, nous avons notre propre structure de partenariat en cette matière, soit la *Société québécoise de développement de la main-d'œuvre du Québec*, qui réunit des partenaires issus des milieux patronal, syndical et coopératif, de l'enseignement ainsi que des groupes communautaires.

Le tragique silence du Parti libéral du Québec

Il est ironique de voir le chef du Parti libéral du Québec claironner qu'il sent venir d'Ottawa un vent de décentralisation favorable aux demandes historiques du Québec. Ou bien il n'a rien compris de ce qui se trame à Ottawa, ou bien il tait volontairement la vérité. Pourtant dans une période pas si lointaine, le gouvernement libéral de Robert Bourassa s'était

vivement opposé au début des années 1990 à une offensive similaire du gouvernement fédéral. Devant un tel tollé et dans le contexte de l'époque où le Québec pouvait encore exercer un véritable rapport de force, le gouvernement fédéral a alors entrepris un repli stratégique.

Si le Parti libéral du Québec n'est pas entièrement « inféodé » aux diktats de M. Chrétien et a encore à cœur les intérêts vitaux du Québec, son chef doit joindre clairement sa voix à ceux et celles qui dénoncent les visées fédérales et soutenir le consensus québécois.

La seule alternative possible : se dire OUI

Ce qui se prépare à Ottawa, c'est une offensive tous azimuts contre les demandes maintes fois répétées des partenaires québécois. Ottawa s'apprête à déconcentrer ses activités et non à les décentraliser dans le sens souhaité. Conservant les pouvoirs d'orientation, d'établissement des normes et des résultats attendus ainsi que les moyens financiers (Compte d'assurance-chômage), le gouvernement fédéral se prépare à passer par-dessus la tête des provinces pour confier l'administration de certains programmes et initiatives à une multitude de groupes, s'assurant ainsi le plein contrôle de la politique du marché du travail au Québec et plus largement de ce que l'on nomme à Ottawa : le développement des ressources humaines.

Nous députés du Bloc Québécois, membres du Comité permanent du développement des ressources humaines, sommes des témoins privilégiés, comme plusieurs de nos collègues le sont dans d'autres domaines, de l'offensive sans précédent que met en marche le gouvernement de Jean Chrétien. Voter NON, c'est la certitude d'exposer le Québec à un affaiblissement. Voter NON, c'est la certitude de voir le gouvernement fédéral faire fi du large consensus québécois. Ce que veut le gouvernement fédéral avec

Ce projet de loi ouvre grande la porte à la « privatisation », à la « sous-traitance » et à la multiplication des intervenants.

un NON, ce n'est pas le statu quo mais le plein contrôle et la soumission du Québec. Le fédéralisme flexible et évolutif, tant chanté par les ténors fédéralistes comme solution aux demandes du Québec, n'est qu'un mensonge. Affaibli par un NON, il est fort peu probable que le Québec puisse résister à nouveau à un tel assaut.

Le gouvernement fédéral se prépare à passer par-dessus la tête des provinces, s'assurant ainsi le plein contrôle.

Oui monsieur le premier ministre et monsieur le ministre du Développement des ressources humaines du Canada, nous nous sommes donnés la peine de lire votre projet de loi, comme beaucoup d'autres au Québec, et nous avons parfaitement décodé le sens de votre manœuvre.

Pour ces raisons, et pour combien d'autres, il est urgent que le peuple du Québec se donne un OUI. Un OUI libérateur de ces interminables luttes inutiles et coûteuses. Un OUI qui nous permettrait de relever, ensemble et solidairement, les importants défis qui nous confrontent, particulièrement en matière de formation et de création d'emplois, selon nos propres façons de faire et nos propres besoins. □

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26\$ ■ deux ans : 47\$ ■ À l'étranger : 27\$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Héléne Desmarais,
25 ouest, rue Jarry, Montréal H2P 1S6 Tél.: 387-2541

Introduction

Nous savons tous que les francophones quittent Montréal pour les banlieues et sont remplacés par des groupes ethniques plutôt enclins à s'intégrer à la majorité nord-américaine de langue anglaise. De plus, nous connaissons la longue tradition d'insécurité linguistique et culturelle des francophones. Ces deux facteurs, l'un d'ordre historique et l'autre plus récent, constituent des éléments majeurs du dossier de la langue, au Québec.

L'école et le défi de l'intégration des immigrants

Gisèle Belzile
Jeanne Laperrière
Professeures à
l'école Saint-Luc

Comment ne pas s'inquiéter de cette situation quand on sait que la survie du Québec français est liée à la réussite de l'intégration de ses immigrants? D'autant plus que ces derniers, lorsqu'ils abandonnent leur langue maternelle, se tournent surtout vers l'anglais.

«Le Québec s'achemine vers deux populations indifférentes l'une à l'autre : Montréal deviendra majoritairement allophone, le reste du Québec demeurera à peu près exclusivement francophone. Des crises sociales et linguistiques sont à prévoir. C'est là le résultat d'une mauvaise gestion de la part du Québec en ce qui concerne l'intégration de ses minorités ethniques.»

(Jacques Leclerc, *Dénatalité et immigration au Québec*.)

En maintes occasions, différents intervenants issus de tous les milieux ont posé des questions qui sont restées sans réponse. Quelle société voulons-nous offrir à nos enfants? Quel effort sommes-nous prêts à consentir pour rester une société francophone? On peut se demander quel genre d'école

pourrait soutenir une société juste, équitable, accueillante pour les immigrants, mais aussi plus sécurisante pour les Québécois d'origine.

Avant la loi 101

Au Québec d'avant la Loi 101, la communauté francophone semblait peu affectée directement par les vagues d'immigration, si l'on excepte le phénomène de sa minorisation galopante, à Montréal. Les nouveaux arrivants, attirés en Amérique du Nord par le rêve américain et persuadés que tout le Canada était anglophone, s'engouffraient dans les écoles anglaises, à la recherche d'une nouvelle identité.

Ces écoles devenaient de plus en plus pluralistes et servaient de bassin d'alimentation à la minorité anglophone québécoise. Par contre, les institutions scolaires françaises et catholiques, plus homogènes, avaient moins de contacts avec les ethnies.

En matière d'immigration, tous les pouvoirs politiques appartenaient à Ottawa. Toutefois, la prise de conscience du danger croissant de la minorisation des francophones, les « troubles de St-Léonard » et la montée du nationalisme ont finalement créé un sentiment d'urgence et ouvert la voie à la Loi 101 ainsi qu'au rapatriement de certains pouvoirs en immigration.

Montréal deviendra majoritairement allophone, le reste du Québec demeurera à peu près exclusivement francophone.

Une mentalité à changer

Toutefois, le renversement de situation provoqué par l'obligation faite aux immigrants de fréquenter l'école française n'a pas été accompagné d'une véritable politique d'intégration et du changement de mentalité qui auraient été nécessaires à la réussite de cette entreprise.

En effet, les francophones manquent de confiance en eux-mêmes et se culpabilisent facilement d'imposer le français aux autres. Pourtant, le respect

se gagne et les francophones doivent travailler à se faire respecter.

Avant la loi 101, les nouveaux arrivants, persuadés que tout le Canada était anglophone, s'engouffraient dans les écoles anglaises.

Les francophones, majoritaires au Québec, ont la responsabilité sociale d'intégrer leurs nouveaux arrivants. Ceci est particulièrement vrai dans les écoles pluriethniques. Trop longtemps, il y eut une absence lamentable de vision chez nos dirigeants tant scolaires que politiques, on se contentait de gérer le quotidien, sans penser au lendemain. Pourtant, l'apprentissage du français et la pratique de cette langue par les allophones relèvent de la responsabilité de toutes les composantes de l'école et de la société. *Les enseignants ont l'impression de l'assumer seuls.*

De nombreuses années durant, pendant que nos commissaires réglaient leurs «comptes», au Ministère de l'Éducation comme à la CÉCM, on jouait à se renvoyer la balle.

- «Il n'appartient pas au Ministère de l'Éducation de répartir plus judicieusement les classes d'accueil au sein des écoles, afin d'éviter les concentrations d'immigrants. Cette responsabilité relève des commissions scolaires», a affirmé un ministre de l'Éducation, lors d'une tournée de consultation.
- «Ce n'est pas à l'école de régler les problèmes de la société; adressez-vous à d'autres instances», a soutenu à son tour un haut cadre de la CÉCM.
- «Il faut empêcher à tout prix que la clientèle de notre école diminue», ont ajouté les directeurs de l'école.

De plus, il apparaît que cette absence de politique cohérente permet à des directeurs d'école de prendre des initiatives questionnables, voire scandaleuses et racistes. Par exemple, le directeur de l'école Saint-Luc déclarait à la SRC, le 30 mai 1995, que, vu la médiocrité du français de nos jeunes Québécois, il était «souhaitable de regrouper les allophones dans

une école» et d'éviter qu'il y ait trop de Québécois dans l'école afin d'y préserver la qualité de la langue parlée!

Comment s'étonner que les nouveaux arrivants ne nous considèrent pas comme la majorité à laquelle ils devraient normalement s'intégrer? Plusieurs d'entre eux soutiennent que, sans la loi 101, leurs enfants ne seraient pas à l'école française. Certains recherchent des moyens d'échapper à cette loi. D'autres, méconnaissant la culture québécoise et française, la qualifient de «dépassée», quand ils ne la réduisent pas tout simplement à une culture folklorique de cabane à sucre, de ceinture fléchée...

L'apprentissage du français et la pratique de cette langue par les allophones relèvent de la responsabilité de toutes les composantes de l'école et de la société.

Des effets indésirables

La qualité des programmes de français ainsi que la compétence des futurs maîtres ont déjà fait les manchettes des journaux. Il est possible, a-t-on appris, d'obtenir un diplôme de 5^e secondaire en français sans savoir écrire correctement.

Il est aussi possible et même fréquent, serions-nous tentés d'ajouter, de réussir le même exploit sans parler ou presque cette langue, dans plusieurs écoles pluriethniques. En effet, malgré les règlements qui imposent le français durant les cours et les activités, plusieurs de nos élèves ne l'utilisent presque jamais. Ils avouent que, pour eux, le succès passe par la langue anglaise et par les milieux anglophones.

- «Dès qu'un travail se fait en équipe, il est plutôt exceptionnel que la démarche se fasse en français», affirment des enseignants.
- «On me traite de "têteuse" parce que je veux parler français dans la cour de récréation», raconte une jeune francophone de l'école, qui changera d'école, l'an prochain.
- «J'ai passé 10 mois à l'accueil. Depuis que je suis dans le secteur régulier, je n'ai personne avec qui "pratiquer" mon français!» avoue ce

grand garçon iranien de 5^e secondaire qui ira... à Dawson College, l'an prochain.

Dans la tête du nouvel arrivant, l'école reflète exactement l'image de la société qui l'accueille. Or, dans cette micro-société qu'est l'école, si les francophones ne représentent qu'une ethnie comme les autres, à cause de leur faible proportion, quelle force d'attraction réussira à convaincre leurs camarades allophones que le français est la langue d'intégration souhaitable? Leur vécu quotidien vient carrément contredire le modèle qu'on voudrait leur proposer. Pour eux, l'anglais possède un tel attrait que le français, parlé par un trop petit nombre d'élèves, ne réussit pas à s'imposer comme langue de communication.

Comment, par exemple, dans une classe, deux, trois ou quatre élèves francophones parmi une trentaine, peuvent-ils imposer leur langue à leurs camarades d'origines diverses? Tout au long des siècles, l'histoire nous a démontré que la loi du nombre a toujours finalement prévalu.

On ne peut blâmer nos jeunes allophones qui ne sont nullement responsables des incohérences du système. À cause de celles-ci, peu de nos élèves ont la chance de côtoyer régulièrement des Québécois, de connaître la culture québécoise, de visiter le Québec. Dans certaines écoles, on les amène à Ottawa, lors de journées d'activités de connaissance du milieu!

La CÉCM a choisi de concentrer de nombreuses classes d'accueil dans un secteur géographique déjà très anglophone, alors que d'autres écoles, situées dans des quartiers très francophones, n'en possèdent aucune.

Une des conséquences de cette trop forte concentration ethnique dans certaines écoles est d'éloigner la clientèle francophone et, par conséquent, de fausser encore plus l'image que se font du Québec les jeunes allophones. La plupart de ceux-ci

*Il est possible
d'obtenir un
diplôme de
5^e secondaire
en français sans
savoir écrire
correctement.*

ont l'impression que les Québécois francophones ne sont qu'une minorité comme les autres, au Québec comme dans leur école.

Cette impression détermine certaines attitudes négatives ou même parfois méprisantes à l'égard des Québécois francophones ou de la langue française.

Bien sûr, la majorité de nos élèves est trop polie et bien élevée pour se comporter ainsi. Il reste que ces incidents se produisent parfois devant toute une classe et que certains vont même jusqu'à applaudir. Il s'en suit que le climat peut devenir malsain, surtout pour le jeune francophone, témoin frustré ou humilié.

Il faut reconnaître que le racisme ou la xénophobie peuvent exister autant chez ceux qui arrivent que dans la société qui les accueille. Aucune société n'est à l'abri de tensions. À plus forte raison quand s'y produisent des brassages de populations et de valeurs.

- « Je ne me sens pas très à l'aise dans "l'est"... Je préfère être avec les miens, dans mon quartier et mon école multiethniques, car ici, personne ne fait attention à ma couleur », avoue cette jeune immigrante.

Bien sûr, le ghetto sécurise, serions-nous tentés de répondre. Mais cette fausse sécurité prépare bien mal le jeune à son avenir dans la société québécoise. Par contre, une meilleure intégration à cette société lui permettrait d'élargir son identité sociale et son appartenance culturelle et de rendre sa vie plus heureuse, plus productive. Il pourrait ainsi enrichir cette société et « la renforcer (...) contre l'intolérance qui naît de l'insécurité collective »¹.

*Malgré les
règlements qui
imposent le
français durant
les cours,
plusieurs de
nos élèves ne
l'utilisent
presque jamais.
Ils avouent que
le succès passe
par la langue
anglaise.*

1 Claude CORBO, *Le Devoir*, 21 septembre 1991

Écoles françaises de la P.S.B.G.M.

Nous savons tous que la catholique CÉCM et la protestante PSBGM se cramponnent à leur statut confessionnel en se rabattant sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Nous savons aussi que la Protestant School Board of Greater Montreal profite de ce statut pour accueillir, maintenant, près de 40% de sa clientèle dans sa section française, formée surtout d'allophones.

Cette situation est inquiétante. En effet, l'apprentissage d'une langue sous-tend l'intégration au groupe culturel concerné, dans tous ses aspects : son histoire, ses coutumes, sa mentalité, ses valeurs, le type de relations pratiquées au sein de ses institutions, dans la famille, dans le couple, etc.

L'intégration complète de l'immigrant doit dépasser la simple intégration de fonctionnement. Elle doit devenir, pour être réussie, participation à la société d'accueil et même, aspiration à être membre de cette société. La connaissance de la société québécoise est donc nécessaire pour y pénétrer. Et la culture québécoise ne peut s'enseigner : elle ne peut que se transmettre².

Comment alors, dans ces conditions, pouvons-nous confier à une commission scolaire anglophone le soin d'intégrer les immigrants à notre culture? On peut se demander si nos élus ont conscience de la situation.

Nécessité d'une intervention

Les professeurs se plaignent que leurs classes sont trop bondées, qu'ils perdent trop de temps à faire du vocabulaire, que la qualité de leurs cours s'en trouve allégée... Cependant, il semble inutile de demander

2 J.-C. CORBEIL, CLF, Colloque de l'Alliance des Professeur(e)s de Montréal, (idée), 12 mars 1990.

*La CÉCM a
choisi de
concentrer de
nombreuses
classes d'accueil
dans un secteur
géographique
déjà très
anglophone.*

des mesures spéciales, comme un nombre accru d'heures d'enseignement du français, par exemple, *tant que les décideurs refuseront d'organiser l'école et la société pour que le français y devienne la langue de tous les jours.*

Les jeunes allophones ont l'impression que les Québécois francophones ne sont qu'une minorité comme les autres, au Québec comme dans leur école.

Shahira Fawzi, enseignante en classe d'accueil, explique les conditions de réussite du processus d'apprentissage de la vie québécoise :

« Pour apprendre une langue, il faut d'abord apprendre à l'aimer, connaître ceux qui la parlent et l'identifier à des personnes qu'on a appris à aimer. Pour ce faire, le jeune devrait se retrouver dans un environnement francophone et participer à des activités stimulantes et signifiantes avec de jeunes Québécois de son âge. Il faudrait que le français soit pour lui une nécessité, un moyen de promotion sociale et scolaire »³.

Tant que les décideurs n'auront pas le courage d'assurer un certain leadership pour garantir un milieu francophone à ces enfants, ce « simulacre d'intégration » se perpétuera : ces jeunes connaîtront plus ou moins le français, mais ne l'utiliseront pas dans leur vie de tous les jours. Et une langue qui n'est pas la langue de la vie finit par mourir, tout doucement.

« Le système scolaire montréalais est directement confronté à ces questions. (...) Il doit faire le choix de l'intégration complète des enfants des communautés allophones »... soutenait Claude Corbo dans une excellente analyse dont tous les intervenants devraient s'inspirer⁴.

Tout le monde admet que l'école publique est le lieu d'intégration par excellence. S'y produisent des échanges riches et variés, s'y tissent des liens sociaux, intellectuels, affectifs qui feront de ces jeunes des adultes épanouis et bien adaptés au milieu dans

3 *Magazine de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal*, février 1992.

4 Claude CORBO, *Le Devoir*, 21 septembre 1991.

lequel ils seront appelés à évoluer. D'où l'importance d'éviter de les circonscrire aux seules valeurs et traditions de leur milieu d'origine, sans lien véritable avec celles de la société où ils ont choisi de vivre. D'où l'importance de favoriser une authentique immersion des jeunes immigrants dans un milieu réellement francophone. Et c'est ce qui manque le plus dans les ghettos scolaires.

Le cas des écoles monoethniques

Le problème, c'est que c'est souvent l'État qui « subventionne des obstacles à l'intégration ». Examinons le cas des écoles séparées juives, arméniennes, grecques ou même musulmanes de Montréal. Les membres de ces communautés tiennent à leurs écoles séparées car, selon eux, la qualité de l'enseignement y est très élevée, meilleure même que celle des écoles du réseau public québécois.

Nous pensons que cette ségrégation s'avère l'un des moyens les plus efficaces d'élever des barrières autour de ces communautés et, ce faisant, de les tenir davantage à l'écart de la société québécoise à laquelle elles risquent bien peu de s'identifier.

Pourtant, tout le monde s'accorde à dire que ces enfants feront leur vie au Québec. Le maintien du statut ethnique de ces institutions contredit de manière flagrante la mission intégratrice de l'école québécoise.

Cette situation déplorable est cautionnée, depuis de nombreuses années, par le gouvernement québécois qui accorde de généreuses subventions à ces établissements scolaires comme à toute école privée. Des questions se posent. Rend-on vraiment service à ces enfants? Est-ce la meilleure façon pour une société de se préparer un avenir harmonieux et exempt d'intolérance?

Bien sûr, il y a, derrière ce type de décision, la générosité et la tolérance habituelles des Québécois.

L'intégration de l'immigrant doit devenir, pour être réussie, participation à la société d'accueil et même, aspiration à être membre de cette société.

Mais l'État n'a-t-il pas le devoir d'agir avec plus de prudence et de clairvoyance? Par contre, pouvons-nous reprocher aux groupes ethniques leurs établissements scolaires musulmans, juifs, etc, quand nous sommes empêtrés nous-mêmes dans le système confessionnel où la Constitution actuelle nous enferme? C'est la mise en place, par l'État, de structures scolaires linguistiques qui est en cause ici. L'école québécoise doit être laïque et ouverte à tous.

*Une langue qui
n'est pas la
langue de la vie
finit par mourir,
tout doucement.*

Multiculturalisme et bilinguisme

Aux USA

Les Américains ont compris que le culte excessif du bilinguisme et du multiculturalisme entraîne des effets néfastes et des risques de conflits raciaux et ethniques. C'est ce qui arrive quand des gens bien intentionnés, certes, cristallisent les différences, font la promotion et la célébration des origines ethniques distinctes⁵.

Dans le *Time* du 9 mars 1992, Richard Brookhiser met en garde ses compatriotes contre les risques d'importer le modèle canadien aux USA :

« The main lesson (the Americans) should take from their neighbor's troubles is not to import them. Multiculturalism and bilingualism, once planted, grow like the vine kudzu ».

Plusieurs États américains ont dû se voter, on le sait, des lois linguistiques. Ils ont voulu éviter que, chez eux, la langue espagnole ne prenne trop d'ampleur et que l'on aboutisse à des tensions entre les Américains et une communauté hispanophone non intégrée.

Nos voisins ont fait le pari que l'usage d'une langue commune permettra d'établir une meilleure

5 A. SCHLESINGER, *Time*, 8 juillet 1991.

compréhension et facilitera le partage de valeurs communes, gage de paix sociale.

En France

En France, « le ralliement de tous les acteurs politiques (excepté le Front national) à la notion d'« intégration » est très récent. » Pendant « 15 ans d'errements en matière d'immigration », on a tenté de construire une société multiculturelle, fondée sur la juxtaposition de communautés conservant leurs valeurs et leur culture. « Cette approche... s'est révélée catastrophique dans ses résultats non seulement sociaux... mais aussi politiques » récupérés habilement par Le Pen⁶.

SOS-Racisme y effectue alors un virage à 180 degrés. Le vieux thème du « droit à la différence » disparaît. On clame maintenant le « droit à l'intégration » autour de valeurs communes.

Désormais, on reconnaît à l'État français des devoirs en tant qu'agent intégrateur. Il ne doit pas tolérer « des pratiques contraires à l'intégration », telles l'excision, les comportements intégristes, la domination homme-femme, l'imposition du voile, le mariage forcé, la polygamie... L'État devrait permettre, par exemple, aux jeunes Musulmanes de se libérer de « la loi du père » et de choisir librement leur vie de femme, en dépit de leur culture d'origine. L'école a donc un rôle majeur à jouer dans l'apprentissage de valeurs et de coutumes compatibles avec les lois civiles de l'État.

Au Québec

Depuis l'ère Trudeau, des centaines de millions de dollars ont été investis dans le multiculturalisme. Très vite, cette politique pan-canadienne fait son chemin chez les communautés culturelles du Québec et même dans les écoles pluriethniques où elle prend

6 E. CONAN, *L'Express*, 8 novembre 1991.

D'où l'importance de favoriser une authentique immersion des jeunes immigrants dans un milieu réellement francophone.

souvent, de façon déguisée, le nom d'interculturalisme.

Les multiculturalistes pensent qu'il faut encourager les gens à continuer de s'identifier à leur pays d'origine, même s'ils sont nés ici. Ils croient qu'au nom du respect dû aux différentes cultures, on doit s'abstenir d'intégrer les nouveaux arrivants. Pourtant, comme Claude Corbo, nous pensons qu'au Québec, « le respect dû aux cultures commence par le respect dû à la culture québécoise. »

Dans les écoles de la CÉCM, on a mis sur pied des comités destinés à la promotion des communautés culturelles et à la bonne entente. On a répandu les nouveaux « ismes » à la mode : multiculturalisme, interculturalisme, transculturalisme, tout en refusant de voir l'inquiétude des gens devant le peu de succès de l'intégration des nouveaux arrivants. Pourtant, cette inquiétude est légitime et ne doit en rien être assimilée au racisme, comme certains voudraient faire croire.

Alors qu'en France, on décidait de créer un Ministère de l'Intégration, ici on utilisait le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour subventionner les organisations ethniques, dans l'optique multiculturaliste. C'est ainsi que le gouvernement québécois finançait tantôt la construction ou la rénovation d'un temple religieux, tantôt la construction d'un centre culturel ethnique. On peut se demander sérieusement s'il appartient à l'État de jouer ce rôle. Ne devrait-il pas orienter son action de façon plus articulée, plus cohérente, vers l'intégration de ses ethnies, au lieu d'y faire obstacle lui-même ?

*C'est souvent
l'État qui
« subventionne
des obstacles à
l'intégration ».*

À l'instar de Claude Corbo, nous pensons que le pire service que l'on puisse rendre à un immigrant, c'est de l'empêcher de s'intégrer à la société qui l'accueille. C'est d'en faire un être « assis entre deux chaises », sorti de son milieu d'origine et, en même temps, étranger aux valeurs de son pays d'adoption.

Un être tiraillé par « un écartèlement culturel souvent dramatique ». Par exemple, la jeune musulmane voilée sent bien qu'elle n'a pas les mêmes droits que les autres Québécoises de son âge, ce qui n'est pas sans la marquer profondément.

Il n'est pas vrai que la société d'accueil doive renoncer à ses valeurs fondamentales pour se faire plus accueillante. La reconnaissance de l'autre doit-elle passer par la négation de soi?

De même, l'acquiescement de ses responsabilités en matière d'intégration ne signifie pas absence d'ouverture et de sensibilité envers la personne à intégrer. Et la meilleure façon de protéger notre société contre l'intolérance et le racisme n'est-elle pas de rendre le Québec fort et sûr de lui, afin qu'il ne se sente pas menacé?

Conclusion

Le Québec fait de grands efforts pour bien accueillir ses immigrants. L'État a le devoir de faciliter non seulement leur insertion mais aussi leur intégration à la vie d'ici. Par contre, ceux-ci ont l'obligation de respecter et même de chercher à comprendre les aspirations culturelles, sociales et politiques du peuple québécois pour pouvoir les partager éventuellement. Ils seront alors en mesure de participer pleinement à la construction d'une société originale, pluraliste, ouverte, moderne et française.

Et, comme le soulignait Robert Vandycke, sociologue à l'Université de Montréal, « le Québec ne peut espérer rester français que si s'exerce pleinement sur son territoire la loi d'une majorité francophone déterminée, appuyée sur une culture et des institutions clairement françaises. »

L'intégration est un processus « bi-directionnel ». Si la société québécoise a la responsabilité de se faire accueillante et de fournir des mesures de soutien aux nouveaux venus, elle doit aussi leur préciser ses attentes. Pour leur part, les Néo-Québécois devraient

Pouvons-nous reprocher aux groupes ethniques leurs établissements scolaires musulmans, juifs, etc., quand nous sommes empêtrés nous-mêmes dans le système confessionnel?

faire le choix de participer activement à leur nouvelle société. Trop souvent, cette absence de volonté de participation masque un désir premier d'adhérer plutôt à la culture nord-américaine, version anglaise.

Les groupes ethniques doivent donc s'attendre à fournir « le même effort de compréhension » qu'ils réclament de la société d'accueil. Ainsi que le propose Madame N. Pageau-Goyette, présidente de la Chambre de Commerce du Québec, il faut « ne plus être gêné de dire aux membres des communautés culturelles et aux immigrants ce que l'on attend d'eux, leur communiquer nos valeurs, les inciter à participer à notre dynamisme collectif »...

L'usage d'une langue commune permettra d'établir une meilleure compréhension et facilitera le partage de valeurs communes, gage de paix sociale.

Le gouvernement a un rôle primordial à jouer dans la création d'un climat favorable à des relations harmonieuses. Tant qu'il n'aura pas une politique d'intégration claire, tant que l'ambiguïté du statut du français sera maintenue au travail et dans les écoles, au Québec, l'inquiétude persistera. Et l'inquiétude est parfois porteuse de fruits amers.

Une politique d'intégration réussie ne fera que des gagnants : nos élèves se sentiront québécois, la société montréalaise sera davantage à l'abri de tiraillements et le Québec tout entier ne pourra que bénéficier de cette harmonie.

C'est pourquoi nous proposons :

- que le MEQ voie à définir une véritable politique scolaire au Québec, basée sur des structures linguistiques plutôt que confessionnelles, en réponse aux nouveaux besoins surgis depuis quelques années.
- que le gouvernement crée, comme en France, un ministère de l'Intégration, chargé de mettre sur pied une politique globale d'intégration des nouveaux arrivants.
- que cette politique soit établie en étroite relation avec celle du MEQ.

Le vieux thème du « droit à la différence » disparaît. On clame maintenant le « droit à l'intégration » autour de valeurs communes.

- que, par une politique de régionalisation de l'immigration, les autorités gouvernementales établissent une meilleure répartition des nouveaux arrivants au sein du territoire québécois, afin que ces derniers aient une vision plus juste de la réalité québécoise.
- que la proportion d'élèves allophones accueillis au sein d'une école soit telle qu'elle favorise raisonnablement leur intégration à la majorité francophone.
- que cet accueil se fasse, dans la mesure du possible, dans des écoles situées dans des quartiers francophones.
- que l'obligation pour les nouveaux immigrants de fréquenter une institution scolaire francophone soit étendue au secteur collégial.
- que l'effort de francisation des entreprises et de promotion du français comme langue de travail soit mieux soutenu par le gouvernement du Québec.
- que le gouvernement étende la francisation des lieux de travail à toutes les entreprises du Québec, et non seulement à celles de 50 employés et plus.
- que le Québec modifie les critères de sélection des immigrants, de façon à ouvrir ses portes à un taux plus élevé de francophones. □

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25\$ par année ou 42\$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque ou
mandat-poste à :

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966

On en parle moins. On en parle différemment. Mais un fait demeure. Les jeunes garçons décrochent encore et toujours.

En 1994, nous avons avancé l'idée que le décrochage scolaire des jeunes garçons pouvait être ou un cri d'alarme, ou une attitude apprise du décrochage de plusieurs adultes masculins devant les responsabilités affectives et familiales, bref, devant la vie en général. Nous avons beau aligner les profils socio-économiques de ces jeunes, la situation de monoparentalité de leurs familles, il n'en demeurait pas moins que placées dans les mêmes conditions que les garçons, les filles s'en sortaient mieux. Nous avons déclaré ces jeunes *orphelins de pères vivants* et cherché à faire ressortir le drame de leur crise identitaire.

Les jeunes et le décrochage

Nicole de Sève
conseillère syndicale
à la CEQ

Nous ne déchargions pas les jeunes de leurs responsabilités personnelles devant la réussite éducative. « À leur refuser leur part de responsabilité dans leurs propres problèmes, on ne fait que renforcer leur apathie, leurs décrochages, leurs dépendances, leur paralysie, leur attentisme passif. Tout en prolongeant indéfiniment l'adolescence. C'est la façon la plus efficace de les rendre irresponsables alors qu'ils souffrent précisément de ne pas avoir d'authentiques rôles et responsabilités.¹ » Nous posions toutefois une question : comment, devant l'absence de modèles significatifs, pouvaient-ils se forger un horizon d'avenir ?

1 Sous la direction de Jacques Grand'Maison, *Le drame spirituel des adolescents, profils sociaux et religieux*. Cahiers d'études pastorales. 10 Fides, 1992, p. 97-98.

Nous n'avons pas changé d'avis. Nous avons seulement poursuivi notre réflexion. Dans ce deuxième article sur le même sujet, nous voulons introduire un autre phénomène qui, à notre avis, peut apporter un éclairage supplémentaire sur cette question. Il s'agit de l'attitude des jeunes envers le travail.

*Les jeunes
garçons
décrochent
encore et
toujours.*

Les filles décrochent moins que les garçons. Pourtant, la course aux obstacles qui leur est imposée perdure. Il faut croire que les défis ne font pas baisser les bras de la majorité de ces filles. Plusieurs études l'ont démontré, la décision de quitter l'école avant l'obtention du diplôme est rarement une décision spontanée et les raisons qui fondent ce choix sont multiples. Chez les garçons, il appert que le désir de travailler vienne au deuxième rang des motifs, le besoin d'argent exerçant une pression suffisamment forte pour inciter des jeunes garçons à quitter l'école². C'est ce rapport particulier au travail dont nous voulons discuter aujourd'hui.

La fréquentation scolaire

Au Québec, la fréquentation scolaire des adolescentes et des adolescents ainsi que celle de jeunes adultes montre une nette tendance à la hausse entre 1975 et 1991, passant de 32 % à 42 %. C'est à partir de 1987 que le taux de fréquentation des femmes a dépassé celui des hommes, soit 37 % en regard de 36 % pour atteindre, en 1991, respectivement 43 % et 42 %. Mais... «Au Canada, 28 % des garçons abandonnent avant d'avoir terminé leurs études secondaires, comparativement à moins de 19 % chez les filles.³» Ici, une nuance s'impose : plusieurs jeunes décrocheurs reviennent aux études par le biais

2 ROYER, Égide, MOISAN, Sylvie, PAYEUR, Christian, VINCENT, Suzanne, *L'ABC de la réussite scolaire*. CEQ-Éditions Saint-Martin, 1995, p. 25.

3 Statistiques citées par ROYER, Égide, *op. cit.* p. 27.

de l'éducation des adultes et obtiennent finalement leur diplôme d'études collégiales.

Si le goût de travailler rapidement influence le comportement des jeunes, nous pourrions supposer qu'ils s'inscriront dans les filières professionnelles leur permettant d'accéder au marché du travail, sans avoir à s'engager dans des études universitaires longues et coûteuses. Il n'en est rien. «Au secteur collégial on note que depuis 1984, le rythme de décroissance de la formation professionnelle est de 4% par année. Même si 1990 a vu une légère augmentation des inscriptions en enseignement professionnel, on est loin d'avoir comblé le fossé qui s'est creusé de 1984 à 1989. Pour cette dernière période, on note une perte nette de 12 232 inscriptions, soit 18% de l'effectif inscrit à l'enseignement régulier dans nos cégeps. En informatique, en électrotechnique et en techniques administratives, la déperdition de 1984 à 1989 va de 26% à 60%.⁴» Si la tendance se maintient dans 10 ans, 65% des filles auront une éducation post-secondaire contre 35% pour les garçons.

Chez les garçons, il appert que le désir de travailler vienne au deuxième rang des motifs, le besoin d'argent exerçant une pression suffisamment forte pour inciter des jeunes garçons à quitter l'école.

«L'accessibilité à la formation professionnelle et technique est encore affectée par le caractère très conventionnel des choix d'orientation scolaire et professionnel des gars et des filles. Ainsi au secondaire, 57% des filles inscrites en formation professionnelle se retrouvent dans un seul des 23 secteurs de formation, celui de l'administration, du commerce et du secrétariat. Au collégial, la moitié des diplômés masculins du secteur technique se retrouve en technique physique, secteur prometteur pour l'accès à l'emploi, alors qu'une infime minorité de filles y obtiennent un diplôme.⁵» Malgré tout, même diplômées dans des filières conventionnelles, les jeunes femmes chôment moins que les garçons.

4 FAC, *La formation professionnelle au collégial*. Actes du Colloque. Éditions agence d'ARC. Discours d'ouverture, p. 29.

5 CEQ, *Pour l'avenir de l'éducation*. Mémoire de la Centrale de l'enseignement du Québec présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation. Août 1995, p. 41.

Les jeunes et l'emploi

Aujourd'hui les jeunes savent très bien qu'ils sont un objet de consommation, qu'ils sont des consommateurs potentiels et virtuels. « On peut se demander si la société qui prétend prioriser ces jeunes ne les abandonne pas pratiquement à eux-mêmes, tout en en faisant un marché-cible pour les industries du showbiz, du sport, de la bière et des modes vestimentaires.⁶ » Pour répondre aux multiples sollicitations dont ils sont l'objet, les jeunes doivent trouver l'argent nécessaire. Pour plusieurs, la solution devient alors le travail salarié.

Contrairement à ce que l'on entend et lit, la situation des jeunes s'est améliorée au cours des dernières années et leur taux de chômage a diminué. Selon Diane-Gabrielle Tremblay, le taux d'activité des jeunes 15-19 ans a augmenté fortement de 1975 à 1987, semblant marquer un changement important dans ce groupe. Ce changement peut s'expliquer par le développement du temps partiel dans les services qui, depuis 1975, a plus que doublé chez les jeunes⁷. En effet, en 1994, le pourcentage des jeunes 15-19 ans en emploi à temps plein atteignait 32,5 % comparativement à 67,5 % à temps partiel. Quant à leur taux de chômage, il était de 20,4 %. Statistique élevée s'il en est, mais elle s'explique par la faible qualification de cette main-d'œuvre. De plus, ce taux décroît chez les autres strates de jeunes, tombant à 15,9 % chez les 20-24 ans et à 13,4 % chez les 25-29 ans⁸.

Le déclin démographique du Québec a aussi permis d'améliorer la situation des jeunes. C'est parce que le nombre de jeunes diminue que le taux

La fréquentation scolaire des adolescentes et des adolescents ainsi que celle de jeunes adultes montre une nette tendance à la hausse entre 1975 et 1991.

6 Sous la direction de Jacques Grand'Maison, *op.cit.* p. 49.

7 TREMBLAY, Diane-Gabrielle, *Économie du travail*. Éditions Saint-Martin, p. 138.

8 Statistique tirée du document d'information et d'animation préparé par le Forum pour l'emploi dans le cadre du colloque Action Emploi Jeunesse. Mars 1995, p. 47.

de chômage diminue. Mais la baisse de la population jeune dans la population active ne touche essentiellement que les jeunes hommes; les jeunes femmes continuent leur progression au sein de la population active. Elles représentent actuellement près de la moitié des jeunes actifs sur le marché du travail.

Certes, les jeunes assument une part plus importante du chômage qu'ils ne le devraient, compte tenu de leur représentation dans la population active, mais leurs périodes de chômage sont moins longues que celles de leurs aînés, environ de deux à trois semaines inférieures. Chez eux le chômage se conjugue à une certaine dégradation des conditions d'insertion dans la vie active, bref à un mauvais départ dans la vie.

Si la tendance se maintient dans 10 ans, 65 % des filles auront une éducation post-secondaire contre 35 % pour les garçons.

« Le taux de chômage de l'ensemble de la population peut, selon certains, influencer sur la motivation des jeunes en ce qui concerne l'école. En effet, on incite beaucoup les jeunes à investir dans leur scolarité pour plus tard, c'est-à-dire à faire des choix et des sacrifices pour favoriser leurs études et ainsi accroître leurs chances de trouver un emploi. Pour accepter un tel contrat, encore faut-il être certain que celui-ci sera rentable. Devant une situation économique difficile et un grand nombre de chômeurs, il semble plus difficile pour les jeunes de croire que le jeu en vaut la chandelle. Cela peut amener un certain nombre d'entre eux à quitter l'école pour profiter dès maintenant de la vie plutôt que d'investir dans un avenir qui leur apparaît bien peu certain. »

Car le drame de plusieurs décrocheurs est là. Au rêve de quitter l'école et se décrocher une petite job, parce que cela ne sert à rien et qu'ils ne s'y retrouvent pas, la dure réalité leur oppose son cauchemar : on les retrouve surreprésentés parmi les travailleurs découragés qui n'ont pas d'emploi ou ont cessé d'en chercher

9 TREMBLAY, Diane-Gabrielle, *op.cit.* p. 140.

10 ROYER, Égide, *op.cit.* p. 35.

un : 60 % des chômeurs ont des études secondaires partielles ou pas d'études post-secondaires¹¹.

De plus en plus d'employeurs exigent un secondaire V complété et réussi, même pour placer la marchandise sur les tablettes. Une étude de Statistique Canada, citée par le journal *Le Soleil* du 12 mars 1995, révélait « que les diplômés du secondaire sont proportionnellement plus nombreux que les décrocheurs à avoir occupé un emploi qui ne dépassait pas 20 heures par semaine. Trois adolescents sur quatre travaillent à temps partiel, comparativement à 26 % chez les 20-24 ans. Quant aux étudiants, ils sont un sur trois à concilier études et travail. » Et, de poursuivre l'article, « certains adolescents abandonnent leurs études pour travailler à temps plein, renonçant ainsi à la possibilité de s'instruire pour prendre des emplois peu ou non spécialisés et peu rémunérés. Si, au début, ils jugent leur emploi très lucratif, ces jeunes verront leurs perspectives d'emploi vraisemblablement très limitées en raison de leur manque d'instruction. »

En 1994, le pourcentage des jeunes 15-19 ans en emploi à temps plein atteignait 32,5 % comparativement à 67,5 % à temps partiel.

Des réseaux qui ne tiennent plus...

Il n'en fut pas toujours ainsi. Pendant longtemps, les jeunes qui quittaient l'école avant d'avoir complété à tout le moins leur secondaire (et parfois même le primaire), allaient rejoindre leur père à l'usine, aux chantiers, à la ferme ou au bateau ou devenaient apprentis dans l'entreprise familiale. Pour leur part, les filles devaient aider leur mère, contribuer au revenu familial, se marier et avoir des enfants. Celles qui poursuivaient leurs études restaient célibataires. Selon une étude du Bureau de la statistique du Québec, publiée en septembre 1994, près de la moitié des femmes de 65 ans et plus, titulaires d'un diplôme universitaire, n'étaient pas mariées. Chez les 40-45 ans, ce taux atteignait 19 %.

11 Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, No. 71-529, catalogue 97.

À l'inverse, la scolarité des hommes fut un facteur favorable au mariage, les moins scolarisés d'entre eux restant célibataires.

Cette tendance s'atténue mais de façon générale, plus une québécoise est scolarisée, plus elle reste célibataire...¹²

La tendance chez les jeunes garçons à rejoindre un membre de la famille au travail n'est pas complètement disparue. Contrairement à l'idée répandue, le réseau d'emploi ne joue pas que dans les familles aisées ou au sein des professions libérales. Combien de jeunes ont obtenu leur premier emploi dans une usine parce qu'un parent ou un proche de la famille y travaillait déjà. «Je vais me trouver un job, mon oncle va me faire rentrer». En fait, il semble que le cheminement scolaire des garçons est plus influencé par les conditions du milieu (profession des parents, activité principale de la mère, etc.) que le cheminement des filles»¹³. Pourquoi? Parce que les relations sociales sont les voies par lesquelles circule l'information. Une recherche française a démontré que «le tiers des jeunes ayant cité la famille comme moyen par lequel ils ont obtenu leur premier emploi n'avaient aucun diplôme (contre le quart de l'ensemble des jeunes). Leurs pères travaillaient plus souvent «à leur compte», comme agriculteurs, artisans ou commerçants. Pour ces jeunes, l'embauche dans l'entreprise familiale a pu représenter un rempart contre l'exclusion¹⁴. Cette recherche mentionnait aussi que d'une part la famille apparaissait comme le seul moyen pour les garçons d'accéder aux emplois indépendants, plus particulièrement d'agriculteurs et que d'autre part, les ouvriers et ouvrières non qualifiés étaient surreprésentés parmi ceux qui avaient trouvé

On incite beaucoup les jeunes à investir dans leur scolarité pour plus tard, et ainsi accroître leurs chances de trouver un emploi.

12 Bureau de la statistique du Québec, *Les hommes et les femmes : une comparaison de leurs conditions de vie*. Septembre 1993.

13 ROYER, Égide et al. *op.cit.* p. 27.

14 MASRRY, Catherine, *Les jeunes et l'emploi : force et faiblesse des liens forts*. Problèmes économiques, 3 mars 1993.

leur premier emploi par la famille (36 % des garçons et 22 % des filles).

Cette différenciation des comportements nous ramène au fait que « c'est la culture qui définit pour chaque sexe les modèles de développement, les valeurs à atteindre, les hiérarchies à respecter »¹⁵. En d'autres mots, la notion de réseau chez les filles tient peu, soit qu'elles ne peuvent espérer être embauchées dans des emplois masculins, à cause de la ségrégation professionnelle qui perdure, soit parce que les emplois occupés par leurs mères sont peu propices au développement d'un réseau de contacts professionnels. Pour elles, la réussite tient à l'excellence de leurs notes, leur entêtement à faire reconnaître leur expertise et au perfectionnement. Bref, être plus pour être reconnue tout simplement.

Pendant longtemps, les jeunes qui quittaient l'école avant d'avoir complété à tout le moins leur secondaire (et parfois même le primaire), allaient rejoindre leur père à l'usine, aux chantiers, à la ferme ou au bateau.

Les femmes et les jeunes filles savent qu'elles doivent redoubler d'efforts pour être embauchées, pour obtenir des conditions de traitement égales à celles de leurs collègues et surtout pour gravir les échelons hiérarchiques qui permettraient, à celles qui le désirent, d'utiliser l'ensemble de leur potentiel dans l'organisation pour laquelle elles travaillent. La réalité du marché du travail leur rappelle chaque jour que « malgré tous les progrès enregistrés par les femmes en matière d'emploi elles demeurent confrontées à des inégalités qui se situent à trois niveaux « inégalité dans l'accès à l'emploi et à certaines catégories d'emploi en particulier (embauche); inégalités dans les conditions de travail : durée de travail et de l'emploi, inégalités salariales et enfin inégalités dans les possibilités de carrière ou de mobilité professionnelle. »¹⁶

15 LE CAMUS cité par Marie-Lise BRUNEL, *L'identité de sexe et de genre. La question de l'identité. Qui suis-je. Qui est l'autre.* Collectif sous la direction de Christiane GOHIER et Michael SCHLEIFER. Les Éditions Logiques 1993, p. 163.

16 TREMBLAY, Diane-Gabrielle, *op.cit.* p. 201.

L'orientation professionnelle et la résistance au changement

Selon la sociologue Madeleine Gauthier, « les garçons rêvent de travailler dans les grandes industries... alors que dans la réalité, ces industries n'existent plus. Leurs rêves sont des rêves d'une autre époque.¹⁷ » Même si cette catégorie professionnelle regroupe toujours environ trois millions de personnes et représente tout de même le quart de l'emploi au Canada, on observe, depuis plusieurs années une réduction significative des effectifs dans les secteurs primaires, les industries de transformation et les usines.

Pour leur part, les filles s'adaptent mieux aux transformations du marché du travail et à la configuration des emplois, car ceux-ci s'inscrivent dans la foulée des métiers qu'elles ont connus. En effet, au cours de la dernière décennie, les secteurs d'emplois traditionnellement féminins, les services, ont enregistré la plus forte hausse du volume d'emploi. Ils représentent près des deux tiers de l'ensemble de l'activité économique. Cette tendance, loin de s'estomper, risque de se maintenir, voire de se développer. Quant aux professions scientifiques, techniques et libérales, elles sont en croissance et la représentation des femmes y augmente constamment.

Certes, il est vrai que notre économie ne réussit pas à créer suffisamment d'emplois pour faire face au nombre de demandeurs d'emplois, mais il faut aussi se demander si les jeunes demandeurs sont prêts à entrer dans des sphères d'activités qui leur sont non-traditionnelles. Car plusieurs de ces jeunes ont conservé une culture qui privilégie le secteur industriel, axée sur « les travaux lourds »¹⁸. Cette situation

En 1994, près de la moitié des femmes de 65 ans et plus, titulaires d'un diplôme universitaire, n'étaient pas mariées. Chez les 40-45 ans, ce taux atteignait 19 %.

17 LEMIEUX, Louise, « Les filles sont moins perdantes que les garçons ». *Le Soleil*, 8 mars 1995.

18 Il convient de signaler que parmi les deux professions les plus fréquentes chez les hommes, celle de chauffeur de camion de toute nature côtoie celle de la vente dans les commerces!

Une recherche française a démontré que « le tiers des jeunes ayant cité la famille comme moyen par lequel ils ont obtenu leur premier emploi n'avaient aucun diplôme (contre le quart de l'ensemble des jeunes).

est largement tributaire de la division sexuelle du travail, de la surévaluation de la valeur sociale du travail masculin et de la sous-évaluation du travail féminin. Les jeunes ont été marqués par la dévalorisation constante des emplois féminins, exprimée autant par le statut social relié à ces emplois qu'aux salaires dévolus aux travailleuses de ce secteur d'activités.

Ces quelques considérations nous obligent à mesurer les progrès accomplis par notre société quant à l'évolution des mentalités à l'égard de la ségrégation professionnelle, de l'influence de l'héritage professionnel des parents chez les garçons et du support apporté aux jeunes face à leurs choix de carrières. Une chose est certaine, la crise des jeunes est aussi une crise de sens et à ce titre, la valeur, la place et la culture du travail doivent être questionnées de manière à pouvoir accompagner les jeunes qui, confrontés à une école qui leur paraît vide d'intérêt, s'embarquent dans l'expérience du travail salarié au bout de laquelle ils rencontrent plus de désenchantement que de satisfactions. □

Maison nationale des Patriotes

Centre d'interprétation sur l'histoire des Patriotes 1837-1838

- Visites guidées
- Boutique de souvenirs



- Circuit pédestre sur l'histoire et le patrimoine

610, chemin des Patriotes, Saint-Denis-sur-Richelieu, J0H 1K0

De mai à septembre et en novembre, mois des Patriotes, du mardi au dimanche, de 10 h 00 à 17 h 00. À l'année, visites sur réservations: (514) 787-3623.

Subventionné par le ministère de la Culture.

Il est des livres que l'on fait bien d'oublier pour ne pas charger inutilement sa mémoire, comme c'est le cas pour un grand nombre de travaux universitaires. Il en est d'autres qui passent à peu près inaperçus ou jouissent d'une gloire éphémère, pour quelque obscure raison – mauvaise publicité, couverture terne, inopportunité du sujet – alors qu'il mériteraient même une seconde lecture.

Vers l'indépendance?*

Le dernier livre de Jean-Marc Léger, *Vers l'indépendance?* publié chez Leméac en 1993, est de ceux-ci. On pourrait dire, à son sujet, que la seconde lecture, ou la première pour certains, s'impose quand nous accablent les lieux communs de la « pensée unique », que celle-ci soit fédéraliste ou indépendantiste. À une époque où les sondages, reflétant l'instabilité malade et les hésitations de notre peuple, donnent un jour 52 % à l'indépendance et le lendemain, 46 ou 48 %, selon la conjoncture économique; quand des travailleurs menacent le Premier ministre de voter « non » s'ils n'obtiennent pas satisfaction, comme si la patrie était une affaire de politiquerie; quand, plus que jamais dans le passé, lucidité et fermeté sont nécessaires pour contrer les forces assimilatrices d'une Amérique du Nord pour qui les différences culturelles, loin de constituer une richesse, ne sont que des obstacles à une hégémonie dont les bienfaits économiques doivent se répandre sur la planète; en un temps crucial de l'histoire du monde et du Québec, il est heureux que l'un des nôtres nous rappelle à l'ordre, nous parle le langage de l'urgence, de la « persévérance », de « l'intransigeance » et de l'honneur : « Modération,

Gaston Laurion
Professeur titulaire
Université
Concordia

* En marge de *Vers l'indépendance* de Jean-Marc LÉGER.

patience, compromis et concessions ne sont, dans notre cas, que les alibis de la démission. La dignité, aujourd'hui, s'appelle radicalisme.» (p. 22)

Vers l'indépendance? se divise en deux parties de longueur sensiblement égale, elles-mêmes subdivisées en six chapitres chacune, le tout étant précédé d'une préface de Fernand Dumont et d'un liminaire de l'auteur, et suivi d'une postface et d'une bibliographie. En annexe, se trouvent douze textes écrits par l'auteur, entre 1952 et 1993, sur des sujets relatifs à la question du Québec. Je ne me propose pas de faire ici une analyse systématique; je voudrais plutôt essayer modestement de mettre en relief, à l'aide de citations abondantes, les grandes lignes de la pensée de l'auteur afin non seulement de montrer l'importance de celle-ci, mais également de faire percevoir au lecteur la qualité et la générosité de l'homme qui nous la livre.

Compromis et concessions ne sont, dans notre cas, que les alibis de la démission.

Jean-Marc Léger articule son essai autour de deux axes principaux: les méfaits du fédéralisme canadien et l'urgence de l'indépendance; mais sa pensée s'étend bien au-delà de nos limites territoriales pour raccorder notre problématique à celle du monde néo-libéral, dans lequel nous vivons «per forza».

Le fédéralisme dominateur

Pour ce qui est du fédéralisme, l'auteur évoque d'abord la naissance du régime fédéral canadien en 1867. Il note, en particulier, que celui-ci n'a pas fait l'objet d'un référendum, pour la simple raison que «le projet aurait été repoussé massivement partout, sauf peut-être en Ontario» (p. 96)¹. De surcroît,

1 D'ailleurs, dans ce régime britannique qui est le nôtre, la légitimité du pouvoir repose sur le Parlement et non sur le peuple consulté par référendum. Pourquoi en serait-il autrement quand il s'agit de l'indépendance? Les prochaines élections (si toutefois nous perdons un second référendum, ce qui est possible, même si cette affirmation peut sembler défaitiste à nos bonnes âmes) **devront être référendaires**. Si nous les gagnons, nous sortirons de la Confédération, dont nous faisons d'ailleurs à peine partie depuis 1982, comme nous y

parmi les députés du Bas-Canada, seuls 26 sur 48 (p. 97) ont voté en faveur de la nouvelle constitution, avec une seule voix de majorité chez les députés canadiens-français. Nous le savions, mais il est bon de le rappeler, car, si nous mettons ces chiffres en pourcentages, nous obtenons 54% *pour* et 46% *contre*; en admettant donc que le point de vue des députés reflète plus ou moins – je dis bien *plus ou moins* – celui de leurs commettants, ce résultat s'apparente curieusement à celui du référendum de mai 80. À condition d'admettre la validité de cette extrapolation, un peu audacieuse je l'avoue, il est permis de se demander si nous en sommes toujours au même point, après plus d'« un siècle d'injustice ».

Nous en sommes toujours au même point, après plus d'« un siècle d'injustice ».

Quoi qu'il en soit, ce fédéralisme, que, jusqu'à nos jours, beaucoup d'entre nous auront cru confédéral, c'est-à-dire unissant des entités ayant conservé leur souveraineté et confié librement à un État central un certain nombre de pouvoirs (hélas! mal définis dans certains cas, mais définis quand même)² n'a cessé de se défédéraliser et de se détériorer, à un point tel que le Québec a été littéralement « expulsé » de ladite *Confédération*, lors du prétendu rapatriement de 1982, qui n'était qu'un moyen malhonnête d'amender la constitution sans qu'il n'y paraisse trop. Jean-Marc Léger écrit :

Au total un régime hybride né dans l'équivoque, dont les deux partenaires ont toujours eu une vision fort différente, la contradiction fonda-

sommes entrés, par une décision de la majorité de nos députés. Et, si nous perdons, la situation sera claire : les Québécois auront cessé, n'élisant plus le Parti Québécois pour sa compétence et son honnêteté, de détourner celui-ci de sa première fonction, pour réparer les pots qu'auront cassés les libéraux. Le rôle du Parti Québécois, en effet, n'est pas de constituer un « bon gouvernement »; c'est de réaliser l'indépendance du Québec. Si les Québécois veulent, en majorité, la *Confédération* et la tutelle du Canada, gardons les libéraux et subissons-en les conséquences!

- 2 En réalité, notre régime est une fédération, c'est-à-dire que l'État fédéral partage un certain nombre de pouvoirs avec les provinces, dont la souveraineté est abolie dans de nombreux domaines importants, comme la monnaie, la défense, les relations internationales et le commerce extérieur.

mentale entre la notion des dix provinces et celle des deux peuples, le glissement inéluctable vers la centralisation des pouvoirs majeurs, trente à quarante années d'efforts infructueux pour dégager un nouveau consensus, l'humiliation de 1981-1982 : voilà qui confirme l'impuissance du fédéralisme canadien à permettre la survie et, *a fortiori*, l'épanouissement du peuple québécois. Et de toute façon, le Québec a été exclu du processus constitutionnel : il n'a pas à sortir de la Fédération, il en a été écarté, expulsé. Le Pacte de 1867 est mort, du fait du Canada anglais, depuis le printemps de 1982. (pp. 103-04)

Et pourtant, aucun des gouvernements québécois n'a eu le courage de prendre acte, depuis lors, de cette expulsion : tout a continué de fonctionner comme avant, sous le couvert d'une douteuse légalité garantie par une Cour suprême, dont nous respectons scrupuleusement, contrairement au gouvernement manitobain, les injonctions constitutionnelles.

De fédéral qu'il devait être, du moins nominale-ment, l'État canadien, comme beaucoup d'autres États fédérés, a tendu de plus en plus vers un unitarisme centralisateur, et la domination du gouvernement fédéral sur les provinces, même dans des domaines que leur attribue la constitution comme l'éducation, la santé et les affaires municipales entre autres, n'a cessé de se raffermir. Jean-Marc Léger écrit (p. 93) :

Élaboré dans l'équivoque, créé dans le malentendu, maintenu dans le mensonge, le régime institué en 1867 portait la croix de mort au front, d'autant qu'il s'agissait d'un être hybride, à mi-chemin entre l'union législative et la véritable fédération. Le mythe originel n'allait pas tarder à se transformer en mystification.

Et plus loin (p. 95) :

Le malheur pour tous les « renouveleurs du fédéralisme », presque touchants dans leur obstination

Le Québec a été exclu du processus constitutionnel : il n'a pas à sortir de la Fédération, il en a été écarté, expulsé.

sans espoir, c'est que la fédération canadienne, à toutes fins utiles, a vécu. Le régime est engagé depuis longtemps, et de façon irréversible, dans la voie de la centralisation, tant par sa dynamique propre ... que sous l'action de facteurs extérieurs.

Il n'est pas étonnant que ce régime, né de l'empire britannique et donc fondamentalement dominateur, cherche à chaque occasion, en particulier grâce au « pouvoir de dépenser », à affaiblir la souveraineté dont le Québec devrait jouir dans certains domaines; cela a eu lieu en 1982, par exemple, pour la langue et l'éducation, grâce à la supercherie du « rapatriement de la constitution », et cela se produit, entre autres, dans les affaires sociales et la culture, où les intrusions ne pourront que devenir plus importantes et plus ouvertes, à mesure que diminuera notre poids politique.

Les relations internationales

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le gouvernement fédéral se soit opposé, et s'oppose toujours, dans le but évident de nous affaiblir, à toutes les démarches faites par le Québec pour établir des relations internationales, au moins dans les domaines de sa compétence.

Il n'est plus possible aujourd'hui, écrit Jean-Marc Léger, pour un gouvernement, quel qu'il soit, d'affirmer son pouvoir et d'exercer son autorité dans un domaine donné s'il se trouve exclu du champ des relations internationales et ne peut traiter avec l'étranger, que ce soit dans le cadre bilatéral ou sur le plan multilatéral. (p. 190)

Le régime est engagé depuis longtemps, et de façon irréversible, dans la voie de la centralisation.

Le Québec, en effet, se doit d'être présent au monde, pour assurer son propre développement économique, à l'heure de la globalisation des marchés, certes, mais aussi parce qu'il est le deuxième pays de langue française et qu'à ce titre, il a des devoirs à l'égard de la francophonie. La langue et la culture

*Le Québec, se
doit d'être
présent au
monde, pour
assurer son
propre
développement
économique.*

françaises sont de notre ressort aussi bien que de celui de la France, toute proportion gardée, car une diminution de leur importance dans le monde nous affecte directement. Nous avons tendance, et cette attitude fait l'affaire de nos ennemis, à nous situer en dehors de la culture française comme si celle-ci était le lot de la France exclusivement et que nous appartenions à une espèce de culture en soi, que nous ne pouvons nommer d'ailleurs et qui aurait pris racine quelque part en Amérique du Nord, au cours du XVII^e siècle pour certains, après la Conquête pour d'autres. Nous serions une espèce de peuple champignon qui, après avoir subi la colonisation – j'allais écrire l'occupation – française, a été colonisé par les Anglais.

Ainsi on dira, je l'ai entendu, que nous sommes passés du colonisateur français au colonisateur anglais, d'une colonisation à une autre, en somme. Nous avons oublié, semble-t-il, que c'étaient nous les colons, donc les colonisateurs français et que, même si nous voulions jadis nous distinguer des fonctionnaires de la métropole en nous nommant « Canadiens », nous restions bel et bien des colons français. C'est cet oubli qui fait qu'aujourd'hui nous ne savons plus qui nous sommes, refusant parfois de nous qualifier de français pour nous dire francophones³. Alors qu'en réalité il suffirait d'affirmer que nous sommes québécois, ce qualificatif devant sous-entendre que nous sommes de langue française. Un Français se croit-il obligé de justifier son origine ou

3 Voir p. 61 : « Ainsi, si nous sommes des Québécois francophones, nous sommes aussi, et plus profondément "de langue française", parce que nous sommes d'origine française, ... nous, Québécois-français, ou de "souche", nous sommes non seulement francophones, nous sommes des Français, issus de Français, comme il en va, par exemple, des Wallons ou des Romands. ... Prenons garde de confondre "français" et "francophones". Notre identité se sent, se vit, se manifeste à travers la langue et la culture, mais l'une et l'autre procèdent de notre origine française : c'est par celle-ci que nous sommes francophones et non pour avoir fait du français notre langue d'usage. » Cette distinction est capitale, car, si un simple francophone de ce dernier type ne se sert plus du français, il lui reste sa langue maternelle. Tandis que, si nous, de langue française, nous perdons le français, nous n'existons plus.

de faire allusion à celle-ci pour s'identifier? Et qu'on ne vienne surtout pas nous dire que nous sommes des Américains ou des Nord-Américains francophones, ou même de langue française, ce qui a pour effet de diluer une identité déjà suffisamment incertaine.

Si nous revenons maintenant à la dimension internationale du Québec, lorsque nous aurons la haute main sur nos relations avec le monde, nous pourrons, en particulier, jouer pleinement le rôle qui nous est réservé au sein de la francophonie. Nous acquerrons alors, de ce fait, le sentiment juste de notre importance culturelle en Amérique du Nord et dans le reste du monde. En outre, nous ne serons plus représentés à l'étranger par les anglophones bornés du ministère fédéral des Affaires extérieures, pour qui nous n'existons pratiquement pas : il suffit, pour s'en rendre compte, de voir ce qui se passe dans beaucoup d'ambassades du Canada, où l'on communique systématiquement en anglais, même avec des personnes qui sont manifestement francophones, qu'elles soient étrangères ou de nationalité canadienne.

*Nous sommes
passés du
colonisateur
français au
colonisateur
anglais.*

L'ultime chance

Mais les inconvénients du fédéralisme canadien ne se limitent pas, pour nous, à des empiètements constitutionnels et à des contraintes sur le plan de nos relations internationales. Le fédéralisme en question peut être dangereux, comme nous l'avons constaté durant la crise d'Octobre 70, qu'une simple escouade de police aurait pu résoudre. On a préféré, pour mieux nous dominer et nous humilier, nous envoyer, de Winnipeg, un bataillon hélicoptéré de l'armée canadienne. Ce fédéralisme dangereux se livra en outre, rappelons-le pour ceux qui sont jeunes et pour ceux qui l'auraient oublié, à des actes illégaux (incendie d'une grange, vol des listes du Parti québécois, et quoi d'autre que nous ne connaissons pas parce qu'il s'agit d'un secret d'État?) et à des arrestations

arbitraires : tout se justifie quand il faut nous mettre au pas.

Car c'est bien cela. Il n'est pas question de s'entendre à l'amiable : ou nous plions ou l'on nous casse. Le Canada anglais, qui domine le gouvernement fédéral de par son nombre et ses neuf provinces sur dix, ne veut faire aucune concession, si minime fût-elle, comme nous l'avons bien vu à Meech et à Charlottetown, et comme nous en persuadent toutes les menaces que l'on profère à notre égard, en cas de sécession. Le gouvernement fédéral, en effet, et le Canada anglais ont toujours refusé toute association avec un Québec qui serait devenu libre et consentant. La fédération canadienne ne nous veut, tout compte fait, comme associés que dans la soumission : nous en sommes toujours aux Plaines d'Abraham, et, tant que le régime actuel n'aura pas été dissout, par quelque déclaration d'indépendance, pour faire place à une libre association, nous resterons un peuple vaincu, soumis, dans la honte, à la volonté du vainqueur. Dans ces conditions, n'est-il pas grandement temps de secouer le joug ? Nous ne pouvons que gagner économiquement, culturellement et spirituellement à jouer notre rôle d'État adulte, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières.

Le Canada anglais ne veut faire aucune concession, si minime fût-elle, comme nous l'avons bien vu à Meech et à Charlottetown.

Un Québec souverain, écrit Jean-Marc Léger, n'aurait point à rougir, dans le concert des nations, ni de sa taille, ni de sa population, ni de l'éventail de ses ressources de divers ordres, cependant que sa position singulière, en termes géopolitiques, culturels, économiques, lui conférerait ... un rôle original. (p. 192)

Et plus loin :

Il est permis de penser et de dire, sans prétention, qu'aujourd'hui un Québec souverain, actualisant la grande aventure de la Nouvelle-France, peut contribuer à la fois à défendre la diversité du monde et à témoigner pour tous les petits peuples ainsi qu'à sauver l'ultime chance pour le français de rester langue internationale. (p. 208)

La nécessaire souveraineté

La nécessité d'accéder à la souveraineté ne provient toutefois pas uniquement de causes systémiques et du refus de nos partenaires provinciaux et fédéral de procéder à un renouvellement du fédéralisme canadien, dans le sens non plus de la domination, mais de la libre association de peuples égaux. Malgré les apparences, en effet, et malgré certains avantages que nous a procurés la Révolution tranquille, nous sommes atteints d'anémie spirituelle, étant désormais parvenus à l'époque de « l'abdication paisible » (p. 53). Il a été fait mention, plus haut, de l'affaiblissement de notre sens de l'identité : nous ne savons plus qui nous sommes, ni même quel est notre nom puisque *Québécois* ne nous semble plus suffire. Cette crise identitaire a pour effet de nous miner de l'intérieur, de détruire notre foi en nous-mêmes – si tant est que nous n'ayons pas perdu celle-ci depuis longtemps – et, partant, notre capacité de combattre les forces qui s'opposent à notre épanouissement.

*Un Québec
souverain,
n'aurait point
à rougir, dans
le concert des
nations, ni de sa
taille, ni de sa
population, ni
de l'éventail de
ses ressources.*

Mais voici qu'à l'aube du XXI^e siècle, il monte chez nous comme une sensation de désappropriation et de dépossession, née de l'affaiblissement du sens de l'identité, d'une nouvelle incertitude sur nos propres aspirations et d'un vague sentiment d'impuissance.

Nous sommes en train de cesser de croire en nous et en voie de céder psychologiquement la place. Crise de confiance, crise d'identité, crise de créativité se conjuguent, avec une récession économique persistante, et suscitent par leur ampleur réelle, et plus encore peut-être par celle qu'on leur prête, une sorte de démobilisation. ... La reprise, la relance, doit d'abord se dessiner dans les têtes pour pouvoir s'incarner dans les faits. (p. 66)

Notre manque de foi en nous-mêmes, notre sentiment d'infériorité, qui se reflète par ailleurs dans le discours de certaines de nos élites fédéralistes, se traduit de façon dramatique sur le plan démographique. Cette anémie spirituelle dont nous avons parlé

plus haut a pour conséquence, sur le plan des instincts fondamentaux, un refus de procréer, un refus de donner une vie à laquelle nous ne croyons plus.

L'anémie démographique est pour notre société la plus grave des menaces, car elle traduit un renoncement à être et conduit à la disparition. Il serait vain de chercher une solution dans le doublement ou le triplement de l'immigration, dont l'intégration serait alors totalement illusoire : dans pareille conjoncture, la société franco-québécoise serait minorisée sur son sol et finirait par disparaître. (p. 78)

À vrai dire, et par notre faute, nous sommes déjà pratiquement minoritaires à Montréal, où nous sommes de moins en moins capables d'assimiler nos immigrants. Même lorsque ceux-ci sont francophones, comme certains Vietnamiens par exemple, ils se rendent vite compte que le français ne suffit pas pour gagner sa vie, et ils se mettent à l'anglais ou envoient leurs enfants dans une université de langue anglaise. Comme nous n'avons pas voulu – et quand je dis *nous*, j'inclus peuple et gouvernement – faire du français la langue normale exclusive du travail, le bilinguisme n'a cessé de croître et de s'imposer aux francophones comme une nécessité vitale idéalisée, et les unilingues anglais, quoi qu'on dise, se portent fort bien au Québec et y gagnent très honorablement leur vie, tout en baragouinant avec mépris quelques mots de français. À vrai dire cependant, il faudrait les considérer comme des avant-gardistes, car, lorsque nos bonnes âmes auront réussi à nous bilinguiser totalement, le français sera relégué, chez nous, dans les cuisines – carottes et navets –, et Lord Durham, lui, sourira dans sa tombe. Or, si nous n'avons pas voulu appliquer rigoureusement la Loi 101 et raffermir celle-ci (le gouvernement actuel se garde même d'en parler de peur de faire peur), c'est bel et bien parce que nous n'avons plus foi en nous. Lorsqu'un Québécois rencontre un étranger, dans la plupart des cas, il lui adresse la parole en anglais ou bien, si l'étranger a quelque difficulté à s'exprimer en français,

La reprise, la relance, doit d'abord se dessiner dans les têtes pour pouvoir s'incarner dans les faits.

il lui demande s'il parle l'anglais⁴. Et l'on nous dira : « Que voulez-vous ? l'anglais est *la* langue internationale ». Et bien non ! l'anglais est *une* langue internationale ; c'est même celle qui a la plus grande diffusion, soit ! Mais le français est également une langue internationale, et la francophonie comprend une quarantaine d'États dans le monde, ce que nous oublions trop souvent.

*Le bilinguisme
n'a cessé de
croître et de
s'imposer aux
francophones
comme une
nécessité vitale.*

C'est dans la mesure où nous prendrons conscience de cette dernière réalité et que nous retrouverons notre force intérieure et notre confiance en nous-mêmes – ce que seule l'indépendance permettrait – que nous pourrions intégrer nos immigrants et assurer ainsi l'avenir de notre peuple. « Sans vigueur morale, écrit Jean-Marc Léger (p. 81), ni ressort spirituel, sans un sentiment d'appartenance, un peuple n'est guère en mesure d'attirer ou d'intégrer qui que ce soit. » Et cette intégration ne se fera, bien entendu, comme le souligne l'auteur, que si nous avons, au départ, une politique d'immigration orientée vers les francophones, en premier lieu, et vers ceux qui sont culturellement compatibles avec nous.

Il importe ... au plus haut point, pour un pays quel qu'il soit, de ne rechercher ou ne n'accueillir que des immigrants présentant un degré minimal de compatibilité avec sa propre population. Cela suppose que les futurs immigrants satisfassent à au moins l'un des critères majeurs de provenance, principalement linguistiques et culturels, ce qui, dans le cas du Québec ..., signifie l'ensemble des pays francophones, ensuite l'ensemble des pays latins, enfin les pays d'Europe non couverts par les catégories précédentes. (p. 82)

4 Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette attitude d'abandon. Beaucoup de Français font de même, à l'étranger en particulier, où tel directeur d'une banque française, par exemple, fait imprimer sa carte de visite en langue locale et...en anglais. Mais la démission d'hommes d'affaires et de scientifiques français devant l'anglais ne peut être ni une consolation, ni une excuse. Elle ne peut être qu'objet de scandale. N'oublions pas cependant que la masse des Français, qui sont dix fois plus nombreux que nous, et leur longue histoire les rendent beaucoup moins vulnérables que nous.

Il s'agit en somme de cesser d'accueillir n'importe qui, sans discernement, comme ce fut plus ou moins le cas jusqu'à nos jours.

Continuer ... à pratiquer une immigration massive, incontrôlée et non maîtrisée relève d'un comportement suicidaire. Laisser se concentrer sur l'Île de Montréal ... plus de 90 % de l'ensemble des immigrants ... aboutit à tourner le dos à l'intégration, que l'on persiste pourtant à célébrer dans les déclarations et les discours officiels. À la limite, il y a là une sorte de mépris implicite de l'immigrant, ... que l'on incite à se constituer et à vivre dans des sortes de ghettos. C'est le glissement vers la tribalisation, propice aux tensions et, demain, aux affrontements, que l'on prétend par ailleurs vouloir éviter. Le libéralisme débridé fait ainsi le lit du racisme. (p. 73)

Seule une intégration planifiée peut rendre à l'immigration sa fonction d'heureux complément, que ce soit sur le plan économique ou dans notre vie culturelle.

*La francophonie
comprend une
quarantaine
d'États dans le
monde.*

La conclusion logique, le couronnement naturel de l'immigration, sous tous les cieux et à toutes les époques, est l'assimilation à la société d'accueil, sans quoi le contrat implicite entre celle-ci et l'immigrant est faussé dès le départ. (p. 86)

En outre, il va de soi qu'étant donné notre petit nombre, nous ne pouvons assimiler qu'une quantité réduite d'immigrants, ceux-ci ne devant d'aucune façon remplacer l'apport normal de la natalité, contrairement à ce qui fut le cas ces dernières années.

... l'immigration, écrit Jean-Marc Léger, a été en quelque sorte détournée de sa justification première : d'appoint ou de complément qu'elle doit être dans une société normale, elle est devenue remplacement ou substitution. Alors que nous prétendons ou croyons accueillir, nous sommes en train de céder la place. ... (p. 77)

Céder la place! C'est bien ce que nous faisons depuis de nombreuses années. Car une véritable politique d'immigration repose, avant tout, sur une saine politique de natalité, que nous n'avons pas. Un peuple qui a perdu confiance en lui-même, comme nous l'avons signalé plus haut, ne fait pas d'enfants; un peuple qui ne croit plus en la vie parce que celle-ci s'est gravement dégradée, ne fait pas d'enfants, car engendrer, donner naissance constitue l'acte vital par excellence. Bien sûr, cette situation peut s'expliquer par le fait que nous nous sommes embourgeoisés, dans cet Occident riche dont nous faisons partie et qui ne nous offre à désirer que des bien de consommation et des plaisirs. Mais il y a plus, et l'État doit tenir compte de tous les facteurs pour mettre en œuvre des mesures propres à assurer notre croissance et notre multiplication, dans la dignité et la fierté retrouvées.

*Les petits peuples
ont besoin plus
que les autres de
l'intervention de
l'État.*

Des forces hostiles

À l'extérieur comme à l'intérieur de nos frontières, nous sommes donc en butte à des forces hostiles qui s'exercent dans le sens de notre disparition ou, à tout le moins, de notre affaiblissement comme nation : tendance centralisatrice et dominatrice de l'État fédéral, crise identitaire, incapacité d'assimiler nos immigrants, effritement de la volonté nationale et du désir de vivre. Certains prétendront que, si nous avons survécu jusqu'ici malgré tous les obstacles qui s'opposaient à notre développement, nous pouvons continuer à le faire, même à l'intérieur de la Confédération canadienne. C'est ne pas tenir compte d'un facteur capital, en cette fin du XX^e siècle : l'hégémonie culturelle et économique du libéralisme capitaliste. Or la mise en œuvre, dans le monde, de cette idéologie, car c'en est une, a d'abord pour conséquence l'affaiblissement, ou même la disparition à toute fin pratique, des nationalismes, dont le particularisme dérange. Le libéralisme actuel, ou néo-libéralisme, — dont on ne sera jamais assez

conscient des dangers⁵ – conduit en effet à l'homogénéité du monde, par l'instauration progressive d'un seul modèle de société fondé sur l'uniformisation des goûts et des désirs et donc sur celle de la consommation, et de ce fait incompatible avec le nationalisme.

La vigueur des identités nationales, la vitalité des cultures nationales feraient obstacle à la nouvelle hégémonie qui a besoin de l'uniformisation des mentalités et des habitudes, comme des goûts et des mœurs, pour rentabiliser la production et maximiser les profits. (pp. 154-55)

Pour parvenir à ce résultat, il faut affaiblir les États, ce qu'on obtient, entre autres et en particulier, par la dérèglementation et la privatisation. Il faut « moins d'État », nous dit-on solennellement (sauf, bien entendu, s'il s'agit de l'État fédéral). Or se rendre à cette injonction perverse produirait des conséquences désastreuses au Québec.

Le développement ne peut être éclaté et dépendre de deux ou trois maîtres, de plusieurs pouvoirs de décision.

Les petits peuples, écrit Jean-Marc Léger, surtout lorsqu'il sont placés en situation de dépendance et de minorité, ont besoin plus que les autres de l'intervention de l'État pour compenser partiellement leur relative faiblesse et assurer la concertation permanente et la conjonction efficace de tous les acteurs nationaux dans la conquête des marchés extérieurs. La reconnaissance de l'interdépendance grandissante des économies nationales ne saurait servir d'alibi à entretenir ou à susciter des situations de dépendance. L'aliénation et la démission ne sont pas les avatars obligés de ce qu'on appelle la « mondialisation de l'économie ». (p. 146)

L'affaiblissement de l'État québécois ne peut signifier pour nous que la progression d'un taux de chômage, déjà relativement élevé, dont les causes auront échappé à nos dirigeants impuissants. C'est

5 Voir p. 184 : « Le retour offensif du libéralisme annonce un nouveau crépuscule de la liberté. »

précisément à l'époque de la mondialisation, et à cause de celle-ci, que nous avons besoin d'un seul État puissant, capable de défendre les intérêts de notre peuple et d'imposer « une conception globale du développement » (p. 147) qui ne dépende pas des besoins de populations dont la culture nous est étrangère (il s'agit, bien entendu, des provinces canadiennes) et dont les besoins sont différents des nôtres, de même qu'est différente la conception que celles-ci se font de la justice sociale. Jean-Marc Léger nous rappelle une loi essentielle de tout développement national cohérent.

L'envie d'être un peuple normal finira bien par l'emporter.

Parce qu'il est enraciné dans la réalité socioculturelle et qu'il est indivisible, il appelle pour sa réalisation un pouvoir complet et unique, un seul lieu de décision. Pas plus que la souveraineté, le développement ne peut être éclaté et dépendre de deux ou trois maîtres, de plusieurs pouvoirs de décision. Le développement d'une nation ne peut être conçu et accompli que par elle, ce qui suppose qu'elle ait tous les pouvoirs et les ressources nécessaires, qu'elle tienne tous les leviers de commandement. (pp. 147-48)

C'est la raison pour laquelle seule la souveraineté peut nous permettre de nous développer selon nos vues et, ainsi, de mettre en œuvre un projet de société qui nous soit propre et obéisse à nos impératifs.

... poser la question du développement autonome et global du Québec, c'est poser la question de la maîtrise de son destin. Le peuple québécois entend-il être le maître de son économie et se donner les moyens d'entrer à plein dans le XXI^e siècle ou se résigne-t-il à recueillir les miettes incertaines d'un développement conçu et réalisé par d'autres? (p. 149)

Seule la souveraineté d'un État unique et fort, en somme, rendra possible l'affirmation de notre unicité culturelle (on parle parfois de « société distincte »), dans un monde où l'uniformisation devient règle. Ce faisant, nous contribuerons d'ailleurs, tout

petit peuple que nous sommes, à protéger la liberté du monde, en combattant « le risque de tyrannie ... que secrète l'extension d'un seul modèle socioculturel, [car] le néo-impérialisme se profile derrière « l'hégémonie de la seule puissance encore en lice ». (p. 185)

Au niveau de l'universel

Et voilà comment, en conquérant l'indépendance⁶, nous nous situons du même coup au niveau de l'universel puisqu'aussi bien nous résistons, de ce fait, à la « montée d'une redoutable uniformisation, qui est le tragique dévoiement et l'exact contraire de l'universel » (p. 185), participant ainsi à la lutte de toutes les cultures nationales contre l'hégémonie d'une seule. Contre l'hégémonie également d'une seule langue, dont les tenants prétendent qu'elle est la seule langue internationale, ce qui est faux comme nous l'avons affirmé plus haut.

Cette entreprise de protection du statut de notre langue, et partant, de notre identité, ne peut se réaliser sans l'établissement d'étroites relations avec la France et avec la francophonie, nous l'avons déjà dit. Or nous connaissons les obstacles qu'oppose Ottawa à ces relations. Tout se passe comme si nous étions considérés par le gouvernement fédéral comme un peuple mineur ne pouvant choisir librement ses partenaires. Nous avons pu constater cette attitude à chaque conférence internationale de l'Office de Coopération culturelle et technique. Lorsque la France inventa, à notre usage, le statut de « gouvernement participant », le Canada s'empressa de réclamer le même avantage pour le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, comme si la réalité francophone de ces provinces pouvait se comparer au fait québécois. Seul l'état de peuple majeur, c'est-à-dire souverain,

6 C'est volontairement que j'emploie indifféremment *souveraineté* et *indépendance*. Sachant que toute indépendance est relative, je considère que ces deux concepts, dans le cas du Québec, se rejoignent, à toute fin pratique.

nous permettra de choisir nos partenaires en toute liberté.

Seul cet état de peuple majeur, nous donnera en outre la capacité, et ce sera notre dernière considération, de protéger, chez nous, l'usage de notre langue et de lutter, à l'intérieur de nos frontières, contre l'insidieuse présence du bilinguisme. Nous savons tous que le français est menacé, en Amérique du Nord, par la présence massive de l'anglais, dans les média, dans le monde du travail et sur les produits de consommation, dont le nom même est rarement français, mais on est peu conscient des dangers du bilinguisme. Pourtant, le jour où celui-ci aura gagné, et il est près de le faire, la majorité de notre peuple, le français, devenant inutile dans la vie publique, sera relégué à la table familiale ou au bar, avant de sombrer dans ce que Jean-Marc Léger appelle la « cajunisation » (p. 121) et d'acquiescer le statut peu enviable de curiosité touristique ou d'attraction folklorique. On l'a dit et redit, lors des débats qu'a suscités l'adoption des lois 22 et 101, le bilinguisme généralisé, dans le contexte socio-politique nord-américain, mène, à plus ou moins brève échéance, à l'unilinguisme anglais.

Dans la situation concrète de la nation franco-qubécoise en Amérique du Nord, restaurer et encourager le bilinguisme, c'est en fait favoriser l'usage de l'anglais au détriment du français, c'est orienter les immigrants vers la langue anglaise. (pp. 114-15)

Or, le courant bilinguisant, ce qu'on ne dit pas assez, n'a cessé de s'amplifier au Québec, au point qu'il est considéré comme un bienfait par nombre de Québécois et qu'un Premier ministre, dans un accès de divagation, a pu vouer aux gémonies ceux des nôtres qui refusaient d'apprendre l'anglais. Pourtant, quoiqu'il ne faille sans doute pas nier l'importance de l'anglais dans certaines professions, la nécessité de cette langue étrangère est loin d'être universelle,

même quand on voyage ; d'autre part, il ne faudrait pas oublier que l'état normal d'un peuple, dans sa collectivité, c'est bel et bien d'être unilingue, comme le sont la plupart des peuples du monde. Il ne faudrait en outre pas craindre d'affirmer que le bilinguisme est un fait de colonisation, ou à tout le moins de domination, la liberté se trouvant à cet égard dans le libre apprentissage des langues étrangères. Trop souvent, en effet, la connaissance de l'anglais a servi et sert encore de prétexte pour ne pas apprendre d'autres langues, attitude qui se reflète dans nos études secondaires, au cours desquelles seul l'anglais est exigé, s'imposant comme un carcan. Alors qu'il serait tout à fait normal que nos jeunes se mettent à l'espagnol, surtout après l'Aléna dans le contexte nord-américain, et, si notre vision de l'avenir se rajuste, éclairée par une saine prévoyance, au chinois. Pour l'instant, nous avons l'avantage d'avoir une langue universelle, redisons-le et cessons de vouer à l'anglais un respect et une admiration de colonisé considérant le bilinguisme comme une nécessité absolue⁷.

Il n'y a ni individu ni peuple bilingue, écrit Jean-Marc Léger. Un organisme, une institution, publics ou privés, peuvent être dits « bilingues » dans la mesure où ils utilisent deux langues dans leurs rapports avec les citoyens ou avec leur personnel. Une personne ne peut pas être « bilingue », elle connaîtra une ou plusieurs langues étrangères, elle pourra se dire « polyglotte » mais non bilingue au sens où le terme est utilisé chez nous. Un individu réellement « bilingue », à supposer que cela puisse exister, serait un être monstrueux et fragile, parce que totalement écartelé entre deux langues et deux cultures, auxquelles il serait également attaché, deux langues en quelque sorte maternelles. (p. 114)

7 Sur la notion de bilinguisme et l'élément de contrainte que contient celle-ci, voir : Gaston Laurion, « Le bilinguisme, oui ! mais pour qui ? », *L'Action nationale*, vol. LXVI, n° 10, juin 1977, pp. 848-853.

Soulignons bien, pour conclure sur cette question des méfaits du bilinguisme, que celui-ci relève de la domination; seule la connaissance des langues libère, en ouvrant à la diversité culturelle des peuples du monde.

Conclusion

Nous sommes donc un peuple dominé par un régime fédéral centralisateur, au sein duquel notre poids démographique diminue rapidement. Notre identité même est menacée par nos nombreuses hésitations, et nous n'assimilons pas nos immigrants, ce qui fera bientôt de nous des exilés de l'intérieur. Les forces néo-libérales qui s'opposent à notre nationalisme, comme à celui de tous les peuples de la terre, sont de plus en plus menaçantes; alliées au mythe bilinguisant, elles peuvent provoquer, à échéance relativement brève, notre déchéance et notre disparition. Il y a quelques années, Pierre Valières, dont on n'admirera jamais assez l'intégrité intellectuelle et la richesse humaine, intitulait un de ses livres *L'Urgence de choisir*; si, en 1971, il y avait urgence, comment décrire la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui? «Le temps nous est terriblement mesuré», écrit Jean-Marc Léger dans son *Liminaire*. Le jour où ce texte sera publié, nous aurons déjà choisi entre l'honneur revitalisant, la dignité reconquise, et l'humiliation, la dégradation, produits de notre mercantilisme timoré.

J'ai essayé, tout au long des pages qui précèdent, de présenter le livre de Jean-Marc Léger ou, plutôt, d'en faire sentir la richesse et la noblesse. Je n'ai pas la prétention d'avoir tout dit, tant s'en faut. La méthode que j'ai utilisée, et qui n'en est peut-être pas une, a consisté surtout à citer de larges extraits, doublés de remarques personnelles que j'ai crues complémentaires. Espérons que je n'ai pas déformé la pensée de l'auteur! En tout cas, je suis bien sûr de ne pas l'avoir trahie, et, si j'ai pu transmettre l'essentiel,

incitant mes lecteurs à lire pour le reste, je m'en verrai satisfait.

Certains trouveront négatif le tableau du Québec contemporain que nous présente *Vers l'indépendance?* ne serait-ce qu'à cause du point d'interrogation qui termine le titre. À vrai dire, Jean-Marc Léger est beaucoup plus optimiste que je ne pourrais l'être, lui qui écrit (p. 24) : « L'envie d'être un peuple normal finira bien par l'emporter ». □

LA FORCE DU QUÉBEC: SON HISTOIRE!

À l'occasion de son 10^e anniversaire, Cap-aux-Diamants, la revue nationale d'histoire du Québec, a fait paraître le volumineux numéro **Dix rendez-vous avec notre histoire.**

Découvrez-y:

- ✓ Un Québec divisé: le référendum de 1980.
- ✓ Octobre 70: l'occasion rêvée!
- ✓ La Révolution tranquille: une invention?
- ✓ La grande crise de 1929.
- ✓ La Confédération et ses opposants.
- ✓ L'Affaire Riel.
- ✓ Les Indiens et la Conquête.

Aussi, d'autres textes, des rubriques et une multitude de photographies et illustrations d'époque.

Abonnez-vous et recevez gratuitement ce numéro spécial

1 an: 26\$ (4 n^{os}) 2 ans: 48\$ (8 n^{os})

Tél.: (418) 656-5040

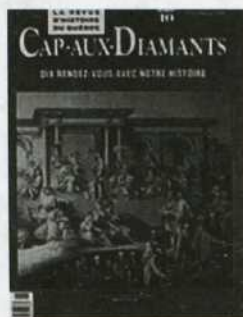
C.P. 609, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S2

1985 - 1995

10

A N S

*La passion
de l'histoire*



Il n'existe pas de langue universelle qui serait parlée par tout le monde. Par ailleurs, il existe des langues internationales. Le français est une de celles-là. Mais il n'est pas la première langue internationale, même s'il est plus répandu que jamais, plus qu'au temps de Rivarol, même s'il est une langue officielle dans de nombreux pays et même s'il joue un rôle très important dans les affaires et les organisations internationales. On s'entend d'ordinaire pour dire qu'il est la deuxième. Il est possible qu'il soit rejoint dans quelques décennies par l'espagnol, l'allemand, l'arabe, le chinois. Faut-il laisser évoluer la situation lentement, ou faut-il essayer de l'influencer et même de la maîtriser?

Le français dans le monde

Paul-Émile Roy

Une tendance actuelle très répandue voudrait qu'on laisse l'évolution se produire spontanément, que le statut des langues soit déterminé par les rapports économiques et commerciaux, par les exigences du développement de la technologie, etc.

Cette attitude serait inédite dans l'histoire, parce que depuis longtemps, sinon depuis toujours, les pouvoirs politiques ou religieux se sont souciés du rôle de la langue et l'ont influencé. Qu'on pense à l'Ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, sous François I^{er}, à la fondation de l'Académie française, par Richelieu. Au Canada et au Québec, le pouvoir politique ne s'est pas fait scrupule d'intervenir directement pour imposer l'anglais. Aux États-Unis, c'est par une législation qu'on a exclu l'allemand, et récemment, dans certains états, l'espagnol comme langue officielle. Mais surtout, il ne faut pas s'imaginer que la diffusion de l'anglais dans le monde se

produit comme une nécessité naturelle, en marge de toute préoccupation politique. Claude Hagege écrit que «les pays anglosaxons ne se contentent pas de profiter passivement de la puissance de diffusion de leur langue». Ils adoptent en ce domaine une attitude ferme. On pourrait parler, dit-il, d'«entreprise concertée de promotion de l'anglais»¹. Des centaines et des centaines de millions de dollars sont affectés à cette fin.

Une coopérante au Cambodge, Chantal Mallen-Juneau, a publié récemment un livre sur ses activités et celles de son mari dans ce pays d'une très grande civilisation décimé par les horreurs de la barbarie.

Le français n'est pas la première langue internationale, même s'il est plus répandu que jamais, plus qu'au temps de Rivarol.

L'impression que laisse la lecture de ce livre est que l'action individuelle, comme la sienne et celle de son mari, est valable et profitable. Ils ont vraiment cheminé et progressé avec les gens de là-bas. Ils ont rendu service et se sont enrichis eux-mêmes en aidant les autres. Quant à la coopération internationale organisée par les différents pays, elle pose de graves questions. La plupart du temps, elle profite plus aux pays riches qu'aux pays pauvres. L'action de l'ONU est ambiguë et très discutable, d'autant plus qu'elle est paralysée par une bureaucratie myope et tatillonne.

Il est intéressant de voir comment se pose la question du français dans ce contexte. Le Cambodge était autrefois en très bons termes avec la France et le français était de beaucoup la langue étrangère la plus répandue dans cette région. Il constitue donc un instrument précieux pour la reconstruction du pays. L'ONU en a jugé autrement et a substitué l'anglais au français², ce qui rend encore plus difficile la coopération avec les Cambodgiens. Les grandes puissances, comme les États-Unis et l'Australie, tendent à éliminer le français, dans ces régions, comme lien

1 C. HAGEGE, *Le Français et les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987, p. 180, 181.

2 Chantal MALLEN-JUNEAU, *L'Arbre et la pagode*, Montréal, Boréal, 1995, p. 130, 207.

avec l'Occident. Elles se servent de l'ONU pour arriver à leur fin.

Cela illustre bien la dimension politique du problème de la place du français dans le monde. Les impérialismes culturels sont beaucoup plus actifs qu'on n'oserait l'imaginer. Si l'on se préoccupe tellement du rayonnement de l'anglais qui est pourtant dans une situation de prépondérance, pourquoi s'interdirait-on d'intervenir pour améliorer la situation du français?

*Aux États-Unis,
c'est par une
législation
qu'on a exclu
l'allemand, et
l'espagnol comme
langue officielle.*

Ce problème de la place du français dans le monde a une dimension politique mais aussi une dimension sociale ou sociologique. Comme celui de la place de l'espagnol ou de l'arabe ou de quelque autre langue, il se situe au point de convergence de deux forces opposées qui se rencontrent dans le monde actuel : l'une de ces forces pousse à l'uniformisation sous l'influence du développement des médias électroniques et de la multiplication des relations entre les différentes parties du globe ; l'autre tend à valoriser les particularismes.

C'est au vingtième siècle qu'on a vu éclater les empires coloniaux. Il semble que la mondialisation, en même temps qu'elle impose une certaine uniformisation, éveille les nationalismes ou le sentiment d'appartenance à des régions. La langue est marquée par ces deux mouvements. La mondialisation entraîne une diffusion extraordinaire de l'anglais et fait de cette langue la plus utilisée dans les relations internationales. Mais en même temps, c'est à l'époque de la mondialisation que l'on voit les langues régionales renaître ou reprendre de la vigueur : pensons au catalan, au kabyle, au celtique, aux différentes langues nationales dans les pays de l'ancien Empire soviétique, au kurde, etc.

Peut-on imaginer que l'anglais va devenir de plus en plus la langue des relations internationales et que les autres langues seront confinées à un usage régional ? On ne voit pas le jour, il me semble, où l'arabe ne sera plus utilisé, dans leurs relations entre

eux, par les peuples qui parlent l'arabe. De même pour le français ou l'espagnol.

Je suis porté à penser que s'il faut accepter que l'anglais soit la langue de communication la plus répandue, cette prééminence ne doit pas apparaître comme inconciliable avec la présence de plusieurs autres langues de communication. Il ne faut pas non plus s'imaginer que cette situation est irréversible. Il faut surtout se rappeler que la langue n'est pas qu'un instrument de communication. Elle est d'abord et avant tout la forme première de la culture. Les langues nationales sont la plus grande richesse culturelle de l'humanité. Le problème de la langue dans le contexte de la mondialisation n'est qu'un des aspects du problème de la culture. Faut-il sacrifier la culture au rendement, à l'efficacité, à l'utile, à la fonctionnalité? Ce qui ne veut pas dire que le maintien du statut des langues diverses n'a rien à voir avec l'économie. Bien au contraire. Il y a un marché important pour les médias électroniques de langue française, pour les livres français...

Les grandes puissances, comme les États-Unis et l'Australie, tendent à éliminer le français.

Jusqu'au vingtième siècle, le développement de la planète s'est fait de façon anarchique, sans planification. Une telle conduite, au troisième millénaire, mènerait l'humanité au désastre. La mondialisation, la surpopulation, le développement technologique, le rapprochement des peuples vont nous forcer à prévoir, à planifier, à mesurer les conséquences de nos actes. Cela vaut dans le domaine de la production, mais aussi dans celui de la culture, et dans celui de la langue. Ce sont des dimensions auxquelles la politique devra s'ouvrir par le moyen des institutions internationales. Nous commençons à peine à nous apercevoir que les institutions internationales n'ont de sens que si elles sont au service des communautés nationales. Elles devront s'intéresser aux cultures nationales, – et cela comprend la langue – et tenter de les protéger.

Les gouvernements nationaux ont aussi, en ce qui concerne la langue, des obligations qu'ils doivent

assumer. Ils doivent formuler des politiques précises, concernant par exemple l'autoroute électronique, le commerce des produits culturels : films, télévision, radio, vidéo, etc. C'est peut-être une nouvelle forme de démocratie qu'il faut inventer, pour contrecarrer l'impérialisme non seulement économique mais culturel des grandes puissances. Une nouvelle forme d'éducation aussi prépare les citoyens à saisir les enjeux de la société de demain, à assurer leur développement personnel. Dans le domaine de la langue, comme dans celui des affaires et de la politique, mon slogan serait : la mondialisation, oui ; l'internationalisme, oui ; l'uniformisation, non. □

Les impérialismes culturels sont beaucoup plus actifs qu'on n'oserait l'imaginer.

(l'actualité du monde
de l'éducation
et de la culture.)

Abonnez-vous !
4 numéros par année

PÉDAGOGIE
LITTÉRATURE
LANGUE ET SOCIÉTÉ

QUÉBEC
français

C.P. 9185, SAINTE-FOY
(QUÉBEC) G1V 4B1

Travail en équipe et démocratie au travail

Michel Rioux*

Confrontées, par la nature des choses, à l'obligation de coller au réel et de dégager des solutions concrètes aux multiples problèmes qui se posent dans les milieux de travail, les centrales syndicales ont de la sorte contribué de façon significative à faire avancer le débat collectif au Québec. Plusieurs des recherches qui y ont été faites sont d'ailleurs devenues, par la suite, des références incontournables, non seulement dans les réseaux syndicaux, mais aussi dans plusieurs milieux appelés à réfléchir sur ce qui fait le quotidien de centaines de milliers d'hommes et de femmes.

Au début des années soixante-dix, alors que la société québécoise était encore en pleine effervescence, les trois grandes centrales avaient posé des gestes d'éclat en publiant, en l'espace de quelques mois, des recherches qui se voulaient peut-être tout autant des manifestes. Ces publications avaient fortement marqué l'époque en donnant lieu à des débats passionnés et passionnants, débats qui avaient débordé le cadre des syndicats et suscité la controverse en plusieurs milieux. On se rappellera les deux manifestes de la CSN, publiés l'un en septembre 1971, *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel*, suivi en octobre de *Ne comptons que sur nos propres moyens*. La FTQ emboîtait le pas quelques mois plus tard en publiant *L'État, rouage de notre exploitation*. Et à son congrès de juin 1972, la CEQ adoptait *L'école au service de la classe dominante*.

* Journaliste, Service de l'information de la CSN.

Des travaux pratiques

Depuis, les centrales syndicales ont poursuivi leurs travaux, en mettant cependant davantage l'accent sur l'aspect pratique de leurs contributions.

À la CEQ, par exemple, les contributions des chercheurs de cette centrale ont été marquantes ces dernières années. Jocelyn Berthelot, dans *Une école de son temps*, s'est attardé en 1994 à définir un nouveau projet pour l'école. S'appuyant sur de nombreuses recherches en éducation et mettant de l'avant une interprétation originale de l'histoire de l'éducation au Québec, l'auteur avance également une réflexion éthique à propos de la mission et des finalités qu'il convient de confier à l'école, à l'aube du 21^e siècle. Jocelyn Berthelot avait aussi publié, en 1991, *Apprendre à vivre ensemble*, qui représente, encore là, une contribution majeure dans la définition des rapports entre immigration, société et éducation. Dans cette publication, il retraçait l'histoire de l'immigration québécoise en dépeignant les conditions de vie de la population immigrante. Il précisait aussi les éléments essentiels d'un cadre commun de vie.

Les milieux de travail, les centrales syndicales ont contribué de façon significative à faire avancer le débat collectif au Québec.

Un autre chercheur de la CEQ, Christian Payeur, s'est imposé depuis quelques années comme l'une des principales références en matière de formation professionnelle. Il publiait, en 1991, *Formation professionnelle : Éducation et monde du travail au Québec*. La même année, l'économiste Richard Langlois produisait un essai percutant, *S'appauvrir dans un pays riche*, dans lequel il « dévoile les multiples facettes de l'appauvrissement, identifie quelques-uns des nouveaux visages de la pauvreté et montre comment et pourquoi la croissance économique n'est aucunement garante d'un partage plus équitable de la richesse dans notre société ».

À la FTQ, l'économiste Jean-Guy Frenette et la sociologue Mona-Josée Gagnon ont imprimé leur marque depuis déjà plusieurs années. Cette dernière a publié il y a quelque temps *Le syndicalisme : état des lieux et enjeux*. Une autre publication de cette centrale,

Notre action syndicale et la réorganisation du travail, a permis aux syndicats affiliés à la FTQ d'avoir une meilleure prise sur les transformations en cours dans les milieux de travail.

Les différents services de la CSN ont fourni des contributions appréciables au chapitre de la santé-sécurité au travail. Par ailleurs, les travaux menés par les économistes François Aubry et Jean Charest en rapport avec la réduction du temps de travail ou encore, plus récemment, sur l'économie solidaire, constituent un soutien précieux pour l'ensemble des syndicats et sont des outils de référence dans de nombreuses facultés.

Le travail en équipe

C'est dans cette foulée de contributions majeures à la réflexion touchant la vie quotidienne des travailleuses et des travailleurs qu'il faut situer la plus récente publication du Service de la recherche de la CSN intitulée *Travail en équipe et démocratie au travail*.

Appelé depuis plusieurs années à intervenir dans de nombreux milieux de travail, le sociologue Michel Doré y a acquis une connaissance intime des rouages de pouvoir au sein des entreprises. De là cette capacité chez lui de pouvoir prendre, lucidement, la mesure du possible, du souhaitable et du faisable en matière de participation concrète des travailleuses et des travailleurs aux différentes étapes de la production des biens et des services.

Dans la préface de cet ouvrage, Gérard Larose, le président de la centrale syndicale, commence par situer la question dans sa perspective historique. « *Ce qui se passe aujourd'hui dans plusieurs milieux de travail*, écrit-il, *et qui s'apparente à une véritable révolution, en ce sens qu'on y procède à des transformations radicales tant au plan des fonctionnements qu'à celui des mentalités, s'inscrit néanmoins dans une quête*

*Il n'y a plus
d'avenir pour le
Québec dans le
système écono-
mique actuel.*

incessante des travailleuses et des travailleurs pour contrôler toujours davantage leurs conditions d'existence.»

Gérald Larose poursuit : *« Dans l'histoire, cela est une constante. Et depuis que les hommes et les femmes se regroupent en syndicats, cette volonté n'a cessé de s'accroître, épousant cependant de multiples formes au cours des ans. Les syndicats ont souvent fonctionné de manière intuitive, devinant, avant le fait, les tendances lourdes qui finiront par s'imposer. »*

La croissance économique n'est aucunement garante d'un partage plus équitable de la richesse dans notre société.

Dans l'approche qu'il privilégie, Michel Doré s'embarrasse peu des étiquettes. On retrouve en effet, ces temps-ci, une même réalité différemment nommée. Il rappelle que *« pour la CSN, les étiquettes importent peu. Ce qui préoccupe notre organisation syndicale est le contenu derrière la dénomination, les objectifs que l'on se donne, le caractère démocratique de la démarche que l'on met en place et l'utilisation sociale des résultats. »* C'est ainsi que pour décrire cette réalité, les appellations peuvent être *« équipes autonomes, semi-autonomes, autogérées »*.

Mais le propos de l'auteur ne consiste pas à présenter cette nouvelle façon de faire telle une panacée susceptible de régler tous les problèmes, comme par magie en quelque sorte.

Michel Doré convient facilement que le travail en équipe suscite plusieurs interrogations. Il importe cependant de constater que ces interrogations ne sont, finalement, que *« le prolongement des réflexions que nous avons déjà amorcées »*. Il explique que dans la conception qu'on se fait à la CSN du travail en équipe, *« l'accession à de nouveaux droits, l'exercice de nouvelles responsabilités, l'expérimentation de formes inédites de coopération et de solidarité, l'amélioration de la qualité des produits et des services »* peuvent en être le résultat.

Il ne faut pas se lancer dans ce type d'entreprise à l'aveuglette, prévient cependant le sociologue de la CSN. Si, en effet, le travail en équipe *« est mal conçu*

ou mal défini et s'il ne respecte pas un ensemble de conditions, il peut aussi entraîner une confusion entre les rôles et les responsabilités des parties syndicale et patronale, des conflits entre les personnes, de nouvelles formes d'autoritarisme au sein de l'équipe, des situations de discrimination et de division entre les personnes et les groupes, et donc aboutir à des échecs.»

Des témoignages

Tout cela, qui pourrait n'être que concepts et théorie, est illustré dans le livre par une série d'exemples concrets tirés d'entrevues réalisées par la journaliste Lucie Laurin, du Service de l'information de la CSN. Ces expériences toujours en cours sont révélatrices des espoirs qu'y investissent les travailleurs; elles le sont aussi des difficultés, réelles, rencontrées dans cette lente transformation des mentalités et des approches. Il faut lire ces témoignages recueillis à chaud en ayant à l'esprit cette phrase de Gérard Larose en préface. *« Les syndicats qui auront demain une influence sur les événements sont ceux qui, aujourd'hui, acceptent de regarder la réalité en face et de relever de nouveaux défis. Qui décident de prendre les devants plutôt qu'être à la remorque de décisions prises par d'autres. »*

*Ce qui se passe
aujourd'hui
s'inscrit dans une
quête incessante
des travailleuses
et des travail-
leurs pour contrôler toujours
davantage leurs
conditions
d'existence.*

C'est ce dont témoigne un travailleur à l'emploi de la compagnie Domtar, à Beauharnois : *« Autrefois, on faisait ce que disait le boss. Maintenant qu'on peut se servir de notre tête, la solidarité se développe. C'est tout un changement de mentalité! »* À la compagnie Celanese de Drummondville, un travailleur fait le même constat : *« Les gens ont changé d'eux-mêmes leur façon de travailler. Quand un problème se présente, ils s'impliquent pour trouver une solution. »* Un autre travailleur de Domtar ira dans le même sens : *« Quand un problème survient, on se parle pour trouver la cause. Avant, on ne s'en faisait pas. On laissait ça au contremaître. »* Ce qui illustre bien ce qu'en écrit Michel Doré : *« La réorganisation du travail sur le mode du travail en équipe vise à redonner des droits et*

des responsabilités, à l'ensemble de la collectivité comme aux individus. Il s'agit là d'un véritable renversement de situation, car l'actuelle répartition du pouvoir s'en trouve bouleversée, même si elle reste limitée par les droits de propriété des patrons.»

Les syndicats qui auront demain une influence sont ceux qui, aujourd'hui, acceptent de relever de nouveaux défis.

Les travailleurs engagés dans cette direction sont par contre très conscients du danger de mélanger les rôles. Ce qu'explique le président du syndicat de l'usine Domtar, Jean Montpetit : *« On est pas des gestionnaires, et on ne veut pas le devenir; on ne serait plus un syndicat. C'est pourquoi on a convenu de se surveiller mutuellement pour ne pas sortir de notre rôle. Il existe une autre tentation, c'est celle de se substituer à l'équipe en quête de solution et de proposer les nôtres; et pour ça aussi, on se surveille. On ne veut pas revenir à un système autoritaire! »* Ce dernier témoigne par ailleurs d'une vitalité accrue du syndicat. Selon lui, la vie syndicale s'est enrichie et intensifiée et les membres sont beaucoup plus nombreux à s'impliquer maintenant. *« Les gens sont intéressés; ils se sentent écoutés »,* dit-il.

Des pistes pour demain

Tout cela se vit au quotidien dans des dizaines de milieux de travail, à l'usine Alcan de Shawinigan comme chez Alliance à Donnacona, au CLSC centre-ville, à Montréal, comme au Cégep de Saint-Jean et à l'hôpital Charles-Lemoyne, chez Gaz Métropolitain comme chez Expro. Sans que cela ne fasse de bruit cependant : on est loin des fureurs publiques quand on travaille ainsi au ras du sol. Mais voilà des transformations profondes qui s'opèrent, prenant racine dans un contexte parfois fragile. Mais ces transformations sont porteuses d'avenir car, plus que jamais, la place des hommes et des femmes est affirmée. Ce qu'exprime clairement le président du syndicat d'Alcan, Laurent Cossette : *« Le travail en équipe, ça a servi à humaniser les postes de travail. Les gens peuvent utiliser leurs talents et leur cerveau. C'est moins frustrant que recevoir des ordres. »* □

Le gouvernement fédéral fonctionne en anglais

Jean-Paul
Perreault

Près de 36 ans après le congédiement de Marcel Chaput du Conseil de Recherches de la Défense nationale, le Québec n'a pas encore oublié que la Loi sur les langues officielles a été adoptée en 1969, soi-disant pour corriger une situation injuste envers les francophones dans la fonction publique fédérale. Mais contrairement à ce qui se passe ailleurs lorsqu'on rectifie de telles injustices, Marcel Chaput n'a jamais été réintégré dans ses fonctions: le gouvernement fédéral ne lui a jamais pardonné de l'avoir dénoncé publiquement.

Hypocrite, le système l'est demeuré. Le 16 février dernier, le Commissaire aux langues officielles déposait un rapport spécial qui démontrait que les anglophones jouissaient de l'accès en anglais à tous les services fédéraux au Québec. Mais qu'il faudrait quatre fois plus de services en français hors Québec pour que les francophones aient la parité ailleurs au Canada.

Le décalage serait même plus grand si l'on se fie au rapport annuel de M. Goldbloom de 1994 déposé le 25 avril dernier. On y lit en page 8 que «des membres responsables des langues officielles au Conseil du Trésor se sont trouvés, plus ou moins par hasard, à visiter certains bureaux fédéraux vers l'époque de notre vérification. Ils ont renseigné sur-le-champ les gestionnaires à propos de leurs obligations linguistiques».

Qu'eût été le décalage sans ces visites «par hasard» qui ont coïncidé avec celles des enquêteurs? Quelle est la valeur de cette étude quand le Commissaire lui-même avouait en février que la marge d'erreur pour certains aspects était de 15 %?

Lorsqu'on passe à l'examen de son rapport annuel déposé en avril dernier, on apprend que le bilinguisme dans la fonction publique fédérale dans la région de la capitale nationale n'a pas évolué depuis l'adoption de la Loi en 1969. Les réunions de travail se tiennent en anglais. La supervision des fonctionnaires francophones se fait en anglais. Et les francophones continuent à rédiger leurs rapports en anglais. Ceux qui les rédigent en français se font demander d'en donner un résumé en anglais, quand on ne leur demande pas d'en faire la traduction intégrale. M. Goldbloom ne s'en cache pas : le gouvernement fédéral n'a qu'une langue de travail, pas deux : c'est l'anglais!

*Il faudrait
quatre fois plus
de services en
français hors
Québec pour que
les francophones
aient la parité
ailleurs au
Canada.*

Le Commissaire ne va cependant pas jusqu'à dire que les récalcitrants sont congédiés, comme au temps de Marcel Chaput. Mais aux pages 13 et 14 de son rapport, il nous informe que des recours en justice ont été intentés par des francophones qui demandent leur réintégration. La palme revient au ministère de la Défense nationale, qui a déclaré incompétents des francophones qui ont osé se prévaloir des dispositions de la Loi pour y travailler. Mais le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international n'est guère mieux, lui qui se targue de refléter la dualité linguistique du Canada à l'étranger. Et il y en a beaucoup d'autres...

Les affaires à la Marcel Chaput servent à rappeler aux francophones récalcitrants le sort qui les attend s'ils osent s'affirmer en défiant le système.

Plusieurs autres victimes de discrimination ou de harcèlement pour raisons linguistiques et culturelles ne déposent pas de plaintes par peur de représailles; d'autres développent diverses maladies provenant du stress causé par le milieu de travail; certains sont conduits à démissionner ou sont tout simplement renvoyés.

La Loi protège-t-elle les francophones contre leurs directeurs anglophones qui les obligent à travailler en

anglais? Les tribunaux ne se sont pas encore prononcés. De son côté, la Loi sur les langues officielles protège l'unilinguisme anglais et, de ce fait, favorise la discrimination à l'endroit des francophones puisque, si l'on se fie à l'alinéa 77(1) de la Loi, on ne peut obtenir réparation pour des contraventions relevant de certains aspects de l'emploi, du travail et de l'avancement dans les institutions fédérales.

De là à conclure que les patrons anglophones dans la fonction publique fédérale peuvent enfreindre impunément une Loi inopérante qui n'est pas exécutoire, il n'y a qu'un pas. Un pas allègrement franchi le 5 août dernier par The Citizen d'Ottawa sous la plume de Ron Eade qui écrivait en citant le député réformiste Bob Ringma: «26 ans de bilinguisme ont transformé la bonne volonté...Elle est source de division au lieu de cohésion».

Pas étonnant que le statu quo constitutionnel soit décrié par plusieurs... L'on vaudrait faire de l'anglais la seule langue réelle de travail au gouvernement fédéral et dans ses institutions qu'on ne s'y prendrait pas autrement!

La Loi sur les langues officielles aurait-elle été adoptée pour protéger les anglophones partout au Canada? □

Le bilinguisme dans la fonction publique fédérale dans la région de la capitale nationale n'a pas évolué.

Abonnement à la **Revue d'histoire de l'Amérique française** (revue trimestrielle):

	CANADA	ÉTRANGER
Individus et institutions	50\$	54\$
Étudiants (avec pièce justificative)	26\$	30\$
Abonnements de soutien	110\$	114\$

comprenant un don de 60\$ à l'INAF pour lequel est émis un reçu pour fin d'impôt.

261, av. Bloomfield Montréal H2V 3R6 Tél.: (514) 278-2232

Tout abonnement comprend la cotisation de membre à l'Institut d'histoire de l'Amérique française

Les Patriotes de 1837-1838. À vrai dire, cette expression s'avère beaucoup plus familière que l'histoire qu'elle évoque. Si quelques batailles nous sont connues, les bouleversements qui ont marqué le pays à cette époque restent obscurs. En fait, si l'on fait exception des historiens de métier, peu de Québécois connaissent les raisons de ce mouvement de protestation, de la résistance armée et de l'insurrection.

La Maison nationale des Patriotes

Onil Perrier

Le mouvement patriote s'inscrit dans une longue lutte pour la liberté et la démocratie. Il se manifeste sur plusieurs plans et de diverses façons : pétition, élection de députés, boycottage de produits importés, assemblées populaires, recours aux armes. Des milliers d'hommes et de femmes à travers le pays expriment ainsi leur volonté de changement.

Ce thème possède un potentiel d'enseignements plus appréciable. C'est la raison d'être de la Maison des Patriotes. Ce centre d'interprétation situé à Saint-Denis-sur-le-Richelieu est une entité muséale qui permet l'élaboration d'un cadre et de fonctions didactiques sans les contraintes d'acquisition et de gestion d'une collection. Conséquemment, la Maison nationale des Patriotes est davantage orientée vers l'éducation et l'animation.

Élaboré à partir d'une documentation abondante, le scénario de l'exposition permanente couvre la période de 1828 à 1848 et présente le contexte politique dans lequel s'inscrivent les événements de 1837-1838. Il adopte une vision large des faits, proposant diverses interprétations, afin de permettre à la personne qui visite le centre d'avoir sa propre opinion sur les événements. Il dresse un portrait le plus

complet possible de cette période, exprime l'ampleur et la complexité du mouvement patriote, parle des hommes et des femmes mis en cause et des motifs de leur révolte.

Plusieurs éléments de l'exposition servent de support à cette vaste thématique la rendant plus accessible et plus compréhensible. Il s'agit entre autres, du texte des Résolutions Russel, de l'illustration de l'Assemblée des Six-Comtés, de la carte géographique de l'Amérique du Nord britannique et des rites d'allégeance des Frères Chasseurs.

À son tour et à sa manière, la Maison nationale des Patriotes veut faire l'histoire du Québec une histoire vivante et vivace. Car sans avoir la prétention de vider la question des Patriotes de 1837-1838, loin de là, elle souhaite faire en sorte que dorénavant ce sujet stimulant, voir passionnant, redevienne d'actualité.

Cette année, nous vous invitons à venir renouer avec l'histoire des Patriotes! □

*Le mouvement
patriote s'inscrit
dans une longue
lutte pour la
liberté et la
démocratie.*



LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS PLUS
DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES

disponible en kiosques ou à nos bureaux:
1212 Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél.: 523-5998

Depuis avril 1985, la revue *Cap-aux-Diamants*, un organisme sans but lucratif, réalise le seul magazine consacré à l'histoire du Québec à l'intention du grand public. En dix ans, notre équipe a fait découvrir l'histoire du Québec, encouragé les nouvelles recherches et favorisé la diffusion des connaissances relatives au passé et au patrimoine québécois.

Petite histoire d'une grande revue!

Philippe
Allard

La formule retenue privilégie des textes écrits dans un style clair et vivant, des illustrations d'époque nombreuses et pertinentes, des liens constants avec l'actualité, et ce, afin de rejoindre le grand public. De plus, les informations historiques et iconographiques sont soigneusement vérifiées par une équipe d'éditeurs composée de six historiens et professionnels.

En 1995, la revue a franchi le cap des 10 ans et son succès ne cesse de s'affirmer. Plusieurs distinctions ont confirmé la qualité et l'excellence du travail accompli au fil des ans. Ainsi, en plus de se mériter un prix pour la qualité d'impression en 1987, la revue s'est vue décerner en 1990 le prix de la Société historique du Canada en reconnaissance de son travail de sensibilisation à l'échelle régionale. Avril 1991 voyait la société de développement des éditeurs de périodiques culturels québécois (SODEP) remettre à *Cap-aux-Diamants* son prix d'excellence annuel pour la qualité exceptionnelle de sa tenue éditoriale. En mai 1994, *Cap-aux-Diamants* était en nomination dans la catégorie « dossier » au Grand Prix du magazine québécois. Et, en mai 1995, à la troisième exposition nationale canadienne de littérature philatélique, *Cap-aux-Diamants* recevait la médaille de bronze argentée pour sa rubrique d'histoire postale.

Jusqu'ici, quarante trois numéros réguliers ont été publiés de même qu'une réédition d'un numéro paru en 1986 sous le titre : « Québec, fleuron du patrimoine mondial », publié dans le cadre du Sommet de la Francophonie tenu à Québec en 1987. En 1989, notre revue a également réalisé un numéro hors série consacré à la commémoration du 350^e anniversaire de l'Hôtel Dieu de Québec. Enfin, en 1993, nous avons fait paraître deux numéros hors série, l'un portant sur un des fondateurs de l'Église canadienne, Mgr François de Laval et l'autre sur le Petit Séminaire de Québec, l'une des plus vieilles institutions d'enseignement de Québec.

Le tirage moyen illustre bien la progression de notre réussite : d'abord tirée à 2000 copies en 1985, la revue atteint maintenant 6500 à 7000 exemplaires. Lors du dernier envoi aux abonnés, en septembre 1995, leur nombre atteignait près de 3300, ce qui en fait l'une des revues culturelles parmi les plus importantes au Québec pour le tirage et le nombre d'abonnés.

Les Éditions Cap-aux-Diamants Inc. comptent aussi plusieurs réalisations dans le domaine de l'édition : calendrier de la Société historique de Québec, une série d'émissions pour la radio et la télévision sur l'histoire de Québec, plusieurs expositions sur Québec, une rencontre thématique sur les retombées de la Révolution française au Québec dans le prolongement des activités du bicentenaire en 1989, une foire annuelle « Aux vieux papiers » et l'édition de cartes postales à caractère historique.

En 1989, l'équipe a également publié « Ce jour là en Nouvelle-France », un ouvrage pour la jeunesse qui a connu un grand succès, aussi bien en Europe qu'au Québec; livre pour lequel *Cap-aux-Diamants* a reçu le Prix Saint-Exupéry de la Francophonie, en 1991. Destiné aux jeunes de 12 à 14 ans, l'ouvrage propose une découverte de la capitale de la Nouvelle-France en 1747, à l'apogée du Régime français. Le

*En 1995, la
revue a franchi
le cap des 10 ans.*

livre suggère aussi un itinéraire à parcourir dans la ville actuelle en plus d'être agrémenté d'illustrations exceptionnelles qui permettent d'appréhender une ville à la fois familière et insolite.

Cap-aux-Diamants gagne le marché national depuis plusieurs années.

En plus du Québec, *Cap-aux-Diamants* gagne le marché national depuis plusieurs années. La revue est même distribuée à White Horse au Yukon! Outre plusieurs abonnés dans le reste du Canada, nous avons des lecteurs en Belgique, au Brésil, aux États-Unis, en France, en Italie et en Écosse.

Pour souligner son dixième anniversaire en 1995, *Cap-aux-Diamants* publiera un index complet de ses numéros et les chercheurs pourront se procurer la revue sur support CD Rom. □

Le chemin du retour en nous-mêmes

Marie Cholette

Au seuil de naître, nulle hésitation possible. L'été de la langue d'ici est prêt à fleurir au soleil du nouveau pays en gestation. Qu'il est long le chemin du retour en nous-mêmes quand les sentiers tortueux nous font la proie de mille et une sirènes à qui nous abandonnons les rênes de notre destin. Les grands brouillards de l'anglicisation brouillent les radars de nos fragiles goélettes d'affirmation nationale.

La tentation est grande de passer pour quelqu'un d'autre. Du côté du plus fort vont tous nos suffrages du moment. Au bal masqué, quand minuit sonne, nous oublions de nous reconnaître.

Il faut donner le grand large au béluga qui va naître et ne pas l'enfermer dans l'étau de nos mains. Le fleuve nous appelle et la langue de chez-nous : ne les condamnons pas au musée d'antiquités. Cette langue est porteuse de notre passé, de notre présent. Au sommet de quel mât de misaine d'avenir la ferons-nous flotter afin qu'au passage toutes les nations de la terre la saluent et l'aiment à part entière?

Qu'il est long le chemin du retour en nous-mêmes quand nous mettons la poésie en pénitence dans un coin au lieu de lui donner un porte-voix pour clamer haut et fort qui nous sommes.

Entrons en nous-mêmes : il y fait bon vivre. Laissons là nos vieux vêtements empruntés. Que les baleines bleues dans le golfe, expirant la force de leur souffle, que les caribous courant dans nos forêts de bois debout nous fassent prendre la vraie mesure du pays à naître. □

Les lendemains du NON

Le Canada est en état de choc. Il est incapable d'une concertation pour parler d'une seule voix.

Avec monsieur Chrétien, on peut s'attendre à de grandes manœuvres. Les changements annoncés sont oubliés. Des pourparlers avec le Québec, il n'y en aura pas. Par le poids de la majorité libérale, on va «écraser» la «belle province».

Un prochain référendum risque même d'être interdit. Telle est la menace proférée par M. Chrétien lui-même. Aura-t-il recours à la Cour suprême ou à une loi spéciale pour empêcher une autre consultation populaire sur la souveraineté?

Petites histoires référendaires

Rosaire Morin

Le comité bidon

Pour gagner du temps, la troupe de Chrétien s'agite. Un comité «bidon» du Cabinet est formé pour étudier les questions relatives à l'unité canadienne. «Ce sont les besoins de tout le Canada» qui seront passés à la loupe, déclarait le ministre de la Justice Allan Rock. L'esprit du groupe n'est pas clair. «Une solution qui est bonne pour le Québec doit être bonne pour le reste du Canada». Telle est l'opinion du président du Comité, Marcel Massé, qui est aussi le ministre des Affaires intergouvernementales. Même après le verdict du référendum, le Québec demeure une province comme une autre.

La composition du Comité offre peu d'espoir au Québec. Neuf membres dont trois du Québec: Marcel Massé l'ineffable qui a fermé le Collège militaire de Saint-Jean, Michel Dupuy le gaffeur qui nie l'existence du peuple québécois et Lucienne Robillard la précieuse et digne représentante d'un

comté anglophone. Quatre membres sont de l'Ontario, Allan Rock de la Justice, Herb Gray le solliciteur, Sergio Marchi de l'Immigration et Ron Irwin des Affaires indiennes. Brian Tobin, l'artisan de la croisade Canada et Anne McLellan des Ressources naturelles complètent le Comité bidon qui travaillera en catimini, derrière des portes closes. Et nous serons trois sur neuf. Avec de telles ritournelles, on n'intégrera jamais le Québec dans la Confédération. La mission est désormais impossible.

Elle est d'autant plus impossible que le premier ministre Chrétien en limite les frontières. De la Nouvelle-Zélande, M. Chrétien rappelait son ministre Massé à l'ordre. Le Comité ne doit pas proposer d'amendements constitutionnels. Il doit s'intéresser à la symbolique reconnaissance de la société distincte et à un droit de veto offert aux Québécois et non à l'Assemblée nationale. Il aussi doit oublier le problème des chevauchements qu'on n'a jamais été capable d'éliminer dans le passé, en dépit de tous les comités créés à cette fin.

Le comité fantôme

Le comité « bidon » venait d'être constitué qu'un second comité était établi pour proposer d'importantes réformes à l'union économique canadienne. Le ministre de l'Agriculture, Ralph Goodale, préside ce comité qui

essaiera de rassembler, d'une manière coordonnée et efficace, les éléments de notre approche en matière de création d'emplois... Nous voulons nous assurer qu'il existe une coordination, une synergie et un renforcement mutuel (de ces éléments) afin d'en arriver à un résultat qui aura un impact sur la création d'un plus grand nombre d'emplois pour un plus grand nombre de Canadiens.

Le ministre Goodale a invité les journalistes à poser leurs questions au moment où le comité soumettra des propositions. Il a aussi déclaré que « le

*Par le poids de
la majorité
libérale, on va
« écraser » la
« belle province ».*

comité ne se pencherait ni sur la revue de programmes du gouvernement, ni sur les modifications anticipées au régime d'assurance-chômage, ni sur la réforme des programmes sociaux dans son ensemble, ni sur la décentralisation et le partage des pouvoirs entre Ottawa et les provinces.» Voilà des restrictions qui annoncent peu de changements et peu de résultats!

« Ce sont les besoins de tout le Canada » qui seront passés à la loupe.

Par surcroît, sur dix membres du Comité, on ne retrouve que deux ministres québécois, André Ouellet le diseur et Paul Martin le prophète qui annonçait qu'un million d'emplois seraient menacés, advenant l'indépendance. Les autres membres du comité sont Ralph Goodale, ministre de l'Agriculture, Lloyd Axworthy des Ressources humaines, John Manley de l'Industrie, Roy MacLaren du Commerce international, Art Eggleton du Conseil du trésor, Diane Marleau de la Santé, David Dingwall des Travaux publics, et David Anderson du Revenu. Comme il se doit, l'Ontario est surreprésenté. L'Ontario domine le Comité, la Chambre des Communes, le Sénat et le Canada.

Quelques dates

Le 21 décembre 1987, Jacques Parizeau accepte la présidence du Parti québécois.

Le 23 juin 1990, échec de l'Accord du lac Meech. Terre-Neuve et le Manitoba refuse de respecter la signature de leurs premiers ministres.

Septembre 1994, le Parti québécois prend le pouvoir.

Le 12 juin 1995, entente entre le Parti québécois, le Bloc Québec et l'Action démocratique.

Le 14 octobre 1995, Jacques Parizeau nomme Lucien Bouchard négociateur en chef pour le Québec souverain.

Le 27 octobre 1995, 450 journalistes du monde entier ont débarqué à Montréal pour les derniers moments de la campagne référendaire. Ils viennent de Grande-Bretagne, États-Unis, France,

Allemagne, Japon, Norvège, Suède, Turquie, Portugal, Chili...

Le 28 octobre 1995, Pierre Brassard, maître dans l'art de se faire passer pour Jean Chrétien, a tenu une conversation de 14 minutes avec la Reine de la Grande-Bretagne et du Canada. La Reine s'est engagée à faire tout en son pouvoir pour aider le premier ministre à faire échec au projet souverainiste. Elle attendait un projet de déclaration qui n'est jamais venu. Buckingham Palace est en émoi. La blague a fait le tour du monde.

Le 28 octobre 1995, Janette Bertrand a accepté l'honneur de devenir membre du temple de la renommée de L'Association canadienne des radio-diffuseurs. Elle a refusé de se lever pour un toast à l'unité canadienne. Après que le ministre fédéral, John Manley, eut prononcé un discours sur l'unité canadienne, M^{me} Bertrand a retourné la plaque qu'elle avait reçu quelques instants plus tôt.

Le bonhomme Sept-heures

Daniel Johnson prévoyait un déficit de 15,6 milliards \$, une hausse annuelle des impôts de 3 000 \$ par travailleur, une diminution de 10% de notre pouvoir d'achat et une perte d'emplois de 92 300 personnes, advenant l'indépendance.

Paul Martin, le ministre des Finances, prédisait qu'un million d'emplois seraient menacés, si le Québec devenait indépendant.

Le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, menaçait de déménager son entreprise si le projet souverainiste sortait gagnant. Le Québec serait trop petit pour soutenir une entreprise de l'envergure de la sienne. Pourtant, Bombardier n'a pas l'habitude d'avoir peur. En 1989, l'entreprise achetait l'avionnerie Short au moment où les bombes éclataient aux portes de l'usine. Pierre Péladeau invite M. Beaudoin

*« Une solution
qui est bonne
pour le Québec
doit être bonne
pour le reste du
Canada ».*

à «se la fermer». Heureusement, quelques jours plus tard, il déclare que l'entreprise demeurera au Québec.

Paul Monty, président de Nortel, déclarait que ce serait tragique si les forces souverainistes l'emportaient. «Le Québec est trop petit, disait-il, pour permettre la réalisation des aspirations et des rêves des Québécois» (*Le Devoir*, 28 octobre 1995).

*Nous serons trois
sur neuf.*

À Saint-Joseph-de-Beauce, Marcil Dutil, président de Canam Manac, déclare que la souveraineté entraînera une baisse du dollar, une hausse des taux d'intérêt, la fuite des capitaux et l'exode des jeunes cerveaux. M. Dutil s'enflamme : «on ne va pas confier le contrôle du Québec à la CSN». La foule est en délire.

Le dimanche suivant, Claude Garcia, président de la Standard Life, verse dans un enthousiasme impressionnant : «Il ne faut pas gagner. Il faut écraser».

Lucienne Robillard demandait aux Québécois d'oublier les problèmes et les faiblesses du système fédéral et de voter NON.

Marcel Massé comparait les séparatistes à des «tas de racistes» formés par Lionel Groulx.

Lise Bacon situait les partisans du OUI dans la tradition des nationalistes fanatiques et Lucien Bouchard était la réplique de Maurice Duplessis.

Le sénateur Jacques Hébert traite de «vache séparatiste» la politologue Josée Legault.

Le Canada anglais

Jean Chrétien

Le 26 octobre 1995, à l'émission Mongrain, sur les ondes de TVA, Jean Chrétien déclarait que les «fédéralistes pourront crier victoire même s'ils ne récoltent que 51 ou 52 % des voix, parce que les gens auront décidé de rester au Canada». Mais le «petit

gars de Shawinigan» et «grand avocat à Toronto» affirmait qu'il refuserait de reconnaître une éventuelle victoire du OUI.

Le 27 octobre, à la place du Canada, Jean Chrétien s'engage à procéder «à tous les changements nécessaires pour permettre au Québec et au Canada d'affronter les défis du prochain siècle».

À la Chambre des Communes, après le référendum, le même Chrétien déclarait qu'il aurait utilisé des «pouvoirs extraordinaires» pour déclarer nulle une victoire du OUI. Quel démocrate!

Mike Harris

Le 1^{er} novembre, à la Législature de Queen's Park, le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, répondait à Bob Rae qui lui demandait s'il appuyait la société distincte :

Le symbolisme ne m'intéresse pas, ni cette approche qui a prévalu au cours des 15 dernières années, qui consistait à tenter d'apaiser le Québec. Je pense que de ressusciter de vieilles formulations, de vieilles terminologies et de vieilles batailles qui ont échoué à chaque fois au cours des 15 dernières années n'est pas une approche constructive.

Citant un député de Queen's Park, le Star affirme que toute tentative d'appui à la société distincte serait battu au Parlement de Toronto. On se rappelle de la résolution ontarienne adoptée avant le référendum qui déclarait que l'Ontario «chérit le caractère distinct du Québec». M. Harris avait alors déclaré que «l'Ontario aime le Québec». Depuis, les amours ont évolué.

Clyde Wells

À Terre-Neuve, le premier ministre, Clyde Wells, a fait adopter le 27 octobre dernier une résolution promettant aux Québécois d'endosser des changements constitutionnels qui reconnaîtraient le

Sur dix membres du Comité, on ne retrouve que deux ministres québécois.

Québec comme une société distincte par sa langue, sa culture et ses institutions légales. Cette attitude correspondait au statut offert dans l'entente de Charlottetown. Le 3 novembre, M. Wells déclarait que la reconnaissance de la société distincte n'accorderait aucun pouvoir au Québec que les autres provinces ne posséderaient. Voilà ce qui s'appelle une volte-face inqualifiable.

John Savage

À Halifax, une résolution d'amour envers le Québec était adoptée cinq jours avant le référendum.

*Pierre Brassard,
a tenu une
conversation de
14 minutes avec
la Reine du
Canada.*

Nous, les gens de la Nouvelle-Écosse, avec notre fier héritage, reconnaissons le caractère distinct du Québec, avec sa langue, son histoire, sa culture, ses institutions légales... Nous participerons de façon active à l'évolution du Canada.

Mike Harcourt

Le 25 octobre, le premier ministre, Mike Harcourt, de la Colombie-Britannique, affichait sa mauvaise humeur à l'idée de faire des concessions au Québec :

L'enjeu est le suivant : voulez-vous vous séparer ou non ? C'est tout. Il n'est pas question de cet autre truc vaseux dont Lucien Bouchard ou Jacques Parizeau parlent. Ce n'est pas dans les cartes, je peux vous le dire.

Le 28 octobre 1995, M. Harcourt s'opposait à des concessions de dernière minute au Québec.

Ralp Klein

Le 25 octobre, Ralp Klein, premier ministre de l'Alberta, déclarait

Toutes nouvelles dispositions constitutionnelles sur la notion de société distincte devraient attendre la conférence de 1997.

Le 27 octobre, le premier ministre Klein affirmait que les Albertains n'avaient « pas envie de s'impliquer

dans un débat constitutionnel sur le statut de société distincte».

Le 30 octobre, commentant le vote québécois, M. Klein répétait la même ritournelle :

Les changements constitutionnels ne sont pas dans les cartes. Trouvons des façons de faire des changements sans avoir recours pour l'instant à des amendements constitutionnels. (*La Presse*, 31 octobre 1995, A5.)

Pierre Elliott Trudeau

À Ottawa, lors du lancement de son dernier volume, la célèbre colombe déclarait entre autres :

Le Canada est déjà le plus le plus décentralisé de toutes les fédérations du monde. Vous ne pouvez pas décentraliser davantage, si vous voulez avoir un pays, un peuple... Si nous décidons de décentraliser davantage, les provinces riches pourront offrir de bons services parce qu'ils ont une assiette fiscale plus étendue, et les provinces pauvres ne le pourront pas. Cela brisera le pays plus sûrement que le séparatisme...

Le Québec est distinct, l'Ontario aussi. Vous ne pouvez pas être distinct d'un autre sans que cet autre ne soit distinct de vous. Le génie de la Confédération consistait à permettre aux provinces d'exercer une bonne mesure de souveraineté, et, en conséquence, de devenir distinctes, ce qu'elles. (*Le Devoir*, 7 novembre 1995, A8.)

La presse

Calgary Herald, Calgary, 28 octobre 1995

Le camp du OUI prend ses rêves pour des réalités en croyant qu'un nouveau partenariat économique et politique entre le Canada et un Québec souverain est non seulement désirable mais inévitable. Ce thème récurrent chez Lucien Bouchard ne tient pas du tout compte de la réaction possible du Canada. Il est de mauvaise foi ou il se

*Janette Bertrand
a refusé de se
lever pour un
toast à l'unité
canadienne.*

berce d'illusions s'il pense que le Canada traitera le Québec mieux qu'un pays étranger plus petit, plus faible.

Calgary Herald, Calgary, 10 novembre 1995

Dans la seule déclaration qui pourrait être perçue comme un geste de conciliation envers les anglophones et les allophones insultés, M. Parizeau a dit qu'il regrette que les Québécois se soient divisés selon un clivage ethnique au référendum mais qu'il n'y peut rien. Cette tirade cadre bien avec le modèle de xénophobie qui est depuis longtemps sous-jacent dans le mouvement souverainiste.

*Paul Martin
prédissait
qu'un million
d'emplois
seraient menacés.*

Calgary Sun, Calgary, 28 octobre 1995

M. Bouchard est un sorcier. Prions pour que les Québécois enlèvent la poussière de leurs yeux avant lundi et mettent fin de façon définitive à cette menace insensée.

Calgary Sun, Calgary, 11 novembre 1995

Est-ce que quelqu'un pourrait ouvrir la petite valve de plastique à l'arrière de la tête de Lucien Bouchard et la dessouffler juste un peu? Espérons qu'on y parviendra avant que le chef du Bloc entreprenne de s'insuffler encore plus d'air à titre de premier ministre du Québec.

Chronicle Herald, Halifax, 28 octobre 1995

La fuite des capitaux de Québécois ordinaires constitue en soi un référendum dévastateur sur les effets d'un OUI. Le référendum cri de mardi créera de lourds problèmes avec l'opinion publique mondiale si le PQ tente de faire reconnaître la sécession unilatérale. Et la campagne du NON commence à s'enflammer. Le OUI constitue un jeu de dés, que M. Parizeau tente ou non de les piper.

Daily Gleaner, Fredericton, 28 octobre 1995

Les séparatistes sont xénophobes.

Economist, novembre 1995

Les indépendantistes l'emporteront la prochaine fois. ... Ce référendum est loin de représenter une affirmation de l'unité canadienne; il ne résout rien. ... Tout porte à croire que l'insatisfaction du Québec vient ... tout simplement du désir des Canadiens français d'avoir leur propre pays. ... À moins d'un gigantesque changement d'humeur dans tout le pays, le Canada a échappé cette fois à déchirure ... mais ce sera pour retomber dedans à la prochaine occasion.

Edmonton Journal, Edmonton, 28 octobre 1995

S'il y a une leçon à tirer de cette campagne, c'est que le nationalisme québécois reste une force puissante, qu'elle gagne ou perde le référendum. Cette force vivace dans le pays, elle l'a toujours été. M. Chrétien a bien fait de ne pas faire de promesses impromptues aux Québécois. La meilleure façon d'assurer à long terme l'unité du Canada, c'est de demeurer ouvert et généreux, pour montrer aux Québécois que ne pouvons imaginer un Canada fort et prospère sans eux.

Edmonton Journal, Edmonton, 31 octobre 1995

Les Canadiens doivent se rappeler qu'il ne servira à rien d'aliéner plusieurs provinces pour tenter d'en satisfaire une seule.

Figaro, Paris, Alain Peyrefitte, 28 octobre 1995

Pousser à cohabiter coûte que coûte des groupes humains que séparent la langue, les coutumes, la vie matérielle, les valeurs culturelles, n'est-ce pas obéir à une logique d'intégration forcée? ... Si au contraire un peuple est reconnu comme nation, il y a des chances pour qu'il collabore de lui-même aux interdépendances inévitables, sans les ressentir comme un joug insupportable. ... C'est pourquoi la formule de souveraineté-association n'est pas contradictoire. Elle indique que la souveraineté est première et inaliénable; c'est elle

« Le Québec est trop petit pour permettre la réalisation des aspirations. »

qui décide librement de l'association. L'inverse, c'est l'impérialisme.

Figaro, Paris, 3 novembre 1995

La preuve est faite que la poussée indépendantiste n'était pas une pulsion passagère mais l'affirmation croissante d'une identité nationale. ... Compte tenu du NON à peu près unanime des anglophones et allophones, les francophones ont voté OUI à près de deux sur trois. ... Ils savent désormais qu'ils sont la majorité de la majorité. ... Contrairement à une idéologie à la mode, la nation n'est pas ressentie comme appartenant au passé, mais à l'avenir. Il y a là un mouvement lent et irrésistible, la prise de confiance d'un peuple longtemps placé en situation de dépendance.

Financial Post, Diane Francis, 27 octobre 1995

Le premier ministre ne s'est pas suffisamment engagé dans la voie des réformes constitutionnelles. Ses vagues promesses de réformes sont insuffisantes. Les Québécois, comme les autres Canadiens, rejettent le statu quo et veulent se libérer de la tyrannie d'Ottawa, de sa dette, de son déficit, de ses impôts et de sa bureaucratie.

Financial Post, Diane Francis, 31 octobre 1995

Un premier ministre canard boîteux ne peut pas négocier avec le Québec. Chrétien devrait en appeler au peuple, il ne le fera pas. Il devrait au moins se donner une équipe de négociation incluant tous les partis, sauf le Bloc. Et quoi qu'il arrive, les Québécois doivent savoir qu'il n'y aura pas de divorce avec des privilèges de chambre à coucher, et qu'il n'y aura pas non plus de Confédération avec des privilèges.

*Marcel Massé
comparait les
séparatistes à des
« tas de racistes »
formés par
Lionel Groulx.*

Financial Post, 31 octobre 1995

Une victoire est une victoire. Ce n'est pas le séparatisme qui est en remontée. C'est le Canada. À vrai dire, refaire le Canada pour satisfaire les séparatistes, en présumant qu'ils puissent l'être,

transformerait notre pays au point que ce ne serait plus le Canada. Et cela ne doit pas se produire.

*Le sénateur
Jacques Hébert
traite de « vache
séparatiste » la
politologue Josée
Legault.*

Globe and Mail, Jeffrey Simpson, 28 octobre 1995

M. Chrétien prend ses compatriotes pour des imbéciles, parce qu'ils se souviennent de son opposition à l'accord du lac Meech et à sa clause de société distincte. Ils se souviennent, aussi, de sa fidélité au personnage et à la philosophie de Pierre Trudeau, et de sa répudiation publique de l'accord du lac Meech.

Hill Times, Claire Hoy, Ottawa, 10 novembre 1995

Le nationalisme ethnique haineux fait partie du séparatisme. ... Si les médias avaient passé plus de temps à décrire les séparatistes tels qu'ils sont, il n'aurait pas été nécessaire de lancer une croisade pour sauver le Canada.

La Presse, Roger-D. Landry, 28 octobre 1995

Il faut assurer à tous les Québécois, jeunes ou vieux, un avenir stable et prometteur. Le temps n'est pas à la recherche d'astuces, de potions magiques ou de faux-fuyants. Le temps est plutôt à la recherche de solutions réalistes et pragmatiques. Il faut voter NON. Il faut rester Canadiens.

La Presse, Alain Dubuc, 31 octobre 1995

Hier soir, les forces du NON ont peut-être gagné le référendum de justesse, en dépassant à peine la marque des cinquante pour cent, mais elles ont très clairement perdu la bataille du référendum... M. Chrétien, pour qui cette remontée spectaculaire de l'appui à la souveraineté représente une grave défaite personnelle doit, dès demain, enclencher la réforme qu'il a laissée miroiter. ... Si Jean Chrétien est de bonne foi, il sait par quoi commencer : il n'a qu'à s'attaquer au dossier de la formation de la main-d'œuvre,

autant pour des raisons économiques que symboliques.

La Presse, Claude Masson, 31 octobre 1995.

Il est faux de croire que la décision de choisir un pays se limite à un argument financier. Loin de là, un pays n'est pas qu'une colonne de chiffres. Les Québécois ont une âme, une fierté, une ambition, un orgueil. Le OUI a beaucoup misé sur le sentiment d'appartenance des Québécois, sur le besoin de se prendre en main comme peuple, le désir de créer un pays. La passion, le rêve, l'idéal : le OUI a marqué beaucoup de points. En comparaison, les leaders du non avaient l'air de véritables comptables.

*Chrétien
déclarait qu'il
aurait utilisé des
« pouvoirs extra-
ordinaires » pour
déclarer nulle
une victoire
du OUI.*

Le Monde, Paris, 1^{er} novembre 1995

S'ils ont échoué d'un souffle, les souverainistes peuvent se réjouir de voir à quel point leurs idées se sont enracinées dans la société québécoise, à quel point le mouvement qui les porte semble irréversible. ... Le rêve de Pierre Elliott Trudeau, celui d'un fédéralisme centralisé, a vécu.

Le Point, Claude Imbert, novembre 1995.

Le pauvre et plat multiculturalisme fédéral a gagné une bataille mais perdu sa guerre. ... Les anglophones ont voté NON à 95 %, mais les francophones qui n'étaient, il y a dix ans, que 50 % à vouloir l'indépendance ont cette fois voté à 60 %... Au nom de quoi refuser à un peuple libre, démocratique, la volonté de se constituer en société distincte ? Ottawa, depuis des lustres, y répugne. Il en paiera le prix.

Libération, Jacques Amalric, Paris, 1^{er} novembre 1995

Les Québécois francophones ne vont pas se laisser démobiliser par les tardifs chants d'amour que leur ont dédiés les Canadiens anglais à la veille du scrutin. Ou se contenter des promesses de réforme faites in extremis par un premier ministre fédéral qui ne voyait pas le problème il

y a une semaine encore... Jean Chrétien a également perdu beaucoup de son crédit auprès de ses mandants anglophones, qui viennent d'éprouver la plus grande frousse de leur vie. Ses jours en politique seraient déjà comptés si le Canada anglais ne manquait pas à ce point de leaders dignes de ce nom.

Los Angeles Times, Los Angeles, 27 octobre 1995

La plupart des économistes qui ont étudié le Québec s'entendent pour dire qu'il pourrait être indépendant économiquement. Mais ils disent que la séparation risque de mener, au moins à court terme, à une récession, à des taux d'intérêts élevés, à une monnaie dévaluée et à une diminution du standard de vie.

Montréal Campus, Charles Grandmont, 29 octobre 1995

C'est pas juste une bataille de virgules insignifiante, comme lors du référendum sur l'Accord de Charlottetown, en 1992, ni un concours de la plus grosse promesse électorale, comme à toutes les élections. Non, là, on pourrait se réveiller avec un pays entre les mains.

*M. Wells
déclarait que la
reconnaissance
de la société
distincte
n'accorderait
aucun pouvoir
au Québec.*

Nouvel Observateur, Paris, 28 octobre 1995

Les Québécois vont peut-être franchir le Rubicon en votant cette fois en faveur de la souveraineté-partenariat.

Ottawa Citizen, 31 octobre 1995

Il n'y a pas de triomphe dans un exercice si déchirant et troublant, ou dans un résultat si amer. ... Maintenant que les Québécois ont dit ce qu'ils avaient à dire, c'est autour de tous les Canadiens de se remettre à la restauration de l'unité canadienne. ... Jean Chrétien doit prendre la tête d'un effort national de réconciliation. Ce référendum, si dommageable, a mis à l'épreuve de vieilles loyautés et donné voix à de nouveaux griefs... Il n'y a pas de triomphe. Mais une chance

à saisir, un pays immensément riche et compliqué à construire.

Ottawa Sun, Ottawa, 31 octobre 1995

C'est un vote pour le changement, trop serré pour se sentir à l'aise, mais quand même un vote pour la séparation. C'est peut-être la « Croisade pour le Canada » qui a fait la différence... Après s'être concentré sur rien d'autre que la séparation, Parizeau a enlevé les vêtements de celui qui voulait être roi et il a montré les couleurs d'un raciste. Il est devenu le paria du Québec.

*Le Québec
est distinct,
l'Ontario aussi.*

Saskatoon Star Phoenix, Saskatoon, 11 novembre 1995

Les véritables couleurs des sécessionnistes ne sont pas flatteuses.

Telegraph Journal, St John, 29 octobre 1995

Si on gratte le vernis de la modestie habituelle des Canadiens, on trouve un patriote. Pas un porte-drapeau, peut-être, mais un amant fier et fervant de ce pays. Citons l'élégance de la motion adoptée à l'unanimité par la législature de la province et au ralliement d'hier à Montréal. Élégants ou non, ces gestes sont comme le fait d'apporter à la maison des fleurs ou du chocolat quand vous savez que vous avez des ennuis. Peu importe qui a raison ou tort, ce sont des gestes gracieux et ils aident sûrement à renouer le dialogue.

Times-Transcript, Moncton, 31 octobre 1995

La menace à la nation n'est levée en rien, mais elle pèse maintenant autant sur les neuf autres provinces que sur le Québec. ... Le Canada est à la croisée des chemins. Nous ne pouvons rester immobiles. Nous devons choisir une nouvelle direction. Si nous prenons la bonne route, l'avenir de notre nation sera rosé. Sinon, le référendum québécois sera vu comme le début de la fin.

Toronto Star, Toronto, 31 octobre 1995

Notre Canada chérit le Québec; que les Québécois se réveillent... Le Canada a survécu mais amèrement divisé. Ce pays doit changer. Les deux solitudes doivent se réconcilier. De concert avec les provinces, le premier ministre Chrétien doit trouver un mélange d'arrangements symboliques et administratifs pour apaiser le mécontentement continu des Québécois, sans réduire le gouvernement national à l'impuissance. Il devrait convoquer une conférence des premiers ministres pour discuter de la reconnaissance du Québec comme « société distincte ».

Toronto Sun, Dalton Camp, Toronto, 28 octobre 1995

Les Québécois doivent penser aux conséquences terribles d'un acte folichon – entendez un OUI. Vous laisseriez un paquebot sûr pour une chaloupe de sauvetage, sans rames, par mer en furie. Et votre meilleur ami au monde est Jacques Chirac, président de la France. Avec un peu de chance, vous pourriez être la prochaine Algérie.

Toronto Sun, Peter Worthington, 11 novembre 1995

Un subtil nettoyage ethnique semble probable au Québec, le syndrome du « Québec aux Québécois » donnant l'assurance que la province restera surtout francophone.

Wall Street Journal, Gordon Gibson, 27 octobre 1995

Le Canada a manqué le bateau (sur la question de la décentralisation). Le gouvernement fédéral n'a offert aux Québécois que la peur d'un avenir séparé sans aucune vision d'espoir quant à une fédération restructurée.

Vancouver Province, Alan Twigg, 11 novembre 1995

Le racisme de Parizeau aurait dû être dénoncé sur-le-champ. Le nationalisme ethnique ne devrait pas être toléré car il mène aux chambres à

Le Canada a échappé cette fois à déchirure mais ce sera pour retomber dedans à la prochaine occasion.

gaz et à l'apartheid, à la Bosnie-Herzégovine et au Rwanda.

Vancouver Sun, Vancouver, 1^{er} novembre 1995

Parizeau a forgé sa politique dans le ressentiment. Son départ procure un peu d'espace au Canada. Bon débarras. Il est heureux que ce séparatiste étroit d'esprit prenne sa retraite.

Vancouver Sun, Trevor Lautens, 10 novembre 1995

Le fait terrible subsiste selon lequel la fierté des Québécois et leur zèle à protéger leur culture reposent sur la xénophobie et la recherche de boucs émissaires... La culture de la supériorité ethnique qui prévaut au Québec doit soit être détruite comme force politique sérieuse, soit être isolée pour qu'elle se détruise elle-même.

Vancouver Sun, Stephen Hume, 10 novembre 1995

Le tribalisme atavique ne se dissipera pas simplement parce qu'il est abandonné ou rejeté par l'avant-garde séparatiste. ... La bigoterie des Québécois est bien documentée et la référence de Parizeau à la pureté ethnique n'est nullement surprenante.

La souveraineté est première et inaliénable ; c'est elle qui décide librement de l'association.

Washington Post, Washington, 25 octobre 1995

Les leaders du mouvement séparatiste du Québec assurent avec légèreté leurs auditeurs que l'impact commercial (de l'indépendance) serait mineur. Ils présument qu'un Québec indépendant continuerait automatiquement de faire partie des accords commerciaux qui lient aujourd'hui les Etats-Unis et le Canada. Au contraire, un Québec indépendant se couperait automatiquement de ces accords. Pour des raisons qui semblent être mal comprises au Québec, il faudrait beaucoup de temps pour les renégocier.

Winnipeg Free Press, Winnipeg, 28 octobre 1995

Les Québécois doivent savoir qu'ils peuvent continuer de vivre et de prospérer au sein du Canada. Ils doivent savoir que Jean Chrétien

propose de meilleures solutions que Jacques Parizeau ou la magie de M. Bouchard.

Winnipeg Sun, Naomi Lakrotz, 10 novembre 1995

Maintenant qu'il a démissionné, Parizeau devrait aller en Bosnie et demander un emploi aux Serbes, qui cherchent quelques bons racistes. Il peut amener Bouchard avec lui. Les souverainistes et leurs partisans émeutiers du lundi soir référendaire forment un groupe terrible, tyrannique... Pourquoi un Québécois bien-pensant voudrait-il abandonner le Canada pour être dirigé par cette bande de fanatiques et de mesquins?

Les francophones ont voté OUI à près de deux sur trois. Ils savent désormais qu'ils sont la majorité de la majorité.

La croisade du Canada

Des entreprises contraignantes

À six jours du référendum, le ministre fédéral des Pêches, Brian Tobin, a lancé la « croisade » de l'amour envers le Québec.

Les compagnies aériennes Canadien International et Air Canada, le transporteur Via Rail et Irving ont accordé des tarifs spéciaux en partance de plusieurs villes canadiennes pour débarquer à Montréal le 28 octobre, trois jours avant la date du référendum. Ces réductions contrevenaient à la Loi sur les consultations populaires.

À la place du Canada, cinq premiers ministres étaient présents : Jean Chrétien du Canada, Mike Harris de l'Ontario, John Savage de la Nouvelle-Écosse, Frank McKenna du Nouveau-Brunswick et Catherine Clibbe de l'Île-du-Prince-Édouard. Quelle fraternité!

Le 27 octobre, des fonctionnaires municipaux de la région Ottawa-Carleton ont reçu l'autorisation de leur employeur de prendre congé pour participer au débarquement à Montréal.

Le 27 octobre, le vice-président de l'Imprimerie Admiral de Montréal, Michael Lands, demandait à ses employés de participer au rassemblement du NON du 28 octobre; leur plein salaire sera versé pour une absence entre 11h00 et 15h00. Il priait tous les employés qui projetaient de voter OUI de reconsidérer leur décision.

*Un pays n'est pas
qu'une colonne
de chiffres.*

Le 27 octobre, le vice-président, William R. C. Tresham, des « Propriétés Trizec Limitée » annonçait à ses employés que les bureaux de l'entreprise seraient fermés le 28 octobre, à compter de midi, dans le but d'« accorder à ses employés le temps de réfléchir à l'importance de ce vote pour l'avenir du Québec et du Canada ». La fermeture coïncide avec le rassemblement du NON.

Le 27 octobre, la Société canadienne d'hypothèques et de logement permettait à ses employés d'utiliser l'un des congés annuels ou de prendre un congé non rémunéré, pour participer au rassemblement du NON du 28 octobre.

Le 27 octobre, les entreprises téléphoniques de cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba et Saskatchewan) défient la loi du référendum et accordent une gratuité de cinq minutes de communication pour solliciter des Québécois à voter NON.

Le 28 octobre, 35 000 Canadiens hors Québec débarquent à la place du Canada. Jamais on n'a vu autant de rouge unifolié et de bleu fleurdelisé battre à l'unisson dans le même vent. Ces Canadiens demandent aux Québécois de voter NON. Ils sont venus gratuitement ou presque, en train, en avion, en autobus, pour nous dire leur amour. Ils ont bénéficié de subventions, de rabais, de congés et de transport gratuit offerts par différentes compagnies et organismes, alors que la loi québécoise interdit à quiconque de consentir des tarifs préférentiels pour favoriser l'une des options référendaires. On évalue à plus de

quatre millions de dollars le coût de l'opération : réduction de tarifs et congés avec solde.

Le 28 octobre, le Toronto Star a contribué au succès de la croisade Canada en nolisant des autocars et en invitant ses lecteurs à se rendre à Montréal.

Les 27, 28 et 29 octobre, des Acadiens et des Francophones hors Québec ont déclenché un mouvement d'affection envers les Québécois. Ils se sont réunis dans la plupart des capitales. Ils ont débarqué à la place du Canada à Montréal et au Musée de la Civilisation à Hull. Ils demandent aux Québécois de voter NO. Quelles sont les raisons invoquées? Un Canada sans le Québec provoquerait le déclin du français dans les provinces anglaises. Ainsi le Québec doit sauvegarder les minorités françaises, même si son destin est menacé, même si son développement est paralysé. Drôle de fraternité!

Le 29 octobre, j'ai reçu un téléphone d'un cousin de la Saskatchewan. L'interlocuteur débute l'appel en langue anglaise. Il change rapidement pour la langue de Molière qu'il parle incorrectement. «Je ne veux pas que le Québec se sépare; ce serait la fin du français chez nous», me traduit-il. La réponse fut spontanée :

Mon cher ami, la Saskatchewan connaît la fin du français. Vous êtes 56 000 d'origine française et à peine 14 000 fransaskois parlent français à la maison. C'est pour ne pas connaître une telle situation que je suis pour le OUI. Dans la Confédération, le Québec devient bilingue et déjà 40 % des Québécoises et des Québécois travaillent en anglais. Le français devient une langue seconde pour ces travailleurs. Il ne faut pas que cette situation se généralise.

Et ainsi la conversation avec le Fransaskois se terminait sous cette note « Nous voulons vous aider, selon vos besoins, mais pas au risque de l'avenir québécois ».

*Le rêve de Pierre
Elliott Trudeau,
celui d'un fédéra-
lisme centralisé,
a vécu.*

Des entreprises complaisantes

Le 27 octobre, les employés de Dominion Textile ont reçu une lettre de leur employeur. Le président du Conseil, Charles H. Hantho, précise les répercussions « de toute évidence négative » sur l'entreprise si le OUI gagnait.

Le 27 octobre, l'entreprise montréalaise « Pro-Genesis Securities » a distribué à ses employés un document en langue anglaise « Declaration of Patriotism to Canada ». Le signataire s'engage à voter NON, dénonce le projet souverainiste et demande au gouvernement fédéral de défendre sa citoyenneté canadienne et ses droits.

Le 27 octobre, Gilles Ouimet, président de Pratt & Whitney, disait craindre qu'un « nombre substantiel » de ses employés ne quitte le Québec après un OUI séparatiste. La population doit comprendre, ajoutait-il, l'impact d'une séparation sur les entreprises de haute technologie comme la nôtre.

Le 28 octobre, Benisti Import Export, fabrique montréalaise de jeans, a distribué à ses employés le même texte « Declaration of Patriotism to Canada ». Le signataire dénonce la tentative de MM. Parizeau, Bouchard et Dumont « de déclarer en mon nom la séparation de la province de Québec de l'union du Canada ». □

À travers l'actualité

L'Action nationale compte un grand nombre de Français au nombre de ses abonnés. Les témoignages d'appui abondent. Ils sont de nature diverse. Henri Blanc de Colmars les Alpes nous fait parvenir tous les ans quatre billets de 100 \$ US. D'autres nous expriment leur encouragement. Jean-Pierre des Rosiers écrit :

Témoignages

Rosaire Morin

Je ressens toujours une joie indescriptible lorsque je vois une Québécoise, un Québécois prendre conscience de son identité, de ses immenses possibilités, de son destin à réaliser...

Continuez le bon combat avec une détermination sans relâche. Notre dignité et notre cause exigent que nous mettions tous la main à la pâte... Que je sois en Suisse, en Irlande ou en Roumanie, je ne laisse rien passer; je proclame l'identité et le destin du Québec.

La vie appartient aux audacieux. Je nous souhaite un Québec indépendant nouant des liens avec tous les peuples de la terre. Un Québec qui apporte sa contribution propre au progrès, au bien-être de l'humanité.

Un membre du Comité directeur de l'Association des écrivains de langue française, Gilbert Pilleul, nous transmet un message très fraternel :

Au lendemain du référendum sur l'avenir du Québec, je voudrais vous dire ma solidarité, mon admiration et ma confiance. Solidarité pour la cause du peuple québécois au destin duquel, en tant que Français de France, je suis particulièrement attentif. Une mondialisation à laquelle

nous devons nous adapter ne peut être au service de l'homme que dans la mesure où des pôles d'affirmation des identités permettront d'empêcher l'uniformisation culturelle du monde. L'émergence en cours du peuple québécois constitue, à ce point de vue, un espoir pour tous ceux qui demeurent convaincus que l'échange est d'autant plus riche que les protagonistes savent conserver et entretenir leurs différences...

*Je nous souhaite
un Québec
indépendant
nouant des liens
avec tous les
peuples de
la terre.*

... Il est évident que le Québec existe désormais au-delà des frontières canadiennes. Il y a bien une « société distincte », un peuple québécois, une nation en marche. Si le pays est encore à portée de main, le Québec est déjà entré dans l'histoire...

Hector Roy

Hector Roy, franco-ontarien, a légué à L'Action nationale la somme de 38 000 \$ en reconnaissance de nos travaux d'éducation nationale. Un tel appui nous est très précieux. Il nous permet d'améliorer la présentation et le contenu de la revue. C'est le don le plus élevé que nous n'ayions jamais reçu. C'est le premier don par testament que L'Action nationale reçoit. Puisse cet exemple inciter d'autres abonnés à imiter ce geste de fraternité!

Une petite décentralisation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec vient de céder à la ville de Gaspé le parc industriel de Rivière-au-Renard. Le ministre Marcel Landry comprend que les gens du milieu sont capables de déterminer le genre de développement conforme à leurs besoins. Déjà, la ville de Gaspé entend attirer de nouvelles entreprises dans ce parc de 210 000 mètres carrés. Elle offre de vendre le terrain à dix cents le mètre carré. Elle accorde un crédit de taxes foncières de 100 % pour les deux premières années et de 50 % pour la troisième. Elle invite particulièrement des entreprises d'entreposage, de fabrication métallique et de services. Le ministère

a aussi accordé une subvention de 350 000 \$ sur sept ans. Puisse cette petite décentralisation être multipliée! Je parle d'une décentralisation en faveur des municipalités. En passant, j'espère que le parc de Grande-Rivière ne sera pas octroyé à une entreprise privée qui recherche d'abord le profit. Complétons le réseau gouvernemental en favorisant les MRC et les municipalités, et non en éparpillant le pouvoir et les ressources.

Le massacre de Lachine

En 1991, madame Suzanne Poirier a perdu un livre de la bibliothèque et elle a remis deux autres livres avec trois mois de retard. Le livre perdu a été retourné à la bibliothèque par un tiers. Après un an de litige sur les frais à payer, l'affaire s'est retrouvée devant la Cour municipale de Lachine. Le 3 juin 1992, un savant juge, du haut de son tribunal, condamnait madame Poirier à une amende de 438 \$ pour avoir enfreint le règlement de la bibliothèque.

Mme Poirier juge l'amende excessive. Elle refuse de la payer; elle refuse aussi d'exécuter des travaux compensatoires. Fort de sa légitimité..., la ville de Lachine demande à la Cour municipale d'imposer une peine d'emprisonnement de 14 jours. Dans sa sagesse infinie, le juge accède à la demande et condamne madame Poirier à une peine qui coûterait aux contribuables plus de 2 000 \$ pour cet emprisonnement. Comme il se devait, madame Poirier conteste la sentence et elle met en doute la constitutionnalité des articles du Code de procédure pénale qui mettent l'emprisonnement pour non-paiement d'amende.

La Cour supérieure juge que cette cause n'est pas de son ressort. La Cour d'appel conclut que la contestation du jugement de la Cour municipale n'a pas de fondement. La Cour suprême du Canada refuse d'entendre la plaignante. En dernier recours, on reviendra devant la Cour d'appel pour demander une révision de la sentence.

*Il est évident
que le Québec
existe désormais
au-delà des
frontières
canadiennes.*

Cette affaire illustre les décisions tortueuses de certains juges qui, sans discernement ni jugement, applique littéralement la loi. La justice n'est pas toujours juste.

Fonds d'archives Gérard-Turcotte

La famille Turcotte a remis à la Fondation Lionel-Groulx les archives personnelles de Gérard Turcotte et ce, afin de conserver le mieux possible les traces de cette partie importante du nationalisme canadien-français et québécois que représente la vie de M. Turcotte.

La Fondation Lionel-Groulx a décidé de créer le Fonds d'archives Gérard-Turcotte dans lequel les historiens et autres chercheurs pourront puiser des sources primaires de la vie et de l'œuvre de ce grand patriote.

Les personnes ayant en leur possession des lettres, photos ou autres documents témoignant de l'implication de Gérard Turcotte dans la vie nationale et désirant les remettre au Fonds d'archives Gérard-Turcotte, sont priés de les transmettre par courrier à la famille Turcotte qui se chargera de les acheminer à la Fondation Lionel-Groulx.

*Hector Roy,
franco-ontarien,
a légué à
L'Action
nationale la
somme de
38 000 \$.*

L'adresse est : Fonds d'archives Gérard-Turcotte
5245, rue Joncaire
Saint-Hyacinthe J2S 3W7

Lloyd Axworthy

La guerre est déclarée. Maintenant que le référendum est passé, Lloyd Axworthy accélère l'adoption du projet de loi C-96. Il établit un régime de sous-traitance dans les programmes de formation de la main-d'œuvre. Désormais, le gouvernement fédéral s'affiliera « à toute autre personne ou organisme de son choix » pour dispenser les programmes de formation établis par son ministère. Le ministre tient un langage clair :

C'est une décentralisation... On parle beaucoup de la décentralisation, mais jusqu'ici le débat se limite à une discussion d'une décentralisation du gouvernement fédéral vers les provinces. Ne devrait-on pas aussi parler d'une façon de permettre aux communautés et aux individus de prendre plus de décisions eux-mêmes? N'est-ce pas ce qu'on devrait viser en matière de décentralisation.

*Complétons
le réseau gouver-
nemental en
favorisant les
MRC et les
municipalités.*

Et le ministre de poursuivre :

C'est un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé; entre le gouvernement et les commissions scolaires; entre le gouvernement et les provinces. C'est ça la philosophie dont on doit parler parce que c'est ce qui fonctionne.

Ah! si M. Axworthy avait tenu ce langage pendant la campagne référendaire! S'il avait déclaré que son programme de formation était l'antithèse du guichet unique, s'il avait fait savoir qu'il cesserait de collaborer avec la Société québécoise du développement de la main-d'œuvre pour s'adresser aux entreprises privées ou «à toute autre personne ou organisme qu'il désigne», des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs québécois aurait préféré le Québec au Canada. M. Axworthy généralise ce qu'il a débuté avec son projet-pilote, «Projets de formation», pour aider les personnes éprouvant de sérieuses difficultés à se trouver un emploi.

Dans ce projet, Ottawa transige directement avec des entreprises, des organismes, des établissements de santé publique, des administrations municipales et des bandes autochtones.

La multiplication de ce procédé aggravera les chevauchements de programmes et de législations. À ainsi dédoubler l'autorité québécoise dans un domaine qui est de compétence exclusivement provinciale, on en conviendra rapidement à la conclusion qu'il y a un gouvernement de trop et que c'est le gouvernement du Québec qui doit disparaître.

Chèvrevvent, coopérative de travail

À Chesterville, dans les Bois-Francs, grandit une PME, Fromagerie Tournevent Inc., qui a réalisé une jonction heureuse entre le capital et le travail. En 1990, l'entreprise éprouvait certaines difficultés de développement. Les propriétaires et les travailleurs étudient la situation et ils imaginent une formule qui permettra l'expansion de la Fromagerie.

*La justice n'est
pas toujours
juste.*

Les 17 employés fondent une coopérative de travailleurs actionnaires. Ils acceptent de souscrire des actions dans l'entreprise sous la forme d'un prélèvement sur leur salaire. La Fromagerie peut ainsi emprunter une somme d'argent nécessaire au développement, somme qui sera remboursée par la participation des employés qui deviennent actionnaires et dont les représentants participent au Conseil d'administration. Une collaboration harmonieuse s'établit entre les actionnaires et les employés. Un véritable modèle de gestion participative est établie.

La Fromagerie Tournevent est spécialisée dans la fabrication de fromage de chèvre. Le volume d'affaires excède le million de dollars. L'entreprise progresse avec régularité. Elle développe de nouveaux produits, grâce à l'implantation de techniques de pointe. Elle améliore sans cesse la qualité de ses fromages. Sa performance lui ont mérité les mentions d'excellence de l'Américain Cheese Society et des Lys d'Or décernés par le ministère de l'Agriculture du Québec. La réussite de la gestion participative réalisée à Chesterville doit inciter d'autres entreprises à appliquer cette formule qui profite aux patrons et aux travailleurs.

Michel Ferdinand Bélanger

Le président du Comité du NON, Michel Ferdinand Bélanger, déclarait au Canadian Club de Toronto que «la décentralisation des pouvoirs ne sera pas suffisante pour régler la question du Québec». Il affirmait que les politiciens du Canada

anglais devront s'attaquer aux sources constitutionnelles du problème, soit le rapatriement de la Constitution en 1982. « Si vous offrez simplement un nouvel équilibre dans les relations fédérales-provinciales, c'est certes très important, mais ce n'est pas suffisant pour faire disparaître l'insatisfaction au Québec. Qu'elle soit justifiée ou non, cette insatisfaction existe et si nous ne reconnaissez pas le problème, vous ne le résoudrez pas ». Pourquoi M. Bélanger n'a-t-il pas exprimé ces sentiments lors de la campagne référendaire ? Il a agi comme un politicien. Se prépare-t-il à remplacer Daniel Johnson ?

Le français à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal possède un statut d'université francophone. Elle se vante d'être la plus grande université francophone en Amérique. Elle devient de plus en plus une université bilingue. Elle s'anglicise de façon inquiétante. La perte de terrain que subit le français à l'Université doit cesser. Il est temps d'agir.

- Plusieurs personnes travaillent à l'Université depuis de nombreuses années et ne parlent toujours pas le français ;
- certaines soutenances de thèses ont lieu en anglais et des étudiants, après deux ans de présence à l'Université, ne comprennent pas une question posée en français ;
- au premier cycle des études, des professeurs sont engagés qui ne possèdent même pas un français fonctionnel ;
- dans certains laboratoires, les réunions de travail et les séminaires se déroulent en anglais ;
- les demandes de subventions d'un grand nombre de chercheurs sont rédigées en anglais ;

Le gouvernement fédéral s'affiliera « à toute autre personne ou organisme de son choix ».

- la majorité des publications sont rédigées en langue anglaise;
- la majorité des colloques et des réunions scientifiques se déroulent en anglais, particulièrement pour les présentations, la publicité, les annonces...;
- des notes de service sont rédigées uniquement en anglais, notamment dans la Faculté de médecine;
- en signalant le numéro de téléphone de l'Université de Montréal, 343.6111, le message d'accueil est bilingue;
- les utilitaires de communication par courrier électronique (elm, pine) sont exclusivement en anglais;
- les textes produits par l'informatique reproduisent rarement les accents de la langue française;

Ottawa transige directement avec des entreprises, des organismes, des établissements de santé publique, des administrations municipales.

L'autoroute de l'information

La ministre de la Culture et des Communications, madame Louise Beaudoin, prie le gouvernement fédéral de consulter celui du Québec avant l'élaboration de toute politique relative aux télécommunications, à l'autoroute informatique et à la télévision par satellite. Le fédéral doit tenir compte de la langue et de la culture françaises québécoises. Il convient ici de rappeler que le comité Johnston recommandait que la politique de l'autoroute doit favoriser la réalité canadienne et le bilinguisme. Ainsi l'identité québécoise sera banalisée. Les entreprises culturelles seront marginalisées. Pourtant la création québécoise est excellente. « Les dix émissions de télévision les plus écoutées au Québec sont produites ici alors que les dix émissions les plus populaires au Canada anglais viennent des États-Unis. »

Niagara et Hamilton

Les Centres de santé communautaire de Hamilton et de Niagara, perdront 75 % du financement qui leur était accordé et 100 % de leurs services sociaux. Avec les coupures appliquées, l'existence même de ces centres est menacée. Pourtant, la loi 8 de 1977 garantissait des services en français dans les services sociaux et de santé. Après des années de travail ardu, les communautés francophones de Niagara et d'Hamilton avaient réussi à mettre sur pied un centre essentiel à la vie de la communauté francophone. L'attitude du gouvernement de Queen's Park est injuste, discriminatoire, voire illégal. M. Chrétien n'interviendra pas avec son pouvoir de désaveu qu'il conserve pour menacer les Québécois francophone.

L'Union européenne

Dans un Québec indépendant, rien ne s'opposerait à un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Telle est l'opinion émise par Claude Cheysson, député européen et ancien ministre des Affaires étrangères de la France. Mais la « province », si « belle » soit-elle, ne peut jouir de cette liberté. La déclaration de M. Cheysson est très intéressante :

Si la plupart des membres de l'Union européenne sont hostiles à un accord de libre-échange avec les États-Unis, ils pourraient être ouverts à un pays membre de l'Aléna qui n'a pas la force des États-Unis, le Québec par exemple.

Il serait intéressant pour les Européens d'avoir un pied en Amérique du Nord, sans avoir à céder aux pressions, en particulier de la part des Anglais, pour avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le Québec se retrouverait alors dans la situation d'Israël, un des rares pays à pratiquer le libre-échange à la fois avec les États-Unis et l'Europe. Israël sera bientôt le seul pays non européen à

*Les 17 employés
fondent une
coopérative de
travailleurs
actionnaires.*

participer aux programmes de recherche de l'Union européenne et aux appels d'offres gouvernementaux dans le secteur des télécommunications.

CP Rail

Plusieurs entreprises fédérales diminuent le nombre de leurs employés au Québec et l'augmentent dans les autres provinces, même si le volume d'affaires est en hausse au Québec. C'est le cas de Via Rail. Dans les douze dernières années, dans cette compagnie ferroviaire, le nombre des employés est passé de 25 400 à 12 200, même si la part québécoise dans le total canadien a progressé de 15 % à 17 % au cours de cette période. Lorsqu'il s'agit de mettre à pied des travailleurs, c'est ici que le couperet tombe. Par exemple, en 1992, de ses trois ateliers de réparation de Montréal, Calgary et Winnipeg, c'est à Montréal que l'on a frappé. Mille emplois ont disparu lors de la fermeture des ateliers Angers. Le même sort menace les 650 travailleurs de Côte Saint-Luc. Déjà, 106 postes de wagonniers y sont supprimés et l'annonce de la fermeture est imminente. Au même moment, 84 nouveaux emplois sont disponibles dans les ateliers de Winnipeg et de Calgary. Les travailleurs de Côte Saint-Luc auront le privilège d'accepter n'importe lequel poste dans l'entreprise n'importe où au Canada. Jadis, le transfert était garanti à l'intérieur du Québec. Avec la loi spéciale de retour au travail que madame Lucienne Robillard a fait votée, la protection d'un transfert est pancanadienne et non québécoise.

*Pourquoi
M. Bélanger se
prépare-t-il à
remplacer
Daniel Johnson ?*

La marche récente du Québec

- 1860 le 8 septembre, le gouverneur Vaudreuil signe la capitulation de Montréal.
- 1763 le 7 octobre, George III démembre la Nouvelle-France et proclame la Laurentien « Province of Quebec ».

*L'Université de
Montréal
devient de plus
en plus une
université
bilingue.*

- 1774 l'Angleterre décrète l'Action de Québec qui reconnaît la religion catholique et les lois civiles françaises.
- 1791 l'Angleterre adopte l'Acte constitutionnel qui divise le territoire en deux Canadas, le Bas et le Haut.
- 1837 la révolte des Patriotes.
- 1852 naissance de l'Université Laval.
- 1844 création de l'Institut canadien.
- 1845 publication de l'histoire du Canada de François-Xavier Garneau.
- 1848 publication du répertoire national de James Huston (quatre volumes de textes littéraires)
- 1854 abolition du régime seigneurial.
- 1867 la Confédération ou l'entente entre deux « races ».
- 1873 naissance de l'École polytechnique.
- 1878 naissance de l'Université de Montréal.
- 1900 naissance du Mouvement Desjardins.
- 1910 naissance du journal Le Devoir.
- 1917 naissance de L'Action française, aujourd'hui L'Action nationale.
- 1927 le Conseil privé décrète que le Labrador est la propriété de Terre-Neuve.
- 1936 naissance de l'Union nationale.
- 1942 le gouvernement Godbout cède à Ottawa les pouvoirs de taxation directe pour la durée de la guerre.
- 1944 naissance d'Hydro-Québec.
- 1948 adoption du drapeau fleurdelisé.
- 1952 ouverture de la télévision.

- 1954 établissement de l'impôt provincial sur le revenu.
- 1954 naissance de l'Université de Sherbrooke.
- 1956 création de la Commission Tremblay.
- 1962 nationalisation de l'électricité.
- 1964 fondation de la Caisse de dépôt et placement.
- 1967 Vive le Québec libre!
- 1967 premières assises des États généraux du Canada français.
- 1968 ouverture de l'Université du Québec.
- 1968 fondation du Parti québécois.
- 1973 implantation du réseau des affaires sociales.
- 1974 signature de la Convention de la Baie James.
- 1976 le parti québécois au pouvoir.
- 1977 la Charte de la langue française.
- 1980 échec du référendum sur le droit de négocier.
- 1982 imposition d'une nouvelle constitution.
- 1990 échec de l'accord du lac Meech.
- 1991 Commission Bélanger/Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec.
- 1992 échec de l'entente de Charlottetown.
- 1992 naissance du Bloc québécois.
- 1992 Montréal fête son 350^e anniversaire qui débute par un spectacle « son et lumière » à la place d'Armes.
- 1994 élection du Parti québécois.
- 1995 référendum sur la souveraineté. □

Compte-rendu

Émile Roberge

Sur la place publique

Éditions de la paix, 1995, 105 pages

Jean-Paul
Tessier

Émile Roberge, ex-professeur de poésie au cégep de Granby, a remporté plusieurs prix internationaux de poésie et fut président de Québec-France. C'est son deuxième livre paru aux éditions de la Paix, le premier étant «... *mais amour*». À forte saveur nationaliste, «*Sur la place publique*», vous explosera entre les mains. Prenez garde, un poète engagé s'exprime.

À l'heure du référendum, et de ses conséquences, ce volume fait réentendre la grande voix de nos poètes québécois qui nous demandaient de «dire oui à la naissance du pays». Gaston Miron nous avait prévenus : *Si jamais le peuple québécois disait non à sa naissance, on pourrait écrire sur sa tombe : ci-gît un peuple mort de bêtise.*

Émile Roberge s'élève contre ceux qui exigent que la poésie ne parle plus du pays. «On n'ose même plus prononcer le mot pays», avoue un de nos écrivains.

L'auteur se demande même si la poésie québécoise ne s'est pas condamnée elle-même à l'évasion, à l'hermétisme ou à l'interllectualisme pour se réfugier dans des cénacles à fréquentation restreinte. Certains poètes n'ont-ils pas brisé les relais de communication qui étaient leurs, se complaisant même dans leur isolement?

Heureusement, demeurent les poètes qui ont amorcé le processus de désaliénation, de prise en charge de notre culture et de notre avenir. Leur poésie a été une poésie de combat, une poésie révolutionnaire,

une poésie devant soutenir la lutte de la communauté. Sinon, nous la tuons.

Ce livre s'adresse à tous, car relire Gaston Miron, Gérard Godin ou Pierre Perrault ne peut que nous recentrer sur le pays à faire. La poésie et notre avenir commun ne peuvent être étrangers à quiconque. □

Jean-François
Lévesque

Lectures

Nous avons reçu :

Baril, Daniel, *Les mensonges de l'école catholique*, VLB Éditeur, 1995, 182 p.

Béland André, *Orage sur mon corps*, Guérin, 1995, 127 p.

Brunet, Michel, *Le Québec à la minute de vérité*, Guérin, 1995, 290 p.

Cajolet-Laganière, Hélène et Martel, Pierre, *La qualité de la langue au Québec*, coll. Diagnostic, Institut québécois de recherche sur la culture, Imprimerie d'édition Marquis, 1995, 167 p.

Conway, John F., *Des comptes à rendre*, essai, VLB éditeur, 1995, 286 p.

Doucet, Michel, *Le discours confisqué*, Éditions d'Acadie, 1995, 236 p.

Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.

Du Pays, Jean, *Ni oui, ni non*, HMH, 1995, 184 p.

Dutil, Robert, *La juste inégalité*, Québec-Amérique, 1995, 287 p.

Fecteau, Jean-Marie, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau, *La condition québécoise, Enjeux et horizons d'une société en devenir*, VLB Éditeur, 1995, 291 p.

Fortin, Raymond, *La grande évasion*, Guérin littérature, 1995, 575 p.

Gagnon, Alain-G., *Québec : état et société*, Québec/Amérique, 1994, 509 p.

Gagnon, Alain-G. et Noël, Alain, *L'espace québécois*, Québec/Amérique, 1995, 304 p.

Gagnon Charles, *Le référendum, un syndrome québécois*, La pleine lune, 1995, 103 p.

Gingras, Guy, *Prévenir le décrochage scolaire*, Lidec, 1995, 91 p.

- Guérin, Guilbert, *Une pratique pastorale*, Guérin, 1995, 82 p.
- Lalonde, Francine, *D'abord un coup de cœur*, Septentrion, 1995, 131 p.
- Lenihan, Donald G., *Canada, la voie médiane*, Québec/Amérique, 1995, 195 p.
- Mintzberg, Henry, *Les propos d'un « pur coton »*, Québec/Amérique, 1995, 94 p.
- Naidu, M.V., *Quebec separatism, Canadian unity*, MITA, 1995, 302 p.
- Paine Thomas, *Le sens commun*, cahiers du Septentrion, 1995, 182 p.
- Roberge, Émile, *Sur la place publique*, Éditions de la paix, 1995, 112 p.
- Rosell, Steven-A., *Refaire le monde*, Presses de l'université d'Ottawa, 1995, 246p.
- Ross, Sally, Deveau J. Alphonse, *Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, hier et aujourd'hui*, Éditions d'Acadie, 1995, 291 p.
- Roy, Jean-Louis, *Mondialisation, développement et culture*, Hurtubise, 1995, 155 p.
- Royer, Jean, *Chronique d'une académie 1944-1994*, L'Hexagone, 1995, 150 p.
- « Saisons littéraires (Les) », *Solstice d'été*, Guérin, 1995, 332 p.
- « Saisons littéraires (Les) », *Équinoxe d'automne*, Guérin, 1995, 222 p.
- Sarra-Bournet, Michel, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB Éditeurs, 1995, 220 p.
- Séguin, Maurice, *Une histoire du Québec – vision d'un prophète*, 1995, 210 p.
- Young, Robert A., *La Sécession du Québec et l'avenir du Canada*, Presses de l'Université Laval, 1995, 291 p.

INDEX DES AUTEURS 1995

AUTEURS	MOIS	PAGES
Allard, Philippe Petite histoire d'une grande revue	décembre	86-88
Arteau, Richard Nationalisme et conflits de droits de E. Kolish	janvier	129-133
Arriaga, Gonzalo L'affaire Bernonville	septembre	50-57
Balthazar, Louis Histoire et culture	novembre	21-27
Barberis, Robert – Viger, Marcelle Le style Jacques Parizeau	janvier	54-57
Bariteau, Claude L'enjeu de la question du Québec	juin	985-998
Beauregard, François Les Cégeps, des objectifs	novembre	73-85
Bédard, Eric Michel Brunet	septembre	38-49
Bélanger, Jules Commission sur l'avenir du Québec	juin	981-984
Belzile, Gisèle Les enjeux derrière le voile Les étudiants allophones Le défi de l'intégration	mars septembre décembre	348-364 25-29 25-39
Blackburn, Jeanne La sécurité sociale	septembre	7-13
Bombardier, Claire – Julien, Pierre-André Mondialisation et PME Bonhomme, Jean-Pierre La France et le Canada de P. Prévost	mai mars	820-833 426-427
Bonhomme, Jean-Pierre – Cyrenne, Yvon Les portes de la souveraineté	juin	893-898
Bourbonnais, Désirée Questions et réponses de M.F Raymond	octobre	167-168

Bourque, Jean-Louis La question référendaire	mai	734-756
Cardinal, Linda Les rapports entre francophonies	février	183-194
Castonguay, Charles Le français dans le "West Quebec"	mars	317-324
Cholette, Marie Faisons un pays	novembre	36-37
Le chemin du retour	décembre	89-89
Cornellier, Louis L'urgence de l'histoire	mars	314-316
La technique à Laporte	mai	788-791
Cyr, Danielle Québec, un peuple sans histoires	mai	757-766
Cyrenne, Yvon – Bonhomme, Jean-Pierre Les portes de la souveraineté	juin	893-898
De Bellefeuille, Pierre Le Québec me tue de H. Jutras	mai	848-849
René Lévesque, un enfant du siècle de P. Godin	février	272-273
Delliac, Yvette – Gariépy, Claudette L'anglais à l'université de Montréal	mars	325-336
De Sève, Nicole Nouvelles pratiques des temps de travail	mars	389-403
L'organisation du travail	mai	797-808
La marche des femmes	novembre	11-14
Les jeunes et le décrochage	décembre	40-49
Duclos, Patrice La production de l'actualité de J. Charron	mars	424-425
Dufresne, Danielle Les institutrice avant 1960	septembre	56-72
Ferretti, Andrée Pour une éthique du bonheur de E. Audet	février	270-272
Filiatreault, Elisabeth Chomedey de Maisonneuve de L.-M. Tard	septembre	95-96
Fondation Lionel-Groulx L'histoire et la formation des citoyens	novembre	57-72
Gabelier, Philippe La Caisse de dépôt et placement	janvier	79-86

Gagnon, Alain-G. Connaissance, re-connaissance	septembre	83-86
Gariepy, Claudette – Delliach, Yvette L'anglais à l'université de Montréal	mars	325-336
Gaudet, Gérald Hommage à Gérald Godin	novembre	151-247
Gauthier, Louis Qu'en est-il des écrivaines, des écrivains?	mai	774-779
Gay, Michel Portrait du livre québécois	mai	780-787
Graveline, Pierre La décentralisation et la régionalisation La déclaration de souveraineté L'engagement du 24 juin	avril mai septembre	480-519 714-733 6-7
Harvey, Julien Présentation du lauréat	septembre	87-88
Joyal, André Pierre Vadeboncoeur de P.E. Roy	novembre	123-126
Julien, Germain Les inconvénients des chevauchements Les chevauchements	juin octobre	899-926 21-38
Julien Pierre-André L'économie et l'indépendance	octobre	97-103
Julien, Pierre-André – Bombardier, Claire Mondialisation et PME	mai	820-833
Ketseti, Stefan Henri-Emile Chevalier	octobre	131-132
Labelle, Marc L'Ontario français	juin	976-980
La Fontaine (de), Gilles Déclaration de souveraineté	mars	303-306
Lagacé, Michel-Francis La réduction de la semaine de travail	mars	404-409
Laliberté, Andréanne La réussite éducative des élèves	janvier	86-106
Lalonde Francine Le projet de loi C-96	décembre	17-24
Landry, Marcel La normale souveraineté	octobre	126-130

Langlais, Jacques Nouveau départ entre juifs et francophones	avril	469-479
Lanthier, Colette La petite enfance	février	217-237
Laplane, Robert Hommage au lauréat du prix Arès Le Québec à la minute de vérité de M. Brunet	septembre octobre	88-89 159-161
Laplane, Robert – Morin, Rosaire L'après-référendum	octobre	5-20
Larocque, Brigitte La coopération à l'école	février	199-210
Laurin, Lucie Quand on mise sur le monde	juin	880-885
Laurion, Gaston Vers l'indépendance	décembre	50-69
Lebeau, Jules La peur de la souveraineté	février	250-251
Lebel, Maurice Le séminaire de Québec de N. Baillargeon Jean Palardy, peintre de R. Blais	mars juin	428-431 1016-1018
Leclerc, Richard Présence du Québec au Japon L'intégration des immigrants	mars novembre	364-388 119-120
Léger, Jean-Marc L'ardente obligation de la souveraineté	janvier	43-53
Léger, Jean-Marc – Monière, Denis L'imposture canadienne	février	252-257
Lemaire, Paul-Marcel Libres dans un pays choisi Une nation québécoise	janvier novembre	12-26 37-56
Lessard Georges Un coryphée : Marcel Chaput	février	244-248
Martel, Laurent Le vieillissement et la souveraineté	novembre	28-33
Martineau, Yvon Le Québec au 21 ^e siècle	décembre	8-16
Massicotte, Guy À propos d'éducation	octobre	104-122

Maurais, Jacques		
L'enseignement aux autochtones	février	238-243
Maurice, Normand		
Une place pour chacun	février	211-216
Messier, Suzanne		
Pour un pouvoir desexisé	octobre	123-125
Moisan, Michel		
Le français à l'université de Montréal	mai	792-796
Monière, Denis		
L'avenir du Bloc	janvier	107-111
Louis-Antoine Dessaulles de A. Lamonde	février	274-275
L'individu et sa nation	mars	307-313
De petits peuples indépendants	mars	330-336
The secession of Quebec and the future of Canada de R.A. Young	avril	537-540
La lutte des langues	juin	958-969
Chronique d'une académie de J. Royer	septembre	98-99
Une histoire du Québec de Maurice Seguin	novembre	121-122
Monière, Denis – Léger, Jean-Marc		
L'imposture canadienne	février	252-257
Morin, Rosaire		
Jean Chrétien a menti	janvier	3-11
À travers l'actualité	janvier	112-121
Pauvre M. Bélanger	février	151-153
À travers l'actualité	février	258-265
Le père et son fils	mars	291-298
À travers l'actualité	mars	414-423
Le Québec, une province ou un pays	avril	451-455
À travers l'actualité	avril	520-536
L'espérance	mai	709-710
De bloc en bloc	juin	875-879
À travers l'actualité	juin	1004-1015
Maîtres chez nous	septembre	5-6
À travers l'actualité	septembre	73-82
L'avenir du Québec, chapitre 1	septembre	125-262
À travers l'actualité	octobre	133-145
Le progrès social, chapitre 2	octobre	239-420
Pays ou province	novembre	4-10
À travers l'actualité	novembre	110-118
Le problème Chrétien	décembre	4-5
Petites histoires référendaires	décembre	90-110
À travers l'actualité	décembre	111-122
Morin, Rosaire – Laplante Robert		
L'après-référendum	octobre	5-20

Nadeau, Jean-François Honoré Mercier, la politique et la culture de G. Gallichan	janvier	127-128
Orban, Edmond Statu quo ou souveraineté	mai	767-773
Paillé, Michel De fortes migrations internationales	janvier	66-78
Payeur, Christian La formation professionnelle	juin	927-937
Pelletier, Jean-François L'affaire BERNONVILLE de Y. Lavertu Société, culture et religion de G. Lapointe	février novembre	276-278 127-131
Perrault, Pierre Irréconciliabiles	avril	2 ^e partie
Perreault, Jean-Paul Le français dans l'Outaouais Le fédéral en anglais	février décembre	195-198 81-83
Perrier, Onil La Maison nationale des Patriotes	décembre	84-85
Proulx, Marc-Urbain Trois échelons territoriaux Les petits milieux locaux	juin septembre	938-957 14-24
Ranni, Habib Vers l'unité québécoise	juin	970-975
Rhéaume, Gilles Au service du Québec de G. Cholette Le noir et le rouge de H. A. Bizier	septembre septembre	96-97 96-97
Rioux, Michel Fédéralisme et scabs Le temps de travail Travail en équipe	septembre novembre décembre	30-33 15-20 75-80
Roy, Paul-Émile Sommes-nous tous des immigrants Quand le Québec s'éveillera Le triomphe de l'ignorance de A. de Leyssac L'histoire et l'éducation Le décrochage de Serge Michalski Quand un peuple prend son envol La bataille du Québec de Denis Monière et Jean-H. Guay Quand un peuple prend son envol Le français dans le monde	janvier mars mai septembre septembre octobre octobre novembre décembre	63-65 410-413 850-852 34-38 93-95 95-96 162-163 34-35 70-74

Serra, André Le choix de la monnaie	novembre	86-109
Simard, Jean-François Être jeune	mars	337-347
Simard, Jean-François – Vézina, Julie Le dégoût de la politique partisane	janvier	58-62
Soucy, Marcel Où est le danger?	avril	456-458
Tessier, Jean-Paul Sur la place publique de E. Roberge	décembre	123-124
Thibault, André Demain, le Québec de J.Y Morin et J. Woerhling	février	268-269
Les mensonges de l'école catholique de D. Baril	juin	1019-1021
Une école pour un peuple de R. Berger	octobre	164-166
Tremblay, Benoît La réforme Axworthy	février	173-182
Loi sur les jeunes contrevenants	mai	809-819
Tremblay, Henri Le « statu quo »	février	249-250
Tremblay, Rodrigue Les enjeux du référendum	janvier	27-42
L'avant-projet de loi	avril	462-469
Turcotte, Jean et Pierre Gérard Turcotte	septembre	90-92
Turp, Daniel Un projet de constitution	octobre	39-94
Vadeboncoeur, Pierre Le syndrome de l'indifférence	mars	299-302
Pensées vivantes, pensées mortes	décembre	6-7
Vaillancourt, Marc La déportation immobile	juin	886-892
Vézina, Julie et Simard, Jean-François Le dégoût de la politique partisane	janvier	58-62
Viger, Marcelle et Barbéris, Robert Le style Jacques Parizeau	janvier	54-57

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire
François-Albert Angers

Président
Robert Laplante

Vice-présidente
Danielle Gagné

Secrétaire
Delmas Lévesque

Trésorière
Isabelle Le Breton

Conseillers
Yvon Leclerc
Gilles Rhéaume

Ex-officio
Rosaire Morin

Secrétariat
Directrice
Marie-Laure Prunier

Claire Caron
Yves Fortin
Laurence Lambert
Lise Langlois

Relationniste principal
Jean-Paul Champagne

Relationniste
Louise Plouffe

Membres
Pierre Allard
René Blanchard
Nicole Boudreau
Guy Bouthillier
Jean-Jacques Chagnon
Jean-Charles Claveau
Claude Duguay
Jean-Pierre Dupuis
Pierre Dupuis
Jean Genest
Pierre Lamy
Colette Lanthier
Alain Laramée
Jean-Marc Léger
Jacques Morin
Denis Monière
Jacques-Yvan Morin
Jean-François Nadeau
Pierre Noreau
Gilbert Paquette
Roméo Paquette
Paul-Émile Roy
Denis Simard
Jean-François Simard
Pierre Trépanier

Membres honoraires
Thérèse Baron
Christiane Bérubé
Jacques Boulay
Hélène Chénier
Lucia Ferretti
Yvon Groulx
Léo Jacques
Jean-Marcel Paquette
Hélène Pelletier-
Baillargeon
Juliette Rémillard

Membres émérites
Louise-C. Brochu
Michel Brochu
Marcel Laflamme
Georges Meyers
Anna L. Normand

L'Action nationale
Les 78 000 pages publiées
par la revue depuis 79 ans
constituent une contribu-
tion efficace au développe-
ment du Québec.

**Prix Richard-Arès et
François-Albert Angers**
Le prix Arès a pour
objectif de promouvoir la
culture nationale et le prix
Angers vise à susciter un
intérêt accru pour la
coopération.

Prix
André-Laurendeau
Le prix reconnaît les
meilleurs articles publiés
dans la revue.

Fondation
Esdras-Minville
Cette fondation recueille
des fonds dont les revenus
financent en partie les
activités de la revue.

Fondation
Gaston-Beaudry
Cette fondation facilite des
travaux de recherche sur la
question économique.

INDEX DES ANNONCEURS

- 136 Action nationale
- 143 Alimentex
- 140 Allard Pierre, CA
- 142 Angers, François-Albert
- 142 Assurance vie Desjardins-Laurentienne
- 141 Banque Nationale
- 144 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal
- 69 Cap-aux-Diamants
- 138 Devoir, Le
- 137 Hydro-Québec
- 39 Journal, Les Enseignants
- 140 Laboratoire Dr Renaud
- 143 Lamond & Fils Ltée
- 49 Maison nationale des patriotes
- 139 Mouvement Desjardins
- 144 Mouvement national des Québécoises et Québécois
- 143 Poitras, Larue & Rondeau Inc.
- 74 Québec français
- 24 Relations
- 83 Revue d'histoire de l'Amérique française
- 143 Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
- 140 Société nationale d'assurance
- 144 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
- 144 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
- 143 Tassé & Associés, Limitée
- 85 Vie ouvrière

Ne jetez jamais un numéro de *L'Action nationale*

Souvenez-vous toujours que
L'Action nationale accepte tous les
exemplaires qu'on lui offre,
particulièrement les années
1917 - 1918 - 1944
1951 à 1961 - 1968

Ne jetez jamais un numéro de *L'Action nationale*

Nous acceptons aussi
***L'Âme des livres et L'Almanach de
la langue française***

1259, rue Berri, bur. 320, Montréal H2L 4C7
Téléphone (514) 845-8533, télécopieur (514) 923-5755

Une vision qui en dit long

Pour Hydro-Québec
l'environnement
de demain se prépare
aujourd'hui.



Améliorer notre qualité de vie,
oui! Mais pas à n'importe quel
prix! Chez Hydro-Québec, nous
misons sur le développement
durable, la gestion rigoureuse
et la mise en valeur de l'environnement pour laisser aux
générations futures un monde
meilleur. L'environnement et
l'énergie: deux atouts, une
même vision.



Q Hydro
Québec

L'énergie qui voit loin



BCP Stratégie Créativité
HYDRO-QUÉBEC
Environnement
1 page - N/B
Decembre 1995
HYI-95-225

Stam Mont

38978

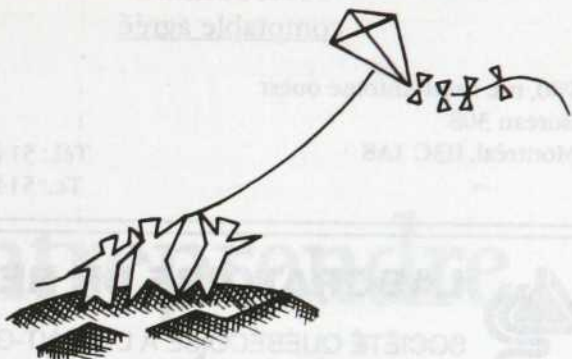
2789, rue Rachel Est
Montréal, Québec
H2N 1G3
Tél. (514) 811-1111
Fax (514) 888-1421

I D É E S

MONTREAL, 1995

**Un rendez-vous
avec le
quotidien.**

LE DEVOIR



L'effort de chacun gagne toujours
à être enrichi par les efforts des autres.



C'est la meilleure façon de faire grandir
les choses, de les faire fructifier.



C'est comme ça
qu'on pense chez Desjardins.



Quand vous placez vos épargnes à la
caisse, en plus de penser à votre avenir,
vous donnez aussi l'envol à de
nombreux projets dans votre milieu...



pour le mieux-être des individus
et de la collectivité.



Desjardins pour s'aider soi-même

Pierre Allard
comptable agréé

980, rue Saint-Antoine ouest
Bureau 308
Montréal, H3C 1A8

Tél.: 514-874.0838
Tc.: 514-875.9668



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



**SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE**

**Une filiale de Groupe National d'Assurance
Membre du Groupe Optimum**

425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711

Entreprendre, c'est agir ensemble.

Nous sommes la banque des gens d'action.

Des gens d'affaires.

Nous sommes au cœur des réalisations
de ceux qui ont l'esprit d'initiative.

Partenaires pour entreprendre.

Et réussir.



**BANQUE
NATIONALE**

Notre banque nationale

La pensée d'Esdras Minville
par François-Albert Angers

- ☐ L'économie du Québec et la science économique, 1979
- ☐ Systèmes et structures économiques, 1980
- ☐ Plan et aménagement, les données fondamentales, 1981
- ☐ Le travail, Montréal, 1982
- ☐ La conjoncture des années, 1925-1938, 1984
- ☐ Les finances publiques, les relations internationales, 1984
- ☐ Syndicalisme, législation ouvrière et régime social, 1986
- ☐ Les étapes d'une carrière, causeries... et textes, 1988
- ☐ Visions d'histoire du Canada et du Canada français, 1992
- ☐ Le nationalisme canadien-français, 1992

Vous pouvez vous les procurer chez :

Éditions Fides, 165, rue Deslauriers

Ville Saint-Laurent H4N 2S4

☎(514) 745.4290

***Avec les
hommages de***



Assurance vie
Desjardins-Laurentienne

ALIMENTATION
Alimentex Inc.

HENRI-LOUIS GAGNON,
président-directeur-général

C'est tout naturel

- Aliments de santé
- Livres naturistes
- Extracteurs à jus
- Suppléments alimentaires
- Prescriptions naturopathiques

1188, 1ère Avenue,
Québec, G1L 3K8
(418) 529-7988 - Fax: (418) 529-6939

**BIJOUTERIE
EMBLÉMATIQUE**

C.Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président
1065, rue de Bleury,
Montréal H2Z 1N1
(514) 861-3491
Fax: (514) 866-7056

ASSURANCES

**Poitras, Larue &
Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

**LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC
INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN.
... PRÉSENT DANS 55 PAYS**



**Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ**

*Depuis le temps,
on s'y connaît.*



1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél.: (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900



Heures d'ouvertures

Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures

Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures

Vendredi : 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6

Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

Services de prêts

1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7

Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**

449 Notre-Dame, Drummondville

(819) 478-2519

***Plus de 33 500 membres
au Coeur du Québec.***



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Maison Ludger-Duvernay

82 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, H2X 1X3

Tél.: 843-8851

Télécopieur: 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal

(Québec) H2K 3P1

Tél. : 527-9460

Télécopieur : 527-9460



***Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliées***

Les Archives nationales du Québec



Les Archives nationales du Québec

75 ANS DE MÉMOIRE

Dossier préparé
et réalisé par

Louis Roy

SOMMAIRE

Introduction	p. 149
La mémoire du quotidien et le sens de l'histoire	p. 149
La préhistoire des Archives nationales du Québec	p. 152
1920-1940 : L'œuvre de Pierre-Georges Roy	p. 154
1940-1960 : Le repli dans la continuité	p. 157
1960-1980 : La Révolution tranquille des Archives du Québec	p. 159
1980-1995 : La couronnement et la rationalisation des Archives	p. 163
Les défis de l'avenir	p. 166

Introduction

Créées le 2 septembre 1920 par la nomination de Pierre-Georges Roy comme archiviste du gouvernement, les Archives nationales du Québec célèbrent leur soixante-quinzième anniversaire en cette glorieuse année 1995 où l'histoire du Québec a failli faire un bond qualitatif de première importance et l'aurait peut-être réalisé si le peuple québécois avait mieux connu les leçons du passé.

*Les Archives
nationales du
Québec célèbrent
leur soixante-
quinzième
anniversaire.*

La mission des Archives nationales du Québec répond aux exigences du souvenir, de la connaissance et de la démocratie. Leur rôle est de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur des documents publics et privés significatifs pour l'histoire du Québec. L'évolution de nos Archives nationales raconte celle du rôle de l'État au Québec, celle de notre intérêt envers l'histoire et, surtout, le cheminement de notre conscience nationale. Le présent texte a pour but d'en rendre compte à l'occasion de cet anniversaire.

La mémoire du quotidien et le sens de l'histoire

Il est un instinct puissant qui pousse les humains à conserver les reliquats du passé. Conscients de notre mort certaine, nous cherchons immanquablement à retenir la vie, ses gestes, ses œuvres et ses traces afin de savoir qui nous sommes et d'où nous venons pour tenter de déterminer où nous allons. Le manque de respect envers nos souvenirs, archives et artefacts nous scandalise comme le mépris de la vie elle-même.

Nos existences ne s'évanouissent pas tant qu'on le croit. Leurs marques demeurent inscrites, sédiments ou signes, dans un foisonnement de documents et

d'objets personnels, dont parfois, à la veillée, on s'émeut à retrouver le sens. Moments essentiels : naissance, mariage, décès. Mouvements du cœur : lettres d'amour, d'amitié ou d'insultes, bijoux de familles, photos d'enfance. Actes contractuels : achats de maisons familiales, de terres agricoles, ventes d'engins ou d'entreprises, locations de biens et d'immeubles, testaments. Gestes banals : emprunts de livres à la bibliothèque municipale, factures de quincaillerie ou de téléphone, listes d'épicerie.

*Il est un instinct
puissant qui
pousse les
humains à
conserver les
reliquats du
passé.*

En fouillant nos tiroirs et nos classeurs, nous faisons émerger tous ces restes auxquels nous attachons une signification personnelle et dont nous n'osons pas nous séparer pour des raisons obscures. « Et si jamais quelqu'un, un enfant, un ami, un frère, voulait se souvenir de ce que j'ai été ? Et ne devrais-je pas conserver ces preuves de paiement de mes comptes d'électricité, au cas où mon comptable... ? Et que restera-t-il de moi, de nous, si on ne préserve pas ces souvenirs des moments que nous voulons impérissables ? » Voilà déjà la source d'archives personnelles innombrables. Vies remarquables ou ordinaires, les traces qu'elles laissent disent ce que nous sommes et avons été.

Mais encore plus, ce « nous » est une collectivité, une communauté, un peuple, une nation qui ont une histoire. Et une histoire débordante de faits, de gestes et d'écrits. Nos gouvernements, institutions, entreprises et organisations légifèrent, réglementent, déclarent, édictent, correspondent, communiquent, recherchent, rapportent, comptabilisent, compilent et ...accumulent des archives. Nos personnages historiques, nos personnalités artistiques, nos leaders politiques, nos professionnels et notables de tous ordres témoignent de leur époque par leurs œuvres, leurs écrits, leurs discours ou leurs interventions publiques. Notre histoire collective se matérialise dans une masse de documents qui croît à une vitesse vertigineuse à mesure que se développent les communications, les activités tertiaires et les bureaucraties

autant privées que publiques. Ainsi, de 1990-91 à 1993-94, la masse documentaire totale conservée par les Archives nationales du Québec s'est accrue en moyenne de 5 % par année. À ce rythme, les 35 kilomètres linéaires d'archives écrites auront doublé d'ici 14,2 ans.

La première question que l'on se pose à propos des archives concerne leur conservation. Ce qui est détruit est perdu à tout jamais et, à chaque fois, c'est un peu la bibliothèque d'Alexandrie qui disparaît sous les décombres. La destruction d'archives nous prive de la connaissance de notre passé et d'une part de nous-mêmes qui s'inscrit dans l'histoire. D'ailleurs, l'intérêt de l'opinion publique pour les Archives nationales est directement proportionnelle à cette volonté de connaître, d'interpréter et d'enseigner notre histoire.

Plus encore, la conservation des archives publiques est un devoir démocratique. La connaissance de notre histoire détermine notre capacité de comprendre les enjeux du présent. Toute limite à la connaissance de l'histoire est une limite au droit des citoyens de prendre position et d'agir. Ce serait un fameux scandale que de voir nos responsables de tous ordres faillir à leur obligation de sauvegarder les preuves et contre-preuves des événements et qui les expliquent. Notre salutaire méfiance envers les politiciens et autres intéressés nous porterait à croire qu'ils n'ont pas su résister à la tentation d'effacer des marques qui pourraient contredire leurs prétentions

Ainsi, de 1990-91 à 1993-94, la masse documentaire totale conservée par les Archives nationales du Québec s'est accrue en moyenne de 5 % par année.

Pourtant, il est une autre façon, moins définitive mais tout aussi efficace, de faire disparaître les traces de nos actes; c'est de tout conserver, de noyer ce qui est pertinent dans un délire d'informations superflues, d'enfouir la preuve essentielle dans un magma de papiers insignifiants, bref, de cacher l'aiguille dans la botte de foin. Cette méthode a l'avantage de la facilité. Il suffit de laisser faire, d'accumuler et de mettre en boîte. C'est la pratique courante des

administrations encore plus que des individus. À tel point que l'intérêt pour la conservation des archives publiques est d'abord motivé, semble-t-il, par l'encombrement des espaces physiques disponibles. Bref, quand on ne sait plus où mettre les boîtes, on songe à les « archiver ».

Pour garder vivante la mémoire collective, il ne suffit donc pas de tout conserver. Il faut aussi inventorier, trier et classer systématiquement pour dégager l'essentiel, le significatif et le pertinent afin de le rendre accessible à quiconque veut chercher et connaître. Tâche périlleuse, qui exige au préalable une connaissance rigoureuse des documents et une conception large de l'histoire, car elle consiste à désigner parmi tous les témoignages du passé et du présent, de toutes natures et de toutes formes, non seulement écrites, mais aussi matérielles et audiovisuelles, ceux qui se situent dans la trame de l'histoire, ceux qui expriment ne serait-ce qu'un soupçon de sens et, plus difficile encore, ceux qui pourraient peut-être, dans un futur imprévisible, avoir une signification historique.

Tout un chacun a un quelconque intérêt à préserver certaines archives, mais rarement à préserver toutes les archives. D'où l'importance des archivistes, qui se consacrent à la conservation, à l'organisation systématique et la diffusion de la connaissance des documents sur lesquels s'appuient toute recherche historique.

Toute limite à la connaissance de l'histoire est une limite au droit des citoyens de prendre position et d'agir.

La préhistoire des Archives nationales du Québec

Plus qu'à Hérodote, considéré comme le « père de l'histoire » en tant que science, l'origine des archivistes remonte à ce scribe égyptien, anonyme et attentif, dévoué à la comptabilité des récoltes et à la compilation des mesures des flux du Nil. Nous avons une dette collective incommensurable envers des

personnages tout aussi anonymes : les curés, les notaires, les greffiers et les secrétaires.

Les Archives nationales du Québec peuvent s'enorgueillir de posséder la collection d'archives civiles la plus complète et la mieux conservée qui soit. Les cures paroissiales ont tenu les registres d'état civil (naissances, mariages, sépultures) de 1635 jusqu'en 1994, année où l'enregistrement civil est passé entièrement sous la responsabilité de l'État québécois. La qualité des informations permet à quiconque veut y consacrer l'énergie nécessaire de retracer ses origines généalogiques sur une quinzaine de générations. La collection des actes notariés du Québec est presque sans faille depuis le début de la colonisation de l'Amérique du Nord. Les greffes des notaires, depuis leur création au dix-septième siècle jusqu'en 1915, y sont conservés. Les minutiers des notaires, de 1635 jusqu'à 1900, rassemblent quelque cinq (5) millions de pièces, soit plus de trois kilomètres de rayonnage. Presque tous les contrats de mariage, de vente ou de concession de terre, ainsi que les testaments, inventaires de biens, partages et successions peuvent y être retrouvés.

Les Archives nationales du Québec peuvent s'enorgueillir de posséder la collection d'archives civiles la plus complète et la mieux conservée qui soit.

Les archives gouvernementales regroupent les documents des administrations publiques successives de la Nouvelle-France (de 1660 à 1760), de la Province de Québec (1774-1791), de la province du Bas-Canada (1791-1840), de la partie « Bas-Canada » de la Province du Canada (1840-1867) et de la Province de Québec (de 1867 à ce jour). Les Archives nationales conservent également les documents de l'administration judiciaire du Québec de 1660 jusqu'aux environs de 1960.

Enfin, notre patrimoine compte quelques milliers de fonds et de collections privées provenant d'individus, de familles, de communautés religieuses, de corporations, d'entreprises, de syndicats, de coopératives, d'organismes communautaires, d'associations et de clubs sociaux. Ces archives privées sont

surtout conservées par les organismes qui les ont produites, mais un grand nombre d'entre elles sont accessibles à travers le réseau des centres régionaux des Archives nationales du Québec.

Voilà, sommairement décrit, ce que nous devons aux dizaines de milliers de personnes qui, à travers les siècles, ont sauvé, enregistré, classé et transmis les matériaux de toute recherche historique et les sources de notre mémoire collective. Aucune obligation légale n'encadrerait leur patient travail et seules les règles de leurs institutions ou corporations les contraignaient à la rigueur. La longue marche des archivistes vers la reconnaissance de leur rôle commence avec l'histoire officielle des Archives nationales.

Notre patrimoine compte quelques milliers de fonds et de collections privées provenant d'individus, de familles, de communautés religieuses, de corporations...

1920-1940 : L'œuvre de Pierre-Georges Roy

Ce n'est qu'en 1920, après plus de trois siècles d'existence de notre «peuple sans histoire» en terre d'Amérique, que nos gouvernants reconnaissent enfin une certaine responsabilité de l'État dans la conservation des archives en créant la fonction d'Archiviste de la Province du Québec et en y nommant M. Pierre-Georges Roy. Ce long retard à assumer un rôle qui nous apparaît aujourd'hui évident peut s'expliquer de différentes manières.

D'abord par le fait que le rôle de l'État, tel que nous le connaissons aujourd'hui, ne s'est développé au Canada qu'à partir du vingtième siècle. La responsabilité gouvernementale ne s'étendait pas à de larges secteurs d'activité que nous considérons maintenant comme essentiels à l'évolution d'une nation. L'éducation, la santé et l'aide sociale, comme dans de nombreux autres pays, relevaient des institutions civiles. L'ultramontanisme catholique qui pèse sur le Québec et son gouvernement depuis le début de la colonisation n'a certes pas contribué à remettre en cause cette répartition des rôles. Dans notre cas, de façon plus accentuée qu'ailleurs, ces fonctions étaient assumées par les institutions religieuses et l'on

doit avouer que, pour ce qui est des registres paroissiaux, la tâche fut bien réalisée.

Par ailleurs, on peut croire que la conscience nationale est un support déterminant de l'intérêt pour l'histoire, sa connaissance et son analyse, et que cet intérêt peut être moins profond chez un peuple qui ne maîtrise pas son destin. Quand les leçons de notre « maître le passé » servent plus à élargir la culture personnelle qu'à orienter une action politique effective parce que souveraine, on peut concevoir la science de l'histoire comme simple objet de curiosité intellectuelle. Peut-être aussi avons-nous été privés de cette connaissance par un enseignement visant à convaincre de la fatalité des rapports sociaux plutôt qu'à tenter d'en comprendre les rouages afin de pouvoir agir sur leur évolution.

Quoiqu'il en soit réellement, il est clair, et c'est la thèse essentielle du discours de M. Robert Garon, conservateur des Archives nationales, devant les membres de la Société historique de Québec que « le hasard seul réalise rarement de grandes choses et il faut plutôt voir, dans le développement des Archives nationales du Québec, leur étroite association à l'épanouissement socioculturel de la société à laquelle elles appartiennent. »

Ce n'est qu'en 1920 que nos gouvernants reconnaissent enfin une certaine responsabilité de l'État dans la conservation des archives.

Longtemps après la Rébellion de 1837-38 et l'Acte d'Union de 1840, après une longue période d'ensommeillement dominée par l'Église et marquée par une émigration massive, le début du nouveau siècle a vu renaître une conscience nationale canadienne-française heurtée par les accents impériaux du nationalisme canadien. Après l'affaire Riel, la participation à la guerre des Boers et, pire encore, la crise de la conscription de 1917 ont ravivé l'identité nationale et Henri Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir*, se fait le héraut d'un nationalisme pan-canadien, tandis que l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française créée par l'abbé Lionel Groulx en 1903 forme une jeune élite au

nationalisme canadien-français. À chaque élection, la population du Québec réaffirme son opposition irréductible au Parti conservateur en appuyant le Parti libéral. Le Cabinet conservateur du gouvernement Borden, de 1917 à 1921, ne compte qu'un seul francophone, d'ailleurs non pas élu mais issu du Sénat. En 1921, le Québec contribue fortement à la prise du pouvoir de Mackenzie King en élisant les 65 candidats du Parti libéral.

La crise économique freinera sérieusement les efforts de développement des Archives.

Parmi les questions qui agitent l'opinion publique de l'époque, la modernisation de l'éducation occupe une place significative. L'industrialisation s'accélère au rythme des nouveaux moyens de transport ferroviaires et maritimes qui commencent à rapetisser nos grands espaces. Les notions de progrès et de développement économique s'imposent dans la création de l'École des hautes études commerciales en 1908. L'éducation commence à être perçue comme le principal facteur de promotion sociale et de réussite personnelle pour les Canadiens-français.

C'est dans ce contexte que Pierre-Georges Roy, féru de culture traditionnelle de recherche historique, est nommé Archiviste du Québec. Déjà, depuis 1895, il publiait le *Bulletin des recherches historiques*. En 1917, son *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales* initie une longue série qui s'étendra sur 30 années et qui constitue encore un des joyaux des Archives nationales. Lui-même promoteur de la connaissance de l'histoire, le premier archiviste de la Province de Québec, logé sous les combles de l'Hôtel du Parlement, conçoit que sa mission doit servir à l'éducation populaire et que le Québec doit se doter d'un service des archives gouvernementales. Dès 1921, il propose au Secrétaire de la Province un projet de loi par lequel il réclame la garde des archives produites par l'Administration provinciale. Comme le dit si bien l'actuel conservateur des Archives : « ses requêtes seront ignorées tant que les ministères ne crouleront pas sous le papier ». Malgré tout, il obtiendra une nette amélioration des

installations pour les Archives de la Province et il pourra être particulièrement fier de son « Palais des Archives », datant de 1931, qui deviendra plus tard le Musée du Québec.

La crise économique freinera sérieusement les efforts de développement des Archives. Malgré l'intérêt que suscitent à cette époque les recherches de l'abbé Groulx sur la période historique de la Nouvelle-France et les matériaux de la petite histoire mis à jour par Pierre-Georges Roy, la rareté des ressources confinent les Archives à la stagnation. Les exigences de la Deuxième Guerre mondiale ne feront qu'empirer la situation. Comparée aux décennies qui vont suivre, cette période de fondation apparaît comme l'âge d'or, poussiéreux mais romanesque, de l'histoire des Archives nationales du Québec.

1940-1960 : Le repli dans la continuité

Le 14 juin 1940, conscient de ses responsabilités ... immobilières, le Conseil des ministres de la Province de Québec crée le Comité de destruction des vieux documents, présidé par le greffier du Conseil exécutif, le secrétariat étant assumé par le chef de cabinet du Premier ministre Godbout. Jusqu'en 1944, ce comité formé de sous-ministres, sans formation en histoire mais ayant probablement beaucoup d'histoire politique, présidera à la libération des classeurs de l'Administration en traitant les demandes de destruction des documents déclarés inutiles par les ministères.

Malgré l'ironie de cette décision pragmatique, Antoine Roy, fils du premier Archiviste et héritier de sa charge, tente de maintenir l'élan donné et poursuit l'œuvre de nomenclature initiée par son père. La publication des inventaires se poursuit et le Service gouvernemental, déjà en possession des archives publiques, peut commencer à acquérir des fonds privés. La publication du *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec* et du *Bulletin des recherches historiques* se perpétue avec une égale rigueur. Malgré

Malgré l'intérêt que suscite à cette époque les recherches de l'abbé Groulx, la rareté des ressources confinent les Archives à la stagnation.

ce repli dans la continuité, le modernisme pénètre les Archives de la même façon qu'il a bouleversé l'époque, par la voie de jeunes archivistes qui critiquent sévèrement la situation des archives gouvernementales et la gestion des documents dans les ministères.

Le modernisme pénètre les Archives par la voie de jeunes archivistes qui critiquent sévèrement la situation des archives gouvernementales.

Car le monde extérieur se transforme à vue d'œil. La guerre a favorisé la centralisation du pouvoir au niveau fédéral et le gouvernement provincial est de plus en plus provincial. L'exigence d'autonomie exprimée par Duplessis au cours de son premier mandat, de 1936 à 1939, a fait place à la coopération «dans le cadre souple et flexible des bienfaites institutions britanniques» (Discours d'Adélard Godbout aux Français, 3 août 1942).

Cette collaboration est perturbée par une nouvelle crise de la conscription, en 1942, où le Québec, encore une fois, s'affirme comme société distincte. Alors que les huit autres provinces du Canada acceptent majoritairement de libérer le gouvernement de Mackenzie King de sa promesse de ne pas conscrire les Canadiens pour le service militaire en dehors du Canada, le Québec vote NON à 71,2 %. La majorité canadienne-anglaise l'emporte dans l'ensemble du Dominion et, finalement, les Canadiens-français partent à la guerre avec plus de ferveur que ne l'aurait laissé croire l'ampleur de la frustration ressentie face à la promesse trahie. Dès la fin de la guerre, Duplessis revient au pouvoir ... pour y rester.

La paix revenue, le Québec ne continue pas moins à vivre les bouleversement d'un monde transformé à tout jamais. L'industrialisation, l'urbanisation, le travail des femmes, l'automatisation de la production, la syndicalisation, la tertiairisation de l'économie, l'ouverture sur le monde extérieur ont introduit de profondes mutations sociales qui entrent en conflit avec les valeurs et les croyances traditionnelles. Paul-Émile Borduas couronne cet appel à la modernisation par son manifeste du *Refus global* en 1948.

Pendant que les Archives archivent, loin des regards désintéressés de l'État et de la société, la Révolution tranquille se prépare à l'encontre du duplessisme triomphant des années cinquante. Celui qui avait déclaré que le Québec avait le meilleur système d'éducation au monde mais que « l'instruction, c'est comme l'alcool ; il y en a qui ne portent pas ça » pouvait bien bloquer toutes les tentatives de réformes en se réfugiant dans cette version pastorale de l'histoire qu'affectionnait l'enseignement des Frères des écoles chrétiennes. L'éducation devenait la voie privilégiée, sinon exclusive, d'accès à l'emploi. La société civile exigeait des services sociaux et de santé que les institutions religieuses étaient incapables de livrer adéquatement. La laïcisation devenait incontournable. Et avec le Père Georges-Henri Lévesque, la sociologie commençait, vers la fin du régime, à remplacer l'histoire comme base d'analyse de la situation québécoise chez les jeunes élites universitaires. Le mélange de cet élixir intellectuel avec le sentiment national enflammé par Duplessis lui-même deviendra bientôt détonnant.

Un des premiers gestes de l'Équipe du tonnerre de Jean Lesage est la création, en 1961, du premier ministère des Affaires culturelles.

1960-1980 : La Révolution tranquille des Archives du Québec

Un des premiers gestes de l'Équipe du tonnerre de Jean Lesage marquant le début de la Révolution tranquille est la création, en 1961, du premier ministère des Affaires culturelles. « Désormais », comme aurait pu le dire le défunt Premier ministre Sauvé, les Archives de la Province de Québec appartiendront au domaine de la culture plutôt qu'à celui du recyclage de papier : la garde des archives historiques conservées au Musée du Québec est confiée au ministre des Affaires culturelles, M. Georges-Émile Lapalme.

Ancien chef du Parti libéral et de l'Opposition officielle, le nouveau ministre a subi avec moult frustrations l'obscurantisme de Duplessis et il prend sa responsabilité au sérieux. Il commande la rédaction

d'un projet de loi sur les archives visant à constituer un service officiel auquel les ministères doivent obligatoirement confier leurs dossiers inactifs, qu'il leur serait interdit de détruire sans autorisation.

Désormais, les Archives de la Province de Québec appartiendront au domaine de la culture plutôt qu'à celui du recyclage de papier.

Emporté dans le tourbillon des réformes aussi importantes qu'urgentes, le projet de loi restera lettre morte, tout comme les autres projets qui seront élaborés au cours de cette période. Cependant, l'influence des idées mises de l'avant incite certains ministères à prendre en compte les principes archivistiques et à offrir de bon gré leurs documents aux Archives du Québec, ainsi renommées en 1963. Le ministère de l'Éducation, lui nouvellement créé, y verse en 1964 un lot important de documents de l'ancien département de l'Instruction publique. Il sera imité par la Cour supérieure qui commence en 1968 à transférer les archives civiles, notamment les greffes de notaires.

L'arrivée à la direction des Archives du Québec d'un spécialiste des Archives publiques du Canada, M. Bernard Weilbrenner, contribue certainement à renforcer ce pouvoir d'influence. D'autant plus que cette nouvelle direction s'appuie sur le recrutement d'un personnel comptant un nombre croissant de diplômés en histoire, beaucoup plus aptes à effectuer les choix cruciaux inhérents à la conservation et au traitement des archives. La formation d'archiviste n'était encore offerte par aucune université ni autre maison d'enseignement à cette époque. La profession était donc fortement associée à la recherche historique, mais commençait à se définir un champ d'action spécifique s'identifiant de plus en plus à la gestion documentaire.

Une étape majeure dans le développement du service gouvernemental et de la pratique archivistique fut franchie en 1974. Jusqu'alors, la responsabilité des Archives en ce qui a trait à la conservation des documents gouvernementaux s'était limitée aux dossiers inactifs. Les documents semi-actifs, qui ne

sont utilisés qu'occasionnellement à des fins administratives ou sont conservés en attendant l'expiration de tous les délais imposés par les règles comptables, financières ou judiciaires, étaient laissés à la charge de chacun des ministères et organismes gouvernementaux qui les avaient produits. Une étape déterminante du processus de conservation et de sélection méthodique des documents échappait donc au contrôle des Archives du Québec. Celles-ci demandèrent au Bureau de la législation d'autoriser la constitution d'un groupe de spécialistes chargés de conseiller les ministères en matière de gestion des documents et d'ouvrir un dépôt centralisé de documents semi-actifs. Répondant strictement à cette demande, le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, responsable de la location et de l'acquisition des espaces de bureaux, créa le Groupe de travail sur la destruction et la conservation des documents.

Malgré sa sinistre dénomination, le Groupe de travail élaborait la politique administrative concernant la gestion des documents qui fut, enfin, adoptée par le Conseil du trésor le 4 janvier 1977. La gestion des documents semi-actifs quittait la zone périphérique des secrétariats administratifs et des dépôts poussiéreux pour entrer dans le domaine de l'archivistique. Et les Archives du Québec, devenues Archives nationales du Québec en 1970, élargissaient leur pouvoir d'intervention dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

La constitution du réseau actuel des Archives, par la mise en place de huit centres régionaux au cours des années soixante-dix, démarre d'une façon tout aussi terre-à-terre. En 1971, le ministère de la Justice, lui-même en pleine expansion, prend possession de sa nouvelle et gigantesque Place de la justice, dans le Vieux-Montréal. Mais il refuse carrément d'y transporter les kilomètres d'archives judiciaires accumulées au Palais de justice de Montréal depuis la Conquête. Le conservateur des Archives nationales

L'influence des idées mises de l'avant incite certains ministères à offrir de bon gré leurs documents aux Archives du Québec, ainsi renommées en 1963.

saute sur l'occasion de prendre en charge ce trésor historique mésestimé en faisant valoir la possibilité de réduire la masse de papier du ministère et de lui faire économiser des espaces de bureau fort dispendieux. Les arguments sont convaincants. Le noyau de l'actuel Centre d'archives de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie sera formé à partir de l'équipe spécialement constituée pour recueillir cette manne. Le précieux butin sera caché provisoirement dans une banale école désaffectée du quartier de Pointe Saint-Charles, bâtiment qui a l'immense avantage d'avoir de solides planchers. Le centre régional y loge encore, toujours provisoirement.

Les Archives du Québec, devenues Archives nationales du Québec en 1970, élargissaient leur pouvoir d'intervention dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Malgré l'évolution marquée de la conscience nationale qui caractérise la Révolution tranquille et les années soixante-dix, qui se concluent par la prise du pouvoir par le Parti québécois, le développement des Archives nationales du Québec est moins porté par la recherche du sens de l'histoire nationale que par la démarche de modernisation sociale, économique et technocratique qui s'est concrétisée notamment dans la croissance de l'appareil d'État québécois. La course au rattrapage du retard accumulé dans toutes les sphères d'activité fait peu de cas d'un passé historique dont on voudrait plutôt faire table rase. Les carences profondes et inexcusables que l'on doit maintenant constater dans l'enseignement de l'histoire datent justement de cette période de réforme dont nous avons par ailleurs toutes les raisons d'être fiers. Comme le rappelle la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans son mémoire *Pour une culture publique commune* présenté aux États généraux sur l'éducation, en septembre dernier: «au début des années 1970, (...) l'histoire nationale n'était même plus considérée comme matière obligatoire dans les programmes officiels du ministère de l'Éducation du Québec». (p. 16). Il n'est donc qu'à peine surprenant de voir la longue marche des archivistes vers la reconnaissance de leur rôle essentiel atteindre son

but à l'occasion d'un débat public d'avant-garde sur le droit d'accès à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels.

1980-1995 : La couronnement et la rationalisation des Archives

Plus de soixante ans après la tentative effectuée par le premier Archiviste de la Province de faire reconnaître ses responsabilités et ses prérogatives par une Loi sur les archives, c'est la question de la gestion de l'information qui provoque enfin le résultat si longtemps attendu. Le rapport de la Commission d'étude sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels, intitulé *Information et liberté*, sensibilise l'opinion publique et convainc l'État de légiférer. Adoptée en juin 1982, la Loi sur l'accès à l'information, élaborée avec la collaboration étroite de membres du personnel des Archives nationales, oblige 3 800 organismes à rendre leurs documents publics. La gestion de cette effroyable masse documentaire accumulée par chacune des administrations, sans aucun plan de classification commun et sans considération pour son éventuelle accessibilité, devient une nécessité impérieuse.

Au début des années 1970, (...) l'histoire nationale n'était même plus considérée comme matière obligatoire dans les programmes officiels du ministère de l'Éducation du Québec.

La Loi sur les archives, élaborée en parallèle avec celle sur l'accès à l'information, est adoptée en décembre 1983 par l'Assemblée nationale. Elle permet au ministre de la Culture et des Communications d'adopter une politique des documents actifs et semi-actifs de l'ensemble des organismes publics du Québec, depuis l'Assemblée nationale et le Conseil exécutif jusqu'aux établissements de santé et de services sociaux, en passant par les ministères, les tribunaux, les communautés urbaines, les corporations municipales, les commissions scolaires, etc. Le conservateur des Archives nationales du Québec coordonne la mise en œuvre de cette politique, en surveille l'application, conseille les organismes en la matière et peut conserver, par voie d'entente, les

documents actifs, semi-actifs et inactifs dont ils doivent obligatoirement assumer la gestion. Tous les organismes sont tenus d'établir et de tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation des documents actifs et inactifs, les supports de conservation ainsi que la liste des documents inactifs conservés de manière permanente et ceux qui sont éliminés. L'approbation du calendrier de conservation d'un organisme par le ministre de la Culture et des Communications lie l'organisme. Nul ne peut aliéner ou détruire un document si ce n'est pas prévu par le calendrier de conservation. Le Conservateur peut prendre possession d'archives publiques dont la conservation est en péril. Quiconque contrevient ou ne se conforme pas à la Loi et à ses règlements est passible d'amendes allant de 50,00 \$ à 25 000,00 \$.

La Loi sur les archives se précise par la suite par l'adoption de diverses politiques de gestion : sur les documents actifs du gouvernement et sur les calendriers de conservation en 1985, sur les documents semi-actifs en 1988, sur les archives privées en 1989 et sur les documents inactifs des organismes publics en 1991. La publication des *Normes et procédures archivistiques des Archives nationales du Québec* commence en 1987. Leur but est de systématiser la conservation et la classification des documents disséminés dans l'ensemble des organismes publics. La tenue du XII^e Congrès international des archives à Montréal, en 1992, vient couronner les efforts des archivistes du Québec.

La Loi sur les archives, élaborée en parallèle avec celle sur l'accès à l'information, est adoptée en décembre 1983.

Tout au long de cette période, la priorité des Archives nationales du Québec a été de convaincre les organismes publics d'assumer leur responsabilité en ce qui a trait à leurs archives. Dans les périodes précédentes, il fallait empêcher la destruction des archives publiques et assurer une conservation décente dont la meilleure garantie était le versement ou le dépôt aux Archives nationales. Désormais, la préoccupation majeure est de connaître et de classer

Tous les organismes sont tenus d'établir et de tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation des documents actifs et inactifs.

les documents des multiples organismes, d'établir les calendriers de conservation pertinents, d'identifier les documents significatifs dans la masse documentaire et d'éliminer le reste. À la pratique, il se révèle beaucoup plus difficile de convaincre les organismes responsables de traiter adéquatement leurs archives que de simplement les conserver. Partout, les ressources financières de plus en plus restreintes justifient de remettre à plus tard l'engagement du personnel nécessaire pour réaliser ces opérations fastidieuses et apparemment improductives. Malgré tout, la presque totalité des organismes publics ont procédé à l'élaboration des calendriers de conservation qui exige la nomenclature précise de toute leur documentation, leur niveau d'activité et l'établissement des périodes de conservation spécifiques pour chaque type de document.

La période où les Archives nationales du Québec atteignent enfin leur objectif d'être pleinement reconnues et appuyées par un cadre législatif adéquat est aussi une période de remise en question du rôle de l'État. Une vague néo-libérale grossit au rythme de la dette gouvernementale et s'impose dans l'opinion publique en prenant des accents qui ne sont pas sans rappeler, parfois, l'ultramontanisme de nos ancêtres. Quant au niveau d'intensité de la conscience nationale, il est lourdement affecté par l'échec référendaire de 1980 et par l'ambiguïté des débats constitutionnels de plus en plus byzantins mais il demeure la toile de fonds de l'histoire récente. Parallèlement, au plan idéologique, c'est l'économie qui s'affirme la science privilégiée pour comprendre la réalité historique, tandis que la médiatisation de l'information accorde toute la crédibilité à l'histoire instantanée plutôt qu'à la science de l'histoire. De telle sorte qu'aucune pression publique ne favorise l'investissement dans l'amélioration des instruments de connaissance primordiaux que sont les archives.

En conséquence, les Archives nationales du Québec, malgré les magnifiques progrès accomplis

depuis leur création et leur professionnalisme reconnu, ne réussissent pas à obtenir les ressources nécessaires pour affronter les énormes défis de l'avenir. Les appuis aux demandes budgétaires des Archives nationales sont quasi nuls et leurs responsables doivent adopter les seules approches praticables dans ce contexte : la concertation des efforts des partenaires privés et publics.

Les défis de l'avenir

Après ces décennies de constitution des Archives nationales, après cette dernière période où la priorité a été accordée à l'embrigadement des organismes publics dans la conservation de leurs propres archives, l'accessibilité au patrimoine documentaire redevient la préoccupation première. Les efforts du pionnier, Pierre-Georges Roy, à inventorier les archives visaient essentiellement leur accessibilité pour quiconque désire effectuer une recherche historique. L'introduction de nouvelles technologies de l'information permet de remettre à l'ordre du jour cet objectif, mais avec des moyens infiniment plus efficaces et, à long terme, moins coûteux.

Les Archives nationales ont évidemment commencé l'informatisation de la description et de la gestion des archives qu'elles conservent, et cela dès 1979 avec le développement du système SAPHIR. Mais l'utilisation du plein potentiel de la numérisation, qui fera entrer les archives dans le 21^e siècle, exigera des ressources financières qui sont loin d'être acquises.

*Nul ne peut
aliéner ou
détruire un
document si ce
n'est pas prévu
par le calendrier
de conservation.*

Une répartition adéquate des responsabilités entre tous les intervenants engagés dans la conservation et l'utilisation des archives est la voie de solution incontournable. Il ne s'agit pas seulement de limiter l'affectation des ressources publiques afin de résoudre les dilemmes budgétaires, mais bien plus d'une conséquence découlant de la conservation d'archives par un éventail de plus en plus large d'organismes

*À la pratique,
il se révèle
beaucoup plus
difficile de
convaincre les
organismes
responsables de
traiter adéquatement leurs
archives que de
simplement les
conserver.*

privés et publics. En constituant leur réseau régional, en obtenant l'imposition de procédures de conservation des documents publics et en diffusant les principes de l'archivistique dans de nombreux milieux, les Archives du Québec se sont donné des partenaires de plus en plus nombreux. Plutôt que de rêver que l'ensemble des documents puissent être conservés en un seul lieu, il faut admettre leur dissémination dans une multitude d'organismes, d'institutions et d'entreprises qui en viendront à constituer un immense réseau pour peu que leurs procédures soient uniformisées et que leurs inventaires soient interreliés. Il faut donc nécessairement compter sur la concertation des partenaires privés et publics. La privatisation de certains services où les Archives ont acquis une expertise monnayable pourrait s'insérer dans cette démarche afin de répondre aux contraintes budgétaires de l'État.

Par ailleurs, et quels que soient les bénéfices de cette démarche de concertation et de réseautage, la défense et la promotion de la mémoire collective restera le motif fondamental justifiant l'investissement de toutes ces énergies. Le développement des Archives nationales du Québec, même s'il n'a pas pu compter sur une demande publique pressante, a toujours suivi le cheminement de la conscience nationale et s'est toujours appuyé sur elle. La fréquentation des centres des Archives nationales témoigne de l'intérêt que soulève la connaissance de nos origines et de notre histoire collective et cela malgré la faiblesse de l'enseignement de l'histoire. Les Archives nationales du Québec ont maintenant un rôle important à jouer en favorisant l'accessibilité aux ressources de notre mémoire et en suscitant un renouveau du goût pour l'histoire nationale. □

ACHEVÉ D'IMPRIMER
CHEZ
MARC VEILLEUX,
IMPRIMEUR À BOUCHEVILLE,
EN DÉCEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE



Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

9,95 \$